

SEPC 1975

19

**claudé Faugeron
philippe Robert**

**L'IMAGE DE LA JUSTICE
CRIMINELLE
DANS LA SOCIÉTÉ
rapport sur la phase extensive**



**deviance et
contrôle social**

ministère de la justice
direction des affaires criminelles et des grâces

SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES

/ S.E.P.C. /

L' IMAGE DE LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LA SOCIETE
--

Rapport sur la phase
extensive

par Claude FAUGERON (*) et Philippe ROBERT (**)
avec la collaboration de Bernard LAFFARGUE (*)

S.E.P.C. - Mai 1975

droits réservés

(*) - S.E.P.C.

(**) - S.E.P.C., BORDEAUX I., Institut de Criminologie de Paris.

DEVIANCE ET CONTROLE SOCIAL

- 1 - ROBERT (Ph.) & CHIROL (Y.), Statistiques criminelles, premier document prospectif, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo.
- 2 - ROBERT (Ph.), & BISMUTH (P.), Les jeunes adultes délinquants, sous recherche statistique, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.
- 3 - ROBERT (Ph.), BOMBET (JP), et coll., Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.
- 4 - ROBERT (Ph.), BISMUTH (P.) & LAMBERT (Th.), La criminalité des migrants en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.
- 5 - BOMBET (JP.), Alcoolisme et coût du crime / sous la direction de Ph. ROBERT, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo.
- 6 - ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.
- 7 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.
- 8 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 9 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 10 - TOISER (J.), AUBUSSON (B.) & ROBERT (Ph.), Eléments d'analyse de la criminalité légale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.
- 11 - GODEFROY (Th.), & HUSSON (F.), Alcoolisme et coût du crime en France dans les années 1970 et 1971; Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.
- 12 - ROBERT (Ph.) & GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France pendant les années 1970-1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.
- 13 - ROBERT (Ph.), TOISER (J.), & AUBUSSON (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.
- 14 - ROBERT (Ph.), MOREAU (G.) & al., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (n° 5) ou la phase quantitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.

- 15 - ROBERT (Ph.), LAMBERT (Th.), PASTURAUD (C.),
KREMENTCHOUSKY (A.), FAUGERON (C.), MOREAU (G.),
LASCOUMES (P.), Images du viol collectif et reconstruc-
tion d'objet, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 16 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.) & ROBERT (Ph.),
La prévision en criminologie à partir des ratio par âge
et par C.S.P., Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 17 - GODEFROY (Th.), ROBERT (Ph.), Le coût du système de justice
pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C.,
1974, ronéo.
- 18 - LASCOUMES (P.), MOREAU-CAPDEVIELLE (G.), L'image de la jus-
tice criminelle dans la société, rapport sur la phase qua-
litative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19 - FAUGERON (C.), ROBERT (Ph.), L'image de la justice crimi-
nelle dans la société, rapport sur la phase extensive
Paris, S.E.P.C., 1975.

RESUME

Dans la perspective d'une analyse exhaustive du fonctionnement de la justice criminelle, on réalise un sondage partant sur les attitudes et représentations de la justice chez les français. A partir des réponses à ce sondage, on établit une typologie des représentations qui s'organise autour de six dimensions d'attitudes. Ces attitudes sont les suivantes : nécessité d'une répression afin de maintenir l'ordre social ; perception de l'activité des magistrats comme plus ou moins soumise à contingence ; résistance au changement et attachement aux valeurs traditionnelles ; manichéisme ou tendance à cliver l'univers social en "bons" et en "mauvais", ces derniers devant faire l'objet de l'intervention pénale ; adhésion à l'action des institutions répressives autres que la justice ; satisfaction envers les institutions de justice criminelle.

Ces six dimensions d'attitudes se combinent pour donner lieu à une typologie des représentations en 5 types.

Le type I (27 % de la population) adosse ses représentations de la justice pénale à une représentation de l'organisation sociale rapportée à des valeurs morales qui devraient être intangibles. Il est satisfait de l'état actuel de la société et de la justice et n'en souhaite pas d'importantes modifications de cette dernière. Il présente des attitudes très marquées de manichéisme, de pessimisme quant à l'évolution sociale, de conformisme et résistance au changement.

Le type II (37 %) participe du même univers idéologique que le précédent quant à ses attitudes de manichéisme, de conformisme et résistance au changement, mais avec plus d'insatisfactions et de critiques en ce qui concerne les institutions judiciaires. Son système de valeur n'est pas fondamentalement différent, mais moins extrémisé que celui du type I. Les déterminismes sociaux ont plus d'importance pour lui que pour le précédent.

Le type III (11 %) se distingue radicalement des deux premiers par son faible manichéisme, son optimisme quant à l'évolution sociale et la nature humaine, sa moindre résistance au changement. Il manifeste une certaine satisfaction de -et confiance en- l'activité judiciaire pénale, mais le souhaite

./....

plus adapté à la vie contemporaine. L'essentiel de sa critique provient de la distance qu'il perçoit entre l'état insatisfaisant de la société actuelle, par rapport à une société idéale fondée sur l'harmonie des relations humaines.

Le type IV (11 %) occupe une position particulière de retraitisme. Ce retraitisme a en fait deux composantes : un retraitisme crispé (6 %), un retraitisme critique (5 %). Dans l'ensemble, ce type ne veut ni avoir à faire aux ~~ni à~~ juger les institutions judiciaires. Il accepte le tout comme un donné, dont il n'a pas à connaître les règles de fonctionnement ; règles que par ailleurs il se sent incapable de démêler. Ce type, quoique peu satisfait des institutions, est peu favorable au changement.

Enfin le type V (14 %) est peu satisfait des objectifs poursuivis par la justice pénale et de ses modes d'opérer. Les valeurs, ainsi que la délinquance, apparaissent pour lui comme des produits sociaux. Il conçoit la justice comme dépendante du contexte socio-politique. Ce type est peu manichéiste et favorable au changement quoique pessimiste quant à l'évolution sociale actuelle.

La mise en relation, de la typologie avec les variables caractéristiques des groupes sociaux (variables structurelles, telle la C.S.P., l'âge, le niveau d'étude, variables contextuelles, telle l'habitat, variables idéologiques, telle la religion, la position politique, etc.), a permis de mettre en évidence quatre facteurs (ou dimensions) qui rendent compte de la répartition des types de représentations dans les groupes sociaux :

- le premier est un facteur de passé-avenir, c'est-à-dire d'évolution à la fois des générations et de la société. Très corrélié avec les variables d'attitudes et les variables idéologiques, il apparaît comme un facteur latent de conformisme VS non-conformisme.
- le deuxième est un facteur de stabilité - instabilité, résultant d'une mobilité socio-géographique.
- le troisième apparaît comme un facteur de certitude incertitude, l'incertitude se manifestant par des contradictions au niveau des représentations.
- le quatrième facteur, plus complexe à identifier, oppose des salariés défavorisés de production à des salariés défavorisés de la distribution et des services.

Une analyse plus fine, menée sur les groupes et fractions de classes, fait apparaître à l'intérieur de ceux-ci des zones de clivages et de dissensus idéologiques.

On tire de ce travail plusieurs leçons.

Tout d'abord, que la justice pénale, en tant qu'objet de représentations, induit au traditionnalisme et à une surcharge conformiste des attitudes.

Ensuite, que les types de représentation ne se laissent pas identifier clairement à une fraction de classe donnée. Il n'y a pas une idéologie propre à chaque fraction de classe, mais des mécanismes et une prégnance idéologique se concrétisant de façon variable, ou même, donnant lieu à des réactions opposées.

Enfin, que la liaison entre les représentations de la justice pénale et la structure sociale n'est pas simple. Il n'y a pas

un modèle uniforme de représentations, ou même majoritaire (consensus), mais des positions qualitativement différentes et, à la limite, inconciliables.

L'ensemble de l'analyse, et la place des variables d'attitudes par rapport aux différents axes, amènent à penser que certains types de représentations, même très apparemment conformistes, sont susceptibles d'être bouleversés soit en raison de leur faible cohérence interne, soit en raison de la ou la disparition de ce qui fait leur substrat sociologique. Il en est ainsi pour une bonne partie des types I et IV.

Par ailleurs, l'importance du clivage opéré par l'évolution sociale et la transformation des pratiques permet de supposer un durcissement des oppositions et un approfondissement des fossés idéologiques.

✱

X

X

TABLE DES MATIERES

	N°
INTRODUCTION -----	[1]
1 - REPRESENTATIONS ET IDEOLOGIES -----	[7]
2 - NIVEAUX D'ATTITUDES -----	[18]
1. description des échelles -----	[21]
appellation des échelles -----	[22]
problème des réponses "ne sait pas"---	[23]
extrémisation des réponses -----	[24]
2. homogénéité et cohérence des niveaux d'attitudes -----	[25]
3. interprétation des échelles -----	[26]
le contenu des échelles -----	[27]
échelles et finalités de la justice pénale -----	[33]
échelles et étiologie de la délinquance -----	[36]
échelles et qualités du juge -----	[38]
échelles et questions d'identification	[42]
croisement échelles & questions -----	[]
3 - TYPOLOGIE DES MODELES DE REPRESENTATION -----	[43]
1. problèmes de méthode -----	[44]
2. description des types de représentation--	[45]
type 1 -----	[45]
- 2 -----	[49]
- 3 -----	[54]
- 4 -----	[58]
- 5 -----	[59]

résumé de la description des types---	[64]
3. réflexions sur les types et les relations types & échelles -----	[65]
manichéisme-----	[66]
individualisant <u>VS</u> sociologisant ---	[67]
4 - REPRESENTATIONS DE LA JUSTICE PENALE ET STRUCTURE SOCIALE -----	[68]
1. L'analyse sur toute la population ---	[69]
2. L'analyse sur la classe ouvrière -----	[74]
3. L'analyse sur la petite bourgeoisie salariée de type employés -----	[77]
4. L'analyse sur la petite bourgeoisie salariée de type cadres -----	[79]
5. L'analyse sur la petite bourgeoisie non salariée -----	[82]
6. Modèles de représentation de la justice pénale, mécanismes idéologiques et structure sociale -----	[85]
CONCLUSION -----	[91]
notes bibliographiques	
ANNEXES	
- instrument d'enquête	
- population	
- tableaux types de représentations & critères	

1 - En quelques années, le système de justice pénale est devenu objet de préoccupations pour l'homme politique ou l'administrateur, d'engagement pour le militant, d'étude pour le savant, qu'il soit politologue ou sociologue.

Dire les raisons de cette attention subite n'est pas ici notre propos.

Nous voulons seulement souligner un point particulier.

On a fréquemment l'impression que le tout du problème se ramène à un ensemble - plus ou moins complexe - d'institutions ou d'agences (*) sur quoi on focalise l'attention. C'est ainsi que beaucoup d'hommes politiques ou d'administrateurs - soucieux de conjurer une crise de plus en plus évidente pour tous (1) - s'acharnent année après année à "rapetasser" pièce à pièce cet ensemble institutionnel... sans que la situation paraisse s'améliorer pour autant puisque, de leur propre affirmation, la crise croît et embellit. Et la plupart des hommes de science travaillant en ce domaine emboîtent le pas et bornent leur investigation à ce qui est institutionnalisé.

C'est là une erreur considérable. Les institutions constituant le système de justice pénale sont seulement comme la partie émergée d'un iceberg... qui ne se comprend finalement que si l'on s'avère capable de sonder la masse bien plus énorme qui se trouve immergée.

En clair, non seulement le contrôle social de la délinquance n'est pas entièrement institutionnalisé (**) mais encore ce qui l'est ne fonctionne qu'en s'adressant à un énorme informel qu'on néglige trop souvent.

(*) - police, ministère public, juridictions, agences d'exécution pour majeurs ou mineurs, de milieu fermé ou ouvert.

(**) - On (2) a montré par exemple que la double spirale de ségrégation qui caractérise la bande de jeunes et qui organise ses rapports à l'environnement se développe fort bien sans qu'il y ait étiquetage par le système de justice pénale, donc au seul niveau des relations informelles.

227 - On le réalise pour la considération suivante (3).

Quand une personne parvient au système de justice pénale, elle a déjà parcouru un long chemin, le mécanisme s'est déjà déroulé pour une bonne part. Les institutions de contrôle social n'interviennent généralement qu'en bout de course pour achever un mécanisme déjà bien commencé. On découvre cela en observant que les systèmes de contrôle social ne sont généralement pas self starter. Contrairement à une illusion assez répandue, ils ne s'auto-approvisionnent que pour une faible part. Des études minutieuses ont montré qu'une part des affaires découvertes réellement par la seule initiative de la police est assez limitée bien qu'elle ait tendance à en gonfler l'importance. Généralement elle se borne à opérer un tri, à faire un choix parmi tous les cas qui lui sont signalés. En règle ordinaire, avant l'intervention d'une institution prend place un mécanisme informel de renvoi qui met en branle l'intervention officielle.

Le renvoi vers un système institutionnalisé du contrôle social intervient quand les relations sociales avec le sujet sont jugées trop difficiles pour qu'il paraisse possible de continuer à les réguler informellement (4). On demande alors à des institutions considérées comme spécialisées de prendre en charge la poursuite de ces interrelations. C'est pour cela qu'il est faux de réduire le contrôle social à un problème d'exclusion : il y a bien exclusion d'un certain cadre de relations mais aussi "inclusion" (*) dans un nouveau système relationnel "spécialisé". Un autre cas doit être ajouté (5) où l'imperméabilité du groupe primaire peut se trouver percée à jour, la visibilité de la conduite dépassant les capacités de camouflage de ce groupe. Or, toutes les classes, fractions de classe, couches, castes ou groupes n'ont pas - de par leur position sociale - la même capacité d'auto-régulation interne, ni la même imperméabilité. Certains sont aptes à opérer leur régulation sociale sans faire appel à une agence officielle, ou bien ils peuvent choisir des modes d'intervention plus discrets. On a bien montré des différences à propos de la délinquance juvénile, la même conduite donnant lieu tantôt à renvoi vers la justice, tantôt au recours à une agence plus "douce", un clinicien en cabinet privé par exemple (6).

Ce qui est important pour notre propos, c'est de voir que toute cette phase première et non institutionnalisée du contrôle social dépend à la fois :

(*) - et quelle inclusion s'il s'agit de la prison

- de conditions objectives variables selon les classes, fractions de classe, couches ou castes dans la société, comme par exemple la plus ou moins grande visibilité (*)
- mais aussi des "idées que l'on se fait" et voilà qui nous intéresse ici particulièrement.

[3] - Ces "idées que l'on se fait" portent à la fois et indissolublement sur :

- ce qu'est un déviant et notamment un délinquant
- ce à quoi peut servir telle ou telle institution comme la police ou l'hôpital psychiatrique ou l'assistante sociale, ce à quoi elle est adéquate.

Tout se passe comme si - faute de pouvoir s'autoapprovisionner elles-mêmes et aller chercher à 100 % leur clientèle - les institutions de contrôle social se livraient à une promotion des ventes.

Ainsi le système de justice pénale - pris le plus globalement en y incluant l'appareil législatif - est comme un prestataire de services qui diffuse une image de sa clientèle spécifique et de son adéquation.

On notera que cette opération se réalise par un mécanisme bien précis de reconstruction d'objet qui a été analysé dans quelques rares travaux (7). Parmi les données et individus qui lui sont apportées en matière première, le système de justice pénale sélectionne certains éléments ou les extourne selon sa logique propre, de sorte que son intervention - due en fait au choix de renvoyants extérieurs - paraît avec les attributs inéluctables du destin. Et surtout, par cette opération, il édifie une image type de sa clientèle et sa propre adéquation à telle ou telle intervention

Le juriste a souvent tendance à postuler qu'il

*) il y a des métiers qui vous font vivre dans des lieux publics et d'autres qu'on exerce derrière une porte capitonnée et un rempart de secrétaires.

Il y a consensus à ce sujet dans la société. A vrai dire, on n'en sait rien avant d'y être allé voir. Il n'est pas certain que cette entreprise soit reçue de la même manière dans toute la société, qu'il y ait partout la même idée sur ce qui doit être référé au système de justice pénale, ce à quoi il est adéquat.

[4] - De toutes ces observations on ne peut que conclure à l'importance fondamentale d'étudier ces "idées que l'on peut se faire" de la justice pénale (*).

Il ressemblerait à un pilote aveugle celui qui bornerait son attention aux institutions de justice pénale.

Les "idées que l'on peut se faire" du fonctionnement de cet ensemble d'institutions, pré-déterminent en bonne partie les conduites que l'on observera à leur égard, notamment le recours à ces institutions.

C'est pourquoi il commence à se développer en différents pays des programmes de recherche dont le but est de connaître les représentations de la justice pénale dans la société (8).

Le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques (S.E.P.C.) s'est engagé depuis plusieurs années dans cette orientation - dont on mesure mieux maintenant l'importance théorique et pratique. Il a déjà mené à bien un nombre important de recherches (9) en ce domaine, tandis que d'autres sont encore en cours (10). Mais - plus encore que le nombre de travaux - ce qui compte, c'est probablement leur agencement. Il ne s'agit pas dans notre esprit d'un foisonnement désordonné d'investigations séparées, mais d'un programme où chaque recherche trouve sa place en liaison avec les autres.

[5] - La recherche dont il est ici rendu compte s'insère donc dans un dispositif de recherche qu'il importe de rappeler brièvement.

Les travaux du S.E.P.C. sur les représentations de la justice pénale comprennent quatre branches - d'ailleurs étroitement unies, par la problématique, les concepts utilisés et les méthodes mises en oeuvre.

./...

(*) - et de s'y livrer sans tout fausser dès le départ, en postulant un consensus que rien ne permet d'affirmer a priori. S'il y a diversité et contradictions, elles jouent un rôle très important et il est essentiel de les découvrir.

La première branche compte des recherches sur les représentations de la justice pénale parmi les opérateurs qui la font fonctionner. Ce n'est guère notre propos ici et d'ailleurs il s'agit du groupe de recherches entamé le plus nouvellement, en sorte qu'un seul travail est présentement achevé (11), les autres étant en cours encore deux années. Nous n'en parlerons donc plus pour le moment.

Il en va de même pour la deuxième branche qui porte sur les représentations de la justice pénale à travers la presse... à ceci près que ce groupe est maintenant entièrement terminé. On peut en dire autant de la troisième qui concerne les attitudes à l'égard de la gravité relative attribuée aux différentes infractions dans un échantillon représentatif de la population française (12).

Reste la quatrième - les recherches sur les représentations de la justice pénale dans la société - où s'intègre la présente recherche.

On y a appliqué deux règles essentielles :

- procéder par approches successives et progressives : toutes les recherches de cette branche sont chaînées en séquence de sorte que l'on recentre la problématique après chacune d'elles et que chaque recherche est organisée - conceptuellement et méthodologiquement - d'après les résultats de la précédente ;

- alterner de manière intégrative des démarches quantitatives et d'autres qualitatives, tant il est vrai que l'incapacité d'y parvenir a été jusqu'à présent un des points faibles essentiels décourants pourtant les plus prometteurs en sociologie de la déviance (13).

On parvient donc à une séquence de quatre recherches dont deux sont terminées depuis longtemps, la troisième s'achève avec ce rapport et la dernière est en voie d'achèvement :

- une exploration qualitative (14) portant sur des entretiens non directifs d'exploration en profondeur avec une population choisie - non en fonction d'une quelconque et impossible représentativité - mais de manière à ce qu'elle soit contrastée au maximum (ça permet ainsi une exploration extensive) ;

- une pré-quantification (15) comportant l'administration d'un questionnaire (bâti à partir du matériel et des résultats de la phase précédente) d'une population de 200 personnes choisie encore de manière contrastée sans souci d'une illusoire représentativité. Cette recherche

avait pour but de dégager à titre d'hypothèses des niveaux d'attitudes et des modèles de représentations sans chercher à savoir pour le moment à quelle sorte de population on pouvait identifier tel ou tel d'autre eux.

- une quantification extensive - objet du présent rapport - comportant l'administration à un échantillon représentatif de la population française de 15 à 69 ans révolus d'un questionnaire bâti à partir de la recherche précédente.

- enfin une recherche extensive mais qualitative en voie d'achèvement : elle consiste d'une part en 30 entretiens non directifs d'exploration avec des personnes ayant été condamnées afin d'évaluer l'influence éventuelle de cette variable d'expérience ; d'autre part en 30 entretiens à recentration sur la représentation systémique (*) de l'ensemble des institutions constituant la justice pénale.

[6] - Maintenant que voilà le décor d'ensemble planté à grands traits il devient possible de rendre compte de la recherche.

En premier, on en montrera l'organisation, ce qui conduit à parler de la conceptualisation de recherche, en renvoyant en annexe les précisions concernant l'instrument et la population.

Ensuite, il faudra présenter les résultats. Mais ceci doit se faire en deux temps : d'abord on verra quels modèles et représentations on peut découvrir, ensuite on cherchera à quelles caractéristiques de population correspond chacun d'entre eux.

) - i. e. comme constituant ensemble un système social (16).

CHAPITRE 1 - REPRESENTATIONS ET IDEOLOGIES

[7] - Pour comprendre cette recherche, il faut comprendre quels sont les concepts que l'on y utilise. Il serait erroné de croire qu'il y a là théorisation superflue. Toute recherche repose sur un certain agencement théorique, recourt à des concepts scientifiques. Si on n'explique pas ce qu'ils sont, comment il s'agencent, de quelle manière ils sont pris, on rend simplement moins compréhensible les résultats de recherche.

Mais pour éviter de prendre un tour trop abstrait, trait, nous allons partir de la situation concrète où nous place ce travail.

[8] - On a montré plus haut combien il était important d'élucider les "idées que l'on se fait" de la justice pénale dans la société.

Mais comment y parvenir ici ?

Notre matériel se compose de réponses de quelques 1 800 personnes à un questionnaire.

Il faut bien se dire qu'une analyse question par question n'aurait aucune signification. C'est pourtant ce que font couramment - non seulement les sociétés de sondage - mais aussi des gens qui prétendent faire de la recherche et même dans ce domaine précis.

Une telle affirmation mérite quelque explication.

D'abord, procéder de manière aussi naïve fait tomber dans le piège des homologues apparentes. Prenons un exemple très simple : en procédant à une analyse aussi primaire, on est tenté de ranger dans la même catégorie tous ceux qui se déclarent mécontents du fonctionnement actuel de la justice pénale. Or, une analyse plus attentive montre que, ce faisant, on classe comme semblables des gens que tout sépare... for ce mécontentement... car il vient pour les uns du sentiment d'une trop grande indulgence, ce qui ne contribue pas au maintien de valeurs éternelles, pour les autres d'une impression de rigidité s'opposant à ou gênant toute évolution jugée souhaitable. Des réponses homologues peuvent cacher des structures totalement différentes à tous les niveaux. La figure 1 ci-après rend compte d'un pareil piège.

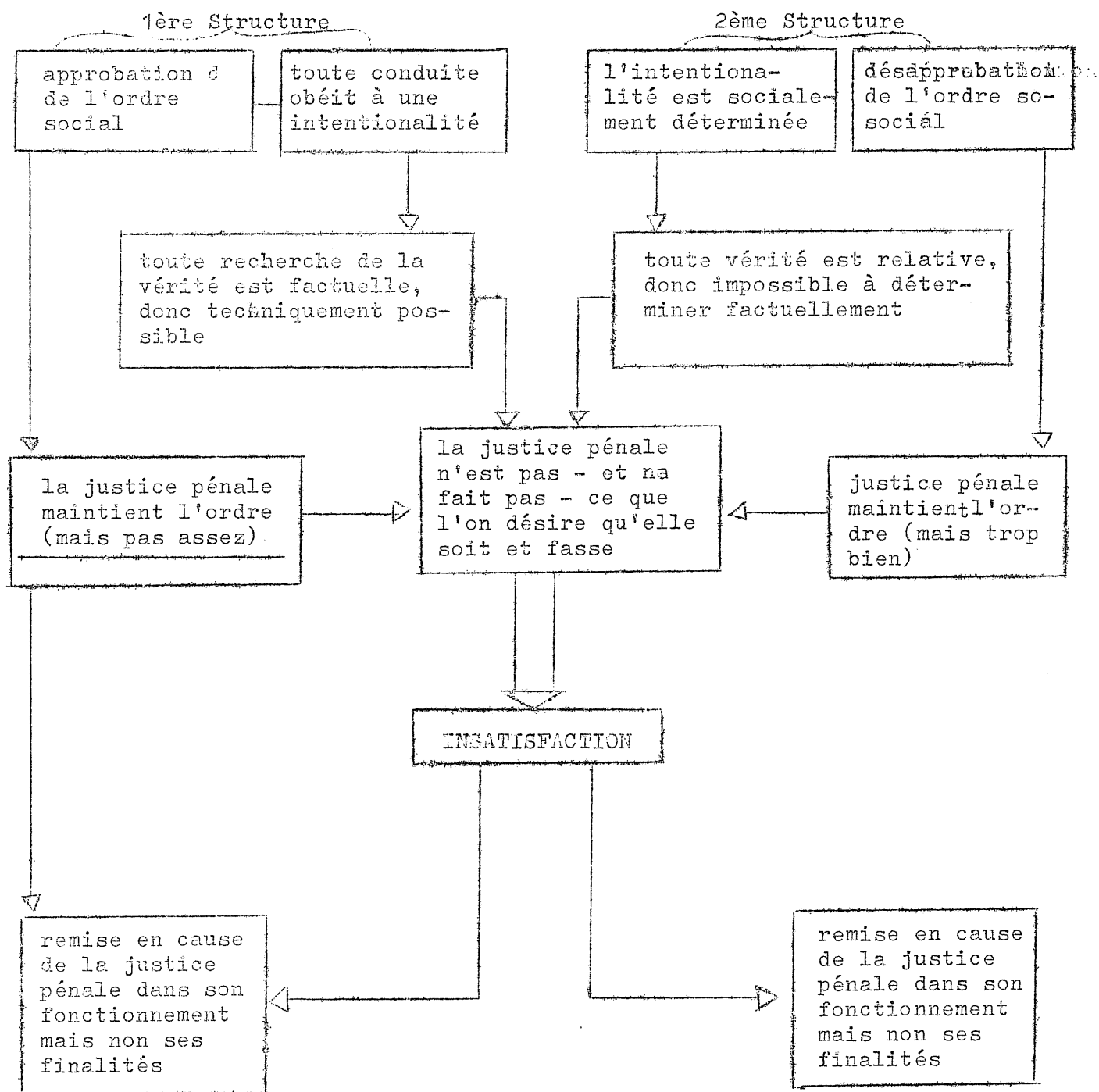


FIGURE 1

Ensuite, une analyse question par question laisse subsister un grand nombre d'ambiguïtés que l'on peut réduire seulement au prix d'une démarche moins naïve, où l'on prend la peine de transformer ces données brutes en variables organisées.

Pareille considération permet de passer à un troisième argument. Nous avons recueilli un peu comme l'écume des vagues. Si l'on en reste là, on n'a rien que de fluctuant et de superficiel. On comprend que beaucoup affirment que l'opinion publique est labile. Ils ne voient ou on ne leur montre que ce qui change sans cesse. Ils s'arrêtent à l'apparence et s'étonnent qu'elle se modifie comme le fait constamment la surface de la mer par reflet du soleil et/ou des images. Leur investigation ne sert de rien. Elle a raté son objet. Elle est même dangereuse car elle donne des idées fausses, notamment celle d'opinion publique qui gomme ce qui est intéressant, c'est-à-dire les différences possibles, en construisant des moyennes sans se demander si elles ont un sens. Pour reprendre notre première comparaison : n'a d'intérêt que le mouvement des marées qui possède constance et régularité. De même, les fragments verbaux recueillis sont de maigre valeur en soi : ils peuvent seulement servir à reconstruire l'image - qui est globale (alors que le discours est nécessairement linéaire et la réponse fragmentaire) et structurée de telle sorte qu'elle possède une relative stabilité.

[9] - Mais il serait finalement d'un maigre gain de restituer les images que se font de la justice pénale quelques 1 800 "Durand" ou "Martin". Et même, il ne servirait à rien d'en faire des sommations ou d'en tirer des moyennes -sans savoir si ces opérations ont quelque signification /à l'instar de cette densité de population qui est "moyenne" non parce qu'elle correspond à un peuplement également réparti, mais seulement parce qu'elle met dans le même sac une agglomération surpeuplée et une campagne presque déserte/.

Si nous avons interrogé ces 1 800 individus, c'est parce que les images de la justice pénale permettent de reconstruire les types de représentations de la justice qui ont cours dans l'ensemble de la société française à travers les classes, fractions de classes ou couches sociales dont ces individus sont participants. C'est ~~cette~~ cette réalité sociologique se situe au niveau de la vie sociale qui présente un intérêt. Faut de quoi on reste dans l'anecdotique qui n'enseigne rien. Interroger les individus constitue seulement un détour pour venir à une connaissance sociale. Mais pour cela il ne convient pas d'additionner ou de faire des moyennes ; il faut

parvenir à reconstruire des types de représentations sociales.

[10] - Comment cela peut-il se faire ?

Aux différents "groupes" sociaux (fractions de classes, couches sociales, castes) correspondent différentes conceptions du monde (weltanschauungen). Ces weltanschauungen comprennent non seulement des éléments cognitifs, affectifs, moraux, mais des attitudes très générales envers l'univers social. C'est un peu ce à quoi est parvenu ADORNO (17) - quoique en termes bien différents- lorsqu'il établit un modèle de "personnalité autoritaire".

Ces attitudes vont se manifester opérationnellement par des organisations de réponses et/ou des comportements relativement stables à des stimuli provenant de l'univers social. Ce sont en fait des positions, des façons d'être au monde (ce qui rejoint le sens propre du terme). Il n'est pas question ici de s'engager dans un débat -peut être d'ailleurs vain ou utile- sur la nature des attitudes. Bien des auteurs y ont usé leur plume sans que la question avance de manière significative. On se bornera à -et il suffit pour nous de- dire que l'observation pour un sujet (ou groupe) donné de régularités de comportements (verbaux ou non-verbaux) conduit à supposer l'existence d'une variable intermédiaire ou de transformation (entre le stimulus et la réponse) que l'on appellera attitude. Il s'agit donc d'une structure latente qui permet de rendre compte de positions relativement stables et organisées dans un contexte social donné.

On peut alors poser que, en tant que variables organisatrices, ces attitudes générales opèrent un effet de pré-structuration des champs de représentation spécifiques (relatifs à un objet social). Autrement dit, le rôle de filtre ou d'organisateur des messages qu'un certain nombre d'auteurs -et nous-mêmes il y a quelques années- attribuaient à l'image ou à la représentation serait en fait imputable à la composante attitudes de la weltanschauung. Ceci est d'autant plus marqué que les attitudes sont rarement conscientes.

Par ailleurs, la combinaison des pratiques de groupes (donc de la concrétisation de ces attitudes) et des situations objectives donne lieu à des conduites (ensemble d'opérations réelles et/ou symboliques) génératrices de comportements.

Bien entendu, les conduites -comme combinatoire des contraintes de situation, des pratiques et des attitudes générales de groupe, rétroagissent sur ces attitudes et toute la Weltanschauung. Mais ce n'est pas ici notre propos.

[11] - Quoiqu'il en soit, rien de tout ceci n'est donné d'emblée au chercheur. Il recueille le plus généralement un discours (ou des éléments de discours) sur les comportements,

./....

conduites, situations, attitudes et vision du monde. Il obtient comme données premières des caractérisations qui sont fragmentaires (l'image est globale, le discours linéaire) par rapport à l'image que l'individu se fait de l'objet (ici la justice pénale).

Il s'agit d'organiser ces données. Cela peut se faire par deux cheminement. Ou bien le chercheur commence par reconstituer l'image correspondant à chaque discours recueilli, et ensuite il cherche à détecter les attitudes spécifiques vis-à-vis de cet objet de représentation /c'est la démarche suivie sur petite population contrastée quand on commence par reconstruire les images à partir de chaque discours avant de parvenir à une analyse transversale/. Ou bien, il fait émerger directement ces attitudes à partir des données /c'est le sens de l'analyse scalaire dans la présente recherche/. Mais -dans les deux cas- il s'agit de parvenir à dégager une typologie de modèles de représentations. Là, il faut bien se rendre compte qu'on opère une modélisation (représentation simplifiée) différentielle (types purs). Ces types de représentations sociales sont structurés selon les attitudes spécifiques précitées.

Par là, il est possible -non seulement de présenter une typologie de représentations- mais encore de la relier à la structure sociale. Les attitudes spécifiques envers l'objet sont les "traces" des attitudes globales (pré-structuration du champ de représentation). On parvient donc à inférer ces attitudes globales et -plus largement- les Weltanschauungen.

[12] - Bien entendu, ces weltanschauungen ne sont pas des créations spontanées. Pour achever de remonter à la structure sociale, il faut introduire la notion d'idéologie qui constitue une clef centrale pour ce type d'investigations.

Mais le terme d'idéologie appartient et à la "sociologie spontanée" et au langage savant. Il est donc nécessaire de clarifier un peu les choses à son propos.

On parlera de l'idéologie comme système d'interprétation d'un donné social. Il ne s'agit pas de savoir si ce système est justifié ou non, c'est-à-dire de porter un jugement de valeur sur cette interprétation, mais d'identifier ces formations et d'en comprendre les mécanismes de production. Idéologie est donc pris au sens large tel que l'entend H. MANNHEIM (18), c'est-à-dire en rapport avec une structure sociale. Encore faut-il spécifier ce "en rapport" et pour cela en revenir à l'unité concrète sur laquelle nous travaillons, c'est-à-dire l'homme, tout comme le préconise K. MARX (19) dans l'Idéologie Allemande.

La zone superstructurelle comprend bien le politique et l'idéologique (*). Mais celui-ci ne se laisse pas appréhender comme une entité formelle qu'il suffirait de nommer pour la définir.

./...

(*) le droit brochant sur les deux.

D'ailleurs, il ne suffit pas de poser côte à côte le politique et l'idéologique. Si les "appareils" constituant le politique ont une production idéologique (*), c'est que l'idéologie elle-même ne peut être pensée ni comme une catégorie abstraite, ni comme un objet concret. On ne peut la penser que comme un rapport, celui de l'homme concret à son univers concret.

Plus précisément, l'idéologie est le rapport imaginaire de personnes vivant et agissant dans un univers concret à leurs conditions bien réelles d'existence, à leurs vies individuelles et collectives dans cet univers (20).

Les appareils -par exemple les institutions de contrôle social et notamment le système de justice pénale- ont une production idéologique en tant qu'ils ont un impact au niveau des pratiques et des systèmes de pensée comme les constituant ou les renforçant. Ceci ne revient pas à dire que ces appareils agissent de façon uniforme ou absolument contraignante, puisqu'ils sont lieux de conflits et traversés naturellement de contradictions (qui correspondent -plus ou moins directement- à des contradictions structurelles).

En fin de compte l'idéologie -c'est bien finalement ce dont il est question quand on recherche les "idées" sur la justice- ne peut être appréhendée qu'à travers ou par le biais de manifestations verbales et/ou comportementales dont le sens reste à déchiffrer. Autrement dit, à partir des données, il reste à faire l'interprétation, c'est-à-dire à reconstruire les filières, les mécanismes, les appartenances.

Bien entendu, pour expliciter entièrement le concept d'idéologie, il faut le référer à la division de la société en classes dont chacune est déterminée par sa place dans la division forcée du travail social, donc par un rapport social. Ce rapport social ne concerne pas seulement les rapports de production mais aussi les rapports politiques et idéologiques. Il serait faux de poser ceux-ci comme épiphénoménaux de ceux-là. Ils sont autonomes, mais ils ne le sont toutefois que relativement. Ceci veut-dire qu'il y a rétroaction des rapports politiques et idéologiques sur ceux de production, mais que cette rétroaction ne peut qu'aménager ces derniers. Elle est impuissante à les bouleverser. Dans la double relation infrastructure-superstructure il y a donc une relation dominante et une relation dominée.

./....

(*) comme on l'a vu dans l'introduction pour la sorte de "promotion de leur image de marque" à quoi se livrent les institutions de contrôle social, notamment la justice pénale.

Il serait toutefois aussi erroné de croire que l'idéologie est entièrement et immédiatement déterminée par l'état actuel des rapports de production. Elle contient de fréquentes manifestations d'hystérésis, de survie au niveau idéologique d'un état de choses qui a en fait disparu. D'autre part, une contradiction entre cette relation imaginaire au réel et le choc concret avec les contraintes de la situation peut encore rétroagir pour introduire un "grincement" dans l'idéologie.

En fin de compte, l'interdépendance de l'idéologie et des rapports de production conduit à poser que les deux contribuent à la détermination structurelle de classe (21). Dans cette mesure, étudier l'idéologie en soi n'a pas de sens. Il n'y a pas une idéologie bourgeoise, une idéologie ouvrière. Il y a des mécanismes de prénance idéologique qui assurent la stabilité d'un état de la société (*).

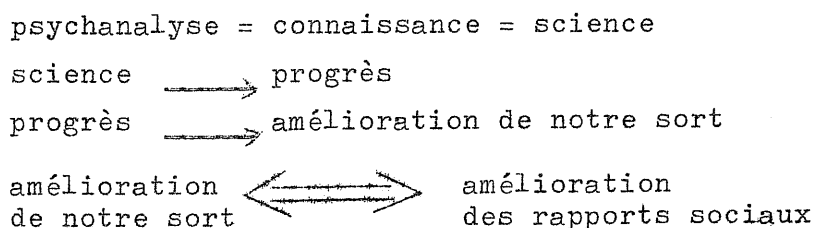
Il y a encore des conflits ou des grincements idéologiques et des pratiques traduisant et cette prénance et ces grincements, ainsi des pratiques éducatives, familiales, scolaires etc..., bref de toutes les pratiques qui mettent en cause des hommes parmi d'autres hommes, des couches, catégories sociales ou fractions de classes en rapport avec d'autres, le tout baignant dans une structure de classes déterminée.

Par exemple, fréquents sont les cas analogues à celui décrit par S. MOSCOVICI (22) : Dans leur majorité (44 % de oui ; 32 % de non), les ouvriers pensent que l'usage de la psychanalyse peut améliorer les rapports sociaux alors que les cadres supérieurs ne le pensent qu'à 24 % et les professions libérales à 34 %. C'est que, pour les ouvriers, la psychanalyse est représentée comme une science et bénéficie du préjugé (idéologique) que toute science peut avoir des conséquences favorables sur le développement socio-économique. Cadres et professions libérales se représentent essentiellement la psychanalyse comme une pratique concernant essentiellement deux individus face à face. Les ouvriers ont retenu, eux, l'aspect "science de l'homme" et on retrouve chez eux toute une série

./....

(*) L'Etat modère la lutte des classes en institutionnalisant la domination d'une classe ou fraction de classe. Mais il ne faut pas croire qu'il le fait à jet continu par l'usage ou même la menace de la force nue. Cette arme s'userait alors trop vite. Ordinairement, c'est par ce que les juristes appellent légitimité ou consensus, c'est-à-dire par une prénance idéologique que cette action s'exerce.

d'analogies, d'implications et de relations de causalité que l'on peut ainsi résumer :



Ces relations sont à l'évidence déterminées idéologiquement ; le mécanisme essentiel étant celui d'inculcation de la croyance en la valeur absolue de la science et du progrès. Elles constituent "une théorie sociologique sursaturée de causalité" (23) qui - à la limite - peut permettre un renversement de l'antécédent et du conséquent dans la relation causale.

Cela signifie d'abord que l'idéologie dominante n'est pas comme on le dit couramment (24) celle de la classe dominante. Tout au contraire, sa prégnance est souvent plus avérée sur d'autres classes ou fractions de classe. Elle est seulement celle qui concourt à la reproduction - même élargie - d'un état social donné. Toutefois, sa caractéristique même de prégnance fait que nul n'y échappe quelle que soit sa position, encore que la cohérence idéologique varie selon les phénomènes d'hystérésis ou la perception des démentis que peuvent lui infliger certaines situations vécues.

Mais cela signifie aussi que l'idéologie n'est pas seulement un discours comme on l'a trop souvent écrit (sans doute parce qu'on s'est surtout attaché à la décrire à travers un discours). C'est un système cohérent dans lequel "ce n'est pas seulement dans leurs réponses, mais bien déjà dans les questions qu'il y a mystification" (25).

En fin de compte, dans la mesure où il s'agit d'un "rapport imaginaire" de l'homme à l'univers social, se traduisant par des relations établies entre divers éléments de cet univers (la représentation de ces relations), on ne peut saisir la résultante des mécanismes idéologiques que dans un cadre spécifié qui est celui des représentations et des pratiques ou conduites sociales.

[13] - Nous saisissons donc cette dimension idéologique -si importante comme déterminant des substrats informels supportant le fonctionnement de la justice pénale - sous forme de relations établies - dans une représentation donnée - entre des éléments de l'univers sociale. Ces relations trouvent leur origine dans une détermination sociale, dépendante à la fois de facteurs conjoncturels et structurels (structure sociale). Mais ces construits idéologiques, pour une représentation donnée, ne sont pas indépendants de l'histoire et du changement social. Il peut donc y avoir phénomènes d'hystérésis ou contradictions, voire conflits (pratiques contre hégémoniques) dans les représentations.

Quoiqu'il en soit, une fois reconstruits des modèles différenciés de représentations, il faut faire intervenir les autres données recueillies par le chercheur -non pour constituer des variables mais des critères. Il s'agit de données sur la structure sociale et ses tensions, sur les situations objectives, sur les comportements.

En fin de compte, il s'agit de les mettre en rapport avec la variable construite -, les types de représentation - pour l'expliquer et la situer par rapport à la structure sociale. Mais le rapport n'est pas immédiat. Il transite - comme on le montre sur le graphique joint [fig. 2) (26)] - par des détours idéologiques complexes.

Cette élucidation conceptuelle permet de comprendre que la relation représentations-situation sociale est loin d'être simple. On va le vérifier plus loin à loisir.

[14] - Toutefois, il est bon de préciser dès maintenant un point essentiel concernant ces critères. Ce qu'on a dit tout à l'heure des weltanschauungen fait comprendre qu'il faut nécessairement disposer - outre les caractéristiques classiques de population - d'un critère se rapportant à la structure classiste de la société. Plus précisément, il paraît de prime abord important de pouvoir passer des modèles de représentation aux fractions de classe.

Opérationnellement, nous ne disposons dans ce genre de travail que des catégories socio-professionnelles. En les regroupant correctement - c'est-à-dire pas comme le fait l'I.N.S.E.E. - on peut parvenir à une approximation de ce critère de structure sociale.

L'approximation peut-être considérée comme suffisante à fins de cette recherche, encore qu'il ne s'agisse que d'un "indicateur" indirect et imparfait du critère recherché.

On verra infra comment on a procédé concrètement.

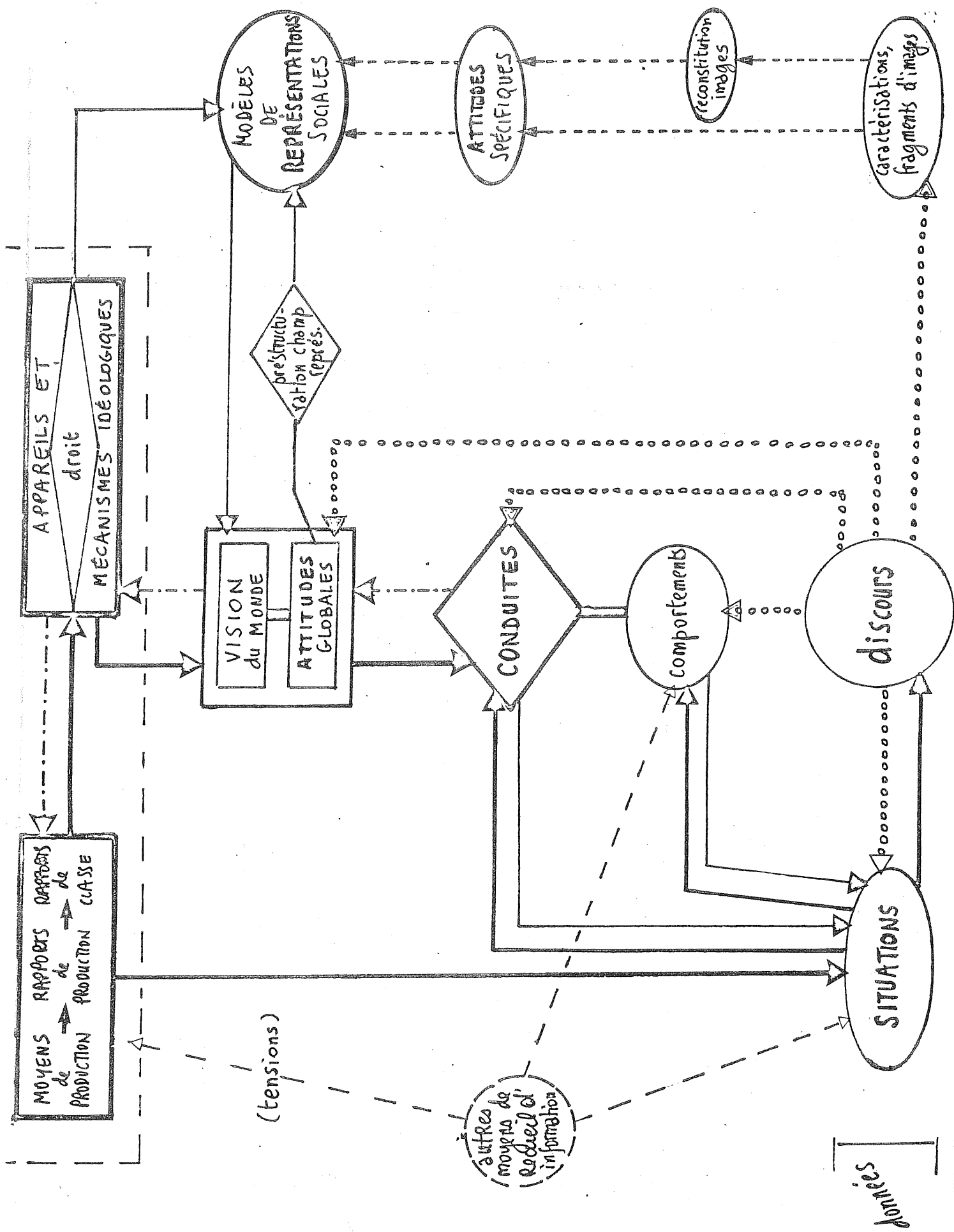


FIGURE N° 2

[15] - Finalement, l'objet de cette recherche est de présenter la carte des représentations de la justice pénale dans notre société et même - à partir de l'inférence des attitudes qui les structurent et des weltanschauungen auxquelles elles participent - de rendre compte des mécanismes idéologiques qui ont cours à propos de la justice pénale et dont nous avons souligné l'importance dans l'introduction.

Concrètement, on peut alors

- connaître la situation dans toute sa diversité ;
- imaginer ce qui a de plus de chances de se passer au niveau des mécanismes idéologiques [sans oublier toutefois que ce sont les situations objectives qui sont finalement déterminantes, quoique l'idéologique bénéficie d'une autonomie relative et donc puisse rétroagir, jusqu'à un certain point, sur la situation sociale objective].

Pareille explication des concepts et de leurs agencements permet de comprendre pourquoi la méthode d'analyse est si complexe et pourquoi - faute de procéder ainsi - le chercheur n'est qu'un marchand d'illusion qui profite de la crédulité de sa clientèle - ou flatte ses faiblesses en lui disant ce qu'elle souhaite entendre - pour lui vendre des résultats ^{sans} signification et souvent trompeurs et gaspiller ainsi les sommes destinées à cet usage.

Toutefois, le processus logique de l'analyse est assez simple à comprendre.

Dans un premier temps, il faut organiser les données brutes en variables. Pour notre propos, ces variables sont de deux ordres successifs :

- des échelles (réduites ensuite à des "indices") d'attitudes ;
- une typologie de modèles de représentations sociales.

Ensuite, il convient de procéder à la mise en liaison de la variable construite définitive ainsi créée avec des critères de structure ou de position sociale.

Bien entendu, on part des caractéristiques des personnes interrogées. Mais ces personnes ne nous intéressent pas en tant que telles. Aussi le simple tri croisé ne suffit pas. Il faut pouvoir rendre compte de la situation au niveau social. C'est alors le second niveau de résultats auquel on parvient ici par le recours à l'analyse factorielle de correspondances

[16] - Le premier problème est donc d'organiser les réponses au questionnaire de manière à découvrir -à partir de cette "fragmentation" à plat- d'abord, les attitudes spécifiques structurant en réalité les représentations, puis la typologie des modèles de ces représentations de la justice pénale.

Les recherches précédemment réalisées au S.E.P.C. sur ce thème (27) ont permis d'avancer -au moins à titre hypothétique- les idées suivantes.

- les représentations de la justice pénale ne se laissent pas décrire en termes de consensus ;

- sous d'apparentes homologues d'opinions et même d'attitudes peuvent exister des différences profondes de représentations.

Ce dernier point a pu d'ailleurs être spécifié :

- la structuration des représentations de la justice pénale s'opère selon une variable complexe dite "conformisme" et définie à fins de recherche comme "l'acceptation des valeurs, des normes, des règles socialement imposées et des institutions existantes". On voit qu'il s'agit en fait d'une conformité à la prégnance idéologique dans une weltanschauung donnée.

./...

- en fait, ce conformisme est multidimensionnel. Et ces dimensions différentes ne regardent pas le même niveau d'attitudes. Ces niveaux présentent une plus ou moins grande spécification par rapport à l'objet de représentation, i.e. la justice pénale. Certains sont plus généraux et concernent les rapports aux institutions, aux normes ... bref au politique en général dans la cité. D'autres - plus factuels, plus dépendants peut-être de l'expérience ou de la promiscuité à la justice pénale- gouvernent les rapports avec ce système et ses opérateurs.

- cependant, il importe de voir que ces niveaux d'attitudes ne sont pas indépendants entre eux : les plus généraux - pour généraux qu'ils soient- contribuent directement à la structuration des représentations de la justice pénale; tandis que les plus spécifiés demeurent toutefois corrélés aux généraux et sous leur dépendance (cohérence).

En ce qui concerne nos recherches à proprement parler (*) les précédents travaux ont permis de retenir cinq niveaux pour ce conformisme multidimensionnel :

- la position plus ou moins manichéiste, c'est-à-dire la tendance à oliver l'univers au "bons" et en "méchants";
- l'acceptation ou le rejet du changement soit un général, soit en ce qui concerne les innovations factuelles;
- l'adhésion aux institutions en général et la position vis à vis de l'ordre social;
- la plus ou moins grande confiance envers les institutions assurant la justice pénale;
- la confiance en la possibilité d'évolution positive (optimisme vs pessimisme) soit des individus, soit de la société.

Enfin, il faut ajouter que les recherches précédentes ont montré l'importance de la distance existant éventuellement -entre finalités perçues et souhaitées de la justice pénale.

./...

(*)- et non le conformisme en général.

[17] - Avant "d'expliquer" - c'est-à-dire de mettre en relation avec des variables décrivant la structure sociale les représentations de la justice pénale, la première tâche de cette recherche consiste à vérifier si ces niveaux d'attitudes restent pertinents pour un échantillon représentatif de la population française de 15 à 69 ans et comment ils structurent les différents modèles de représentations.

Concrètement, ce premier temps comprend deux démarches successives :

- La détermination - par analyse scalaire - des niveaux d'attitudes ;

- l'émergence - par analyse typologique - des différents modèles de représentations de la justice pénale.

Bien entendu, il ne s'agit pas seulement de trouver ces niveaux d'attitudes ou ces types de représentations, il faut encore les analyser intrinsèquement.

./....

CHAPITRE 2. - NIVEAUX D'ATTITUDES

[18] - Ces échelles (28) sont construites à partir de sous-ensembles de questions. Ces questions sont choisies a priori, et en fonction des démarches de recherche déjà effectuées ; chaque sous-ensemble correspond à l'une des dimensions recherchées.

Chaque question est dichotomisée en item, opposant une ou plusieurs éventualités de réponse à toutes les autres (*). Pour chaque couple de questions, on calcule un coefficient d'implication h de LOEVINGER. On élimine, dans un premier temps, les couples qui présentent un coefficient trop faible ou négatif. Puis on associe les couples restants, de telle sorte que ce coefficient h soit, pour tous les couples, suffisamment élevé, et que l'ensemble présente une homogénéité suffisante (coefficient H).

D'après LOEVINGER (29), on peut accepter une échelle à partir de $H = .40$. Dans notre cas, en raison de l'effectif élevé (1868), nous en avons accepté à partir de .38.

Cinq sous-ensembles de questions ont été choisis, correspondant aux dimensions présentées supra : manichéisme, résistance au changement, adhésion aux institutions, méfiance/confiance en la justice, optimisme/pessimisme.

Les quatre premiers sous-ensembles avaient déjà donné lieu à la construction d'échelles lors de la recherche de pré-quantification. La dimension "méfiance/confiance" était alors surtout représentée par des questions sur les magistrats, pris comme symbolisant le système de justice (**). Le cinquième sous-ensemble vise à tester une hypothèse faite lors de la recherche précédente, à savoir que les attitudes envers le système judiciaire varient en fonction de la confiance que l'on a en l'évolution positive de l'homme et/ou de la société.

./....

(*) - Notons que l'on ne peut procéder à une telle opération que dans le cas de questions présentant une gradation de réponses en échelle, les totaux devant rester constants.

(**) - symbolisation que l'enquête d'exploration qualitative avait révélé pertinente.

[19] - En fait, le calcul des échelles n'a pas confirmé exactement ces hypothèses. Les deux sous-ensembles "résistance au changement" et "méfiance/confiance" ont bien permis de construire deux échelles. Mais le sous-ensemble "adhésion aux institutions" a donné lieu à deux échelles, l'une concernant les institutions en général, l'autre, plus spécifiquement, les institutions du système de justice pénale. Le sous-ensemble "manichéisme" a permis de calculer une échelle. Par contre, le sous-ensemble, "optimisme-pessimisme" n'a pu donner lieu à la construction d'une échelle ; toutefois, certaines questions lui appartenant, croisées avec des questions non-utilisées du sous-ensemble "manichéisme" sont entrées dans le calcul d'une sixième échelle, non prévue au départ, mais dont l'idée a été suggérée après examen des tableaux de croisement des questions.

(Fig. 3). Le tout peut-être figuré de la façon suivante

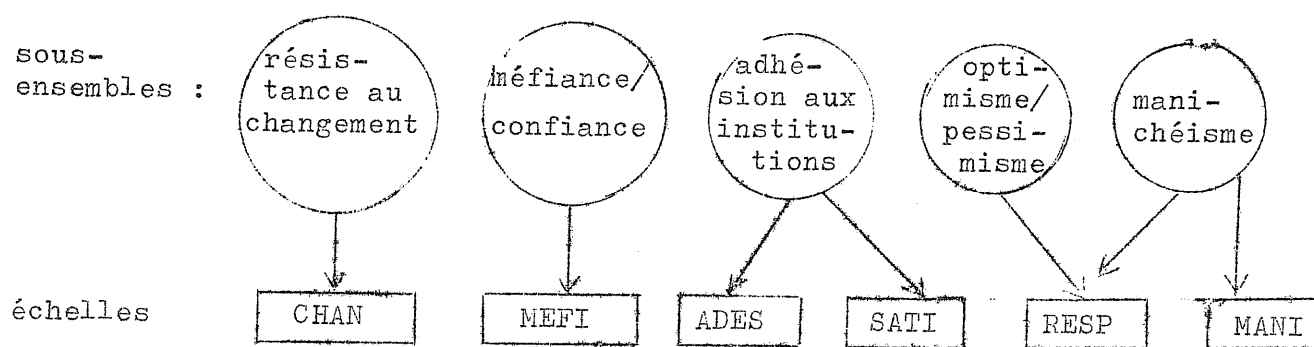


Figure 3

La notion de conformisme se trouve alors définie, pour cette recherche, par 6 dimensions. Il est possible qu'un autre questionnaire permette de mettre en évidence d'autres dimensions, ou que l'on utilise des questions différentes. Il nous semble, toutefois que, en ce qui concerne les représentations de la justice pénale, ces six dimensions permettent déjà de recouvrir et rendre compte de la plus grande partie des représentations.

[20] - Dans une dernière étape (30), les notes d'échelles ont été dichotomisées en notes basses (-) et fortes (+). Pour cela, on a donné aux individus la note 1 lorsqu'ils ont répondu positivement aux item retenus dans les échelles, la note 0 lorsqu'ils y ont répondu négativement. Chaque individu est alors caractérisé par une valeur variant de 0 à 4 lorsque les échelles comportent 4 item, et de 0 à 5 lorsqu'elles en comportent 5 ; cette valeur correspond à la somme des notes sur l'échelle considérée (8). Ensuite, on a regroupé les valeurs basses (-) et les valeurs hautes (+), en répartissant ces valeurs de façon symétrique lorsque le nombre d'item était pair, et en essayant de se rapprocher le plus possible d'une distribution marginale équivalente lorsque ce nombre était impair. Ce sont ces notes - et + qui ont été utilisées dans la suite de ce travail.

On voit qu'à ce stade du traitement, le mot d'échelle n'est plus approprié. Il s'agit en fait d'indices permettant de partager la population en deux sous-ensembles, selon que les personnes interrogées sont - ou + sur ces indices.

1. - Description des échelles.

[21] - Les six échelles retenues sont les suivantes (tableaux 1 à 6).

n°	questions	item (*)
7	Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une "bêtise".	+ +
22 h	Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens, on sait à qui l'on a affaire	+ + N.S.P.
22 l	S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi.	+ +
22 n	quand quelqu'un commet un délit, il est responsable, il n'avait qu'à pas le faire	+ + N.S.P.
22 s	quelqu'un qui veut rester dans le droit chemin peut toujours y arriver.	+ +

tableau 1. RESP H = .38

(*) Pour les questions en échelles, les item sont codés de la façon suivante :

+ + : tout à fait d'accord
 + : plutôt d'accord
 - : plutôt pas d'accord
 - - : pas d'accord du tout
 NSP : ne sais pas.

n°	questions	item
16 a	le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux.	+ + NSP
16 c	en général, les juges rendent des jugements équitables	- - NSP
16 d	pour beaucoup de juges, juger devient une routine	+ + + NSP
17 b	en fait, les avocat sont de mèche avec les juges	+ + + NSP

Tableau 2 MEFI H = .39

n°	questions	item
22 r	quand on essaie de trop changer les choses, en général elles vont plus mal après qu'avant.	+ + + NSP
22 y	autrefois, c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davantage de moralité	+ + -
25	il y a des directeurs de lycées ou d'écoles qui interdisent aux garçons d'avoir les cheveux longs.	tout à fait raison
26	dans les lycées et collèges, il existe des conseils de classe pour examiner le travail et la conduite de la classe. Maintenant, on autorise les élèves à y assister.	tout à fait défavorable
27	il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement.	+ + + NSP

Tableau 3 CHAN H = .40

n°	questions	item
10	il y a des employeurs qui refusent d'embaucher quelqu'un qui a fait de la prison	tout à fait raison plutôt raison NSP
17 c	quand on sait que quelqu'un est coupable, ce n'est pas la peine de lui donner un avocat.	+ + NSP
19 a	il y a des enfants, quelle que soit l'éducation qu'on leur donne, il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond.	+ + + NSP
19 b	la plupart de nos problèmes seraient résolus si nous pouvions mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux.	+ + + NSP
22 o	quelqu'un qui a déjà commis un délit, on ne peut pas savoir s'il n'a pas le mal dans la peau.	+ + + NSP

Tableau 4 MANI H = .41

n°	questions	item
2 b	(finalités du système de justice acceptées) Pensez-vous que c'est une bonne chose ?	oui NSP
18	il arrive que certains films ou certains livres soient interdits par la censure	tout à fait naturel souvent légitime
27 a	quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort.	+ + + NSP
28	pensez-vous que le gouvernement ait le droit de saisir des journaux ?	Oui, c'est légitime

Tableau 5 ADES H = .43

N°	questions	item
20	voici trois avis sur la justice. Avec lequel êtes-vous le plus d'accord ? (réponse : on peut améliorer la justice pénale en la modifiant un peu).	oui NSP
21 a	on a tort de se plaindre de la police, car elle ne fait que son travail.	+ + - NSP
22 j	le gouvernement se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques.	+ - - - NSP
22 t	ceux qui sont au pouvoir n'ont jamais eu de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait.	- - - NSP

Tableau 6 SATI H = .38

Préalablement à l'interprétation des échelles, il importe de faire trois remarques, l'une purement formelle, les deux autres touchant plus directement au fond.

L'appellation des échelles

[22] - Les sigles des échelles ne doivent en aucun cas faire préjuger de leur contenu. Il s'agit d'un code permettant de les reconnaître et de les manipuler facilement. On verra infra que l'examen minutieuse des échelles aurait pu permettre, dans certains cas, de les désigner par un syntagme mais ce procédé aurait été d'une incroyable lourdeur.

Problème des réponses "Ne sais pas" (NSP)

[23] - Dans le programme de construction des échelles, on est obligé d'introduire les réponses NSP, pour que les effectifs marginaux restent constants.

Il faut alors faire un postulat sur la signification de ces réponses. On suppose donc que les réponses NSP sont des réponses conformistes, et vont se regrouper avec les item qui traduisent le plus haut degré de "conformisme". Un tel postulat s'appuie sur des travaux de sociologie politique (31) ; on constate que, en effet, un taux élevé de non-réponses à l'ensemble des questions va de pair avec des attitudes de type traditionnel, ainsi

qu'avec un faible niveau socio-culturel, ce niveau de non-réponse étant le plus élevé pour les questions "techniques", ou se rapportant aux institutions (*). Ces non-réponses traduisent alors un manque d'implication sociale, un recul devant l'information symptomatique d'un retraitisme qui ne remet pas en question les structures actuelles.

traitent Discutons ce postulat échelle par échelle. Trois échelles, en effet, comportent des réponses NSP dans tous leurs item : SATI, MEFI et MANI. Deux des items de l'échelle SATI (sur 4) des relations justice-pouvoir ; on ne s'étonnera donc pas d'y trouver des NSP. Un troisième item se rapporte aux possibilités d'évolution positive du système de justice pénale selon les modifications qu'on lui apporte. Or, nous savons, de par nos propres travaux (32) et de par ceux précédemment cités (33), que ces "retraitistes" vivent mal toute transformation importante des structures, synonyme pour eux de désordre, violence, et, à la limite, de "mort sociale".

Le dernier item a trait à l'institution policière dans un rôle répressif exagéré. Or, d'une part, le taux de non-réponses est faible pour cette question (3,5 %) et d'autre part, seule la réponse de plus grand désaccord n'est pas prise en compte dans l'item. On peut donc -sans trop d'inquiétude et compte-tenu de ce qui précède- classer les non-réponses du côté des réponses de satisfaction des institutions policières.

Examinons maintenant l'échelle MEFI. Pour cette échelle, les non-réponses sont toujours regroupées avec les réponses les plus défavorables au juge dans l'exercice de ses fonctions. Or, cette échelle semble avoir une signification particulière. En effet, si les notes basses sur cette échelle traduisent bien une acceptation de la fonction du juge ainsi que de son rôle social, les réponses élevées peuvent être interprétées de deux façons : soit comme une critique de l'institution, soit comme une défiance envers l'homme (le juge) qui recouvre à la fois un certain pessimisme envers la nature humaine, et une assimilation du juge à sa classe, / ceux qui sont bénéficiaires d'une culture, d'un savoir, en bref les "favorisés"/. Or, nous avons également pu voir, dans nos travaux précédents, que cette attitude à la fois de défiance envers l'homme et de réduction de l'institution à un rôle était caractéristique de catégories sociales défavorisées, isolées et peu engagées politiquement, à savoir, ceux qui donnent le taux de non-réponses le plus élevé au questionnaire.

./....

(*) Notons que, dans notre cas, le taux de non-réponses est le plus élevé pour les questions ayant trait à un rapport entre les institutions judiciaires et les institutions politiques.

On peut donc conclure que, pour cette échelle, le regroupement des non-réponses avec les réponses défavorables est justifié.

En ce qui concerne l'échelle MANI, les NSP sont regroupés avec les réponses les plus favorables à la ségrégation, et tendant le plus à considérer l'être humain comme une "nature" pouvant porter le bien ou le mal en lui. Dans un tel cas, le regroupement nous apparaît comme cohérent, dans la mesure où nous avons déjà constaté l'homogénéité de certaines attitudes conformistes avec la représentation de l'homme comme une "nature" et les attitudes de ségrégation.

Ajoutons encore que ces regroupements ont une justification empirique : les regroupements inverses ont été effectués et n'ont donné lieu à aucune échelle. Si l'on admet que l'organisation des réponses en échelle à un sens, que cette organisation permet de diagnostiquer une attitude, alors on peut considérer que le regroupement des sans-réponses avec certains types de réponses a aussi un sens.

Extrémisation des réponses

[24] - Cette remarque, que l'on fait à propos de l'échelle RESP, peut s'appliquer à l'ensemble du questionnaire.

On constate en effet, que certaines catégories de population ont tendance à ne jamais répondre sur les éventualités extrêmes (tout à fait d'accord ou pas) et toujours répondre sur les éventualités moyennes. Nous verrons d'ailleurs plus loin que cette façon de répondre différencie deux types.

Or, l'échelle RESP ne comporte que des éventualités de réponse extrêmes. Elle ne sera, donc, significative que pour les catégories susceptibles de donner des réponses extrêmes. Et nous aurons à tenir compte de cette remarque lors de l'interprétation des types de représentations en fonction des notes d'échelle.

2. - Homogénéité et cohérence des niveaux d'attitudes.

[25] - Avant d'être dichotomisées, les échelles ont été croisées entre elles, et on a calculé, pour chaque couple, un coefficient de corrélation.

Le coefficient de corrélation R dont on s'est servi utilise, comme base de calcul, la notion d'entropie (quantité d'information) apportée par les partitions opérées, pour une variable donnée, par les différentes valeurs que peut prendre cette variable. Ces valeurs ne supposent pas que cette variable soit

une variable numérique. On a donc traité les échelles, dans un tel cas, comme des variables qualitatives. Si les variables sont indépendantes, la partition opérée sur une variable n'apporte aucune information quant à la partition opérée sur l'autre variable, et R est toujours nul. Dans le cas où les variables ne sont pas indépendantes, R est toujours positif, et sa valeur maximale est le plus petit des nombres $\log. h$ et $\log. k$, où h et k sont les nombres de colonnes et de lignes. Dans un tel cas "il y a une relation stricte permettant de faire correspondre une valeur bien déterminée de la variable ayant le plus petit nombre d'éventualités à toute valeur de l'autre variable" (34). De plus, une relation simple permet d'utiliser une table de X2 pour tester la signification de la corrélation.

On a ainsi obtenu le tableau suivant (tableau 7), où l'on présente en bas à gauche les valeurs de R et en haut à droite les seuils de signification.

	RESP	MEFI	CHAN	MANI	ADES	SATI	
RESP		.05	.001	.001	.001	.001	RESP
MEFI	0,0128		.001	.001	.001	.001	MEFI
CHAN	0,1086	0,021		.001	.001	.001	CHAN
MANI	0,081	0,082	0,17		.001	.001	MANI
ADES	0,083	0,021	0,168	0,119		.001	ADES
SATI	0,031	0,030	0,076	0,053	0,101		SATI
	RESP	MEFI	CHAN	MANI	ADES	SATI	

valeurs de R

Tableau 7 - corrélations entre échelles - seuils de signification.

Toutes les échelles sont fortement intercorrélées, la moins forte corrélation étant entre MEFI et RESP. Cette corrélation montre l'homogénéité de ces dimensions par rapport à la notion de conformisme et la cohérence du tout. Toutefois, ce mode de calcul ne nous renseigne pas sur le sens des corrélations (positif ou négatif) ; pour le déterminer, il nous faudra revenir aux tableaux de contingence.

Toutefois cette homogénéité globale sur l'ensemble de la population laisse subsister des hétérogénéités partielles que l'on verra apparaître plus tard.

3 - Interprétation des échelles

[26] - Elle va se faire en plusieurs temps :

- au niveau du contenu même des échelles
- en les croisant avec des questions spécifiques à item multiples (étiologie de la délinquance, qualités du juge, identification projective);
- en examinant les croisements avec les autres questions.

4 - le contenu des échelles.

[27] - L'échelle RESP comporte un item de "sévérité" (Q7), un item de "marquage, étiquetage par la justice" (Q 22h), un item relatif à la fonction de maintien de l'ordre social par le système de justice pénale (Q22l), et deux item ayant trait à l'idée de responsabilité individuelle (Q22n et Q22s).

De cette première description découle l'idée que cette échelle désigne une conception du délinquant comme porteur, responsable de sa propre délinquance, et corrélativement à une conception du système pénal comme ayant une fonction de maintien de l'ordre par la coercition et le marquage des individus déviants. Dans un tel cas, la ségrégation n'a pas une valeur "purificatrice", mais plus directement fonctionnelle ; séparer le bon grain de l'ivraie sert davantage à éviter le désordre qu'à punir le coupable.

On notera, dans cette échelle, l'association de l'idée de responsabilité et de volonté individuelle et de celle de la valeur pédagogique de la punition. Ceci laisse à penser que - au-delà d'une attitude de punitivité - cette échelle renvoie à un système idéologique dans lequel l'individu est conçu comme rationnel, transparent et relativement maître de son destin.

Dans cette mesure, la punition est d'autant plus efficace qu'elle est forte. Une telle attitude peut-être illustrée par la citation suivante :

"... Ca, c'est comme les vols de voiture!... on dit que c'est emprunter la voiture ! ... alors, tous les jeunes ... ils peuvent voler la voiture, ils savent qu'ils risquent pas grand chose ..." (35).

On peut résumer le contenu de cette attitude dans les deux mots law and order. Que la loi soit rigoureuse et bien appliquée, et l'ordre social sera maintenu.

[28] - Toutes les questions qui composent l'échelle MEFI sont en rapport avec l'activité fonctionnelle du juge. Deux d'entre elles font apparaître, de plus, l'interaction juge-avocat (Q.16 a et Q.17 b).

Le propre de cette échelle est de caractériser les attitudes vis-à du système de justice pénale à travers l'image du juge. C'est donc une échelle relative directement à la machine judiciaire.

Cette interprétation nous a été suggérée par la première recherche qualitative (36). On y a constaté que - dans l'analyse du discours des personnes interrogées - le juge "représente à lui tout seul l'ensemble de la juridiction, et même assez souvent tout le système de justice pénale, qu'il résume et assume". Il est vraiment l'éponyme de la justice". Ceci vient du fait que "le juge est perçu comme assumant, seul le plus souvent l'exercice d'un pouvoir judiciaire. C'est lui qui décide de la sentence. Dans cette tâche, les jurés peuvent l'aider - ou ne pas l'aider-, mais leur voix n'est que consultative ; c'est le juge qui est responsable de la décision. En raison de son importance, réelle et symbolique et de sa place privilégiée dans le processus, les sentiments à l'égard du juge traduisent à la fois beaucoup d'exigence et une méfiance non moins grande. La plupart des jugements de contingence portés sur la justice concernent en fait la personne du juge". C'est en fait, l'"humanité" même du juge qui introduit l'alléatoire, le contingent, le non-contrôlable dans la décision judiciaire. Cet "effet-machine" du juge est renforcé par l'introduction du personnage de l'avocat, dont nous avons montré, dans le même travail, l'image particulièrement ambiguë comme participant, à la fois du système judiciaire et à la fois de l'out-groups, et comme introduisant dans le jeu judiciaire le rapport à l'argent]. C'est par l'intermédiaire de la représentation de l'avocat que nombre de personnes interrogées font la liaison entre le système de justice pénale et la structure socio-économique globale (37).

La spécificité de cette échelle explique pourquoi - comme nous le verrons plus loin- elle est moins sensible que les autres à l'action des critères objectifs. Or, tout au moins, elle l'est de façon un peu différente.

L'échelle MEFI introduit donc - plus qu'une idée de méfiance envers le système - une idée de contingence, de caractère aléatoire de l'acte de juger. Pour certains, il s'agit - à travers la personne du juge et de l'avocat - de la seule

voie de critique du système judiciaire que l'on s'autorise. Ce que l'on ne veut (ou ne peut) remettre en cause au niveau de l'institution l'est au niveau des pratiques de certains agents importants. Dans un tel cas de figure, c'est la seule échelle qui exprime les positions envers la justice pénale en tant qu'instrument de maintien d'un ordre social structuré par des rapports de forces entre groupes sociaux.

[29] - L'échelle CHAN est composée de cinq questions : deux sont relatives au changement en général (Q.22 r, Q.27 b), et spécifient un refus -ou une acceptation- du changement brusque ; deux concernent l'acceptation ou le refus des innovations (Q.25, Q.25 b) (*) ; et la dernière fait référence au passé comme porteur des "bonnes valeurs morales".

Dans ces questions, rien ne réfère à une attitude envers la transformation des institutions au sens strict, mais plutôt à une attitude de refus -ou d'acceptation- du changement, soit dans l'abstrait, soit de façon concrète par des positions envers des innovations qui paraissent ponctuelles (les cheveux longs ou l'assistance aux conseils de classe) (**), mais qui en fait traduisent un attachement -ou non- à des habitudes, des normes de vie, à un univers ordonné de façon traditionnelle, où prédomine les valeurs morales. Dans cette mesure l'échelle indique - tout aussi bien qu'une résistance au changement - une inquiétude quant à un avenir social semblant en voie de dégradation, très liée à la perte des valeurs morales. Elle indique aussi une attente adressée à l'ensemble de l'organisation sociale pour qu'on lutte contre cette dégradation.

./....

(*) - notons, ici que pour de telles questions, seule l'éventualité extrême est significative du refus du changement.

(**) - Ces questions ont une dimension conjoncturelle évidente. A l'heure actuelle, il est possible que l'on obtienne pas les mêmes résultats. Il n'en demeure pas moins qu'elles traduisent une résistance à l'innovation.

[30] - Sur les cinq questions de l'échelle MANI, deux font référence à une "mauvaise nature" humaine (Q.19 a, Q.22 o), deux sont relatives à la nécessité d'une "ségrégation" des "mauvais", (Q.10, Q. 19 l) et la dernière a trait à l'idée que le coupable n'a pas besoin d'être défendu (Q.22 c). Cette dernière question implique deux sous-entendus : d'abord qu'il puisse ne pas y avoir de doute sur la culpabilité, ensuite que cette culpabilité est suffisante, en soi, pour entraîner la décision des juges.

L'ensemble de cette échelle évoque la représentation d'un univers non-ambigu, clivé en "bons" et en "mauvais", et dans lequel on peut -et il est nécessaire de- reconnaître les siens, à savoir les "bons", sans équivoque. Une telle représentation est sous-tendue par une attitude que, dans un ouvrage précédent, nous avons qualifiée de "manichéiste".

On peut faire l'hypothèse qu'une telle attitude - outre la tradition culturelle- est renforcée par des mécanismes d'auto-défense. D'autres études (*) ont montré la présence d'attitudes et de stéréotypes hostiles envers les membres d'out-groups chez les groupes en situation de récession ou d'insécurité sociale. Ici, il ne s'agit pas d'un out-groups précisément nommé, mais d'un autrui que l'on ne reconnaît pas comme participant du même univers de valeurs que soi. La reconnaissance de la différence s'accompagne d'un jugement axiologique, et d'un rejet de la faute sur cet autrui, qu'il ne reste plus qu'à rendre inoffensif en le séparant de la communauté. Le fait que la différence soit expliquée par une "nature" conduit à la rendre encore plus inéluctable, et le clivage d'autant plus nécessaire.

On serait tenté de nommer cette échelle "personnalité criminelle", dans la mesure où c'est bien la personnalité du déviant qui est en cause, dans ses fondements même. Et la fonction de justification de l'activité répressive d'une telle notion de "personnalité criminelle" est ici bien mise en évidence, par la liaison entre la question sur la ségrégation et les questions sur la "mauvaise nature". En langage vulgaire, il s'agira d'une mauvaise nature, en langage savant, d'une personnalité criminelle. La fonction idéologique de ces deux catégorisations n'en demeure pas moins, fondamentalement, la même.

./....

(*) - en particulier sur le racisme.

[31] - L'une des quatre questions de l'échelle ADES concerne l'acceptation des finalités du système de justice pénale telles qu'elles sont perçues à l'heure actuelle (Q.2 b) (*). Deux autres sont consacrées à des institutions de type répressif (Q.18, Q.28) et touchant à la liberté d'expression. La dernière, enfin, porte sur le sentiment d'appartenance au groupe-nation.

Il s'agit donc bien d'acceptation de certaines institutions, mais dans la mesure où ces institutions sont l'expression même d'un groupe national, dans le cadre duquel certaines choses peuvent être faites ou dites, et d'autres pas, sous peine de rupture. Plus globalement, ces questions renvoient à une attitude d'acceptation des règles formelles, règles que les institutions sont chargées de faire respecter. Plus spécifiquement, cela veut dire que l'on a une bonne justice parce que l'on a de bonnes institutions répressives.

[32] - Deux des questions de l'échelle SATI se rapportent à l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique (Q.22 j, Q.22 t). La troisième a trait à l'acceptation de la police "qui ne fait que ce qu'elle doit faire" (Q.21 a). La quatrième, dans les item retenus, montre une relative satisfaction de l'institution judiciaire sous sa forme actuelle (Q.22 j).

L'association des item relatifs à l'indépendance de la justice et de la satisfaction vis-à-vis de l'institution n'a pas de quoi surprendre. Nous avons montré, en effet, dans un ouvrage antérieur (38), que l'un des critères de "bon" fonctionnement de la justice était son indépendance.

D'autre part, nous avons également montré que l'acceptation de la police, en tant qu'elle ne "fait que son travail" était corrélative d'un type de représentation conformiste et satisfait de l'ensemble du système de justice pénale.

./....

(*) - Rappelons que ces finalités sont, pour 60 % de la population, maintenir l'ordre et faire respecter les lois.

Par conséquent, cette échelle désigne une attitude plus générale de satisfaction envers les institutions de justice criminelle telles qu'elles sont à l'heure actuelle. Il s'agit là du système de justice pénale dans son ensemble, du bloc institutionnel, et non plus d'agents oeuvrant dans ce système, comme pour MEFI.

Echelles et questions portant sur les finalités du système de justice pénale.

[33] - Les questions sur les finalités sont au nombre de deux. La première est la suivante : " D'après ce que vous savez ou pouvez imaginer, avez-vous le sentiment qu'à l'heure actuelle, en France, la justice pénale cherche surtout à :

- . maintenir l'ordre
- . faire respecter les lois
- . protéger les libertés et les droits des citoyens
- . assumer la sécurité des citoyens
- . contribuer à l'évolution de la société".

Cette question est complétée par une deuxième question " Pensez-vous que c'est une bonne chose ? ", et même une troisième, au cas où l'on répond " non " ou " ne sais pas " à la deuxième : " A votre avis, à quoi la justice pénale devrait-elle servir ? ". Les item de réponses sont les mêmes qu'à la première question.

./...

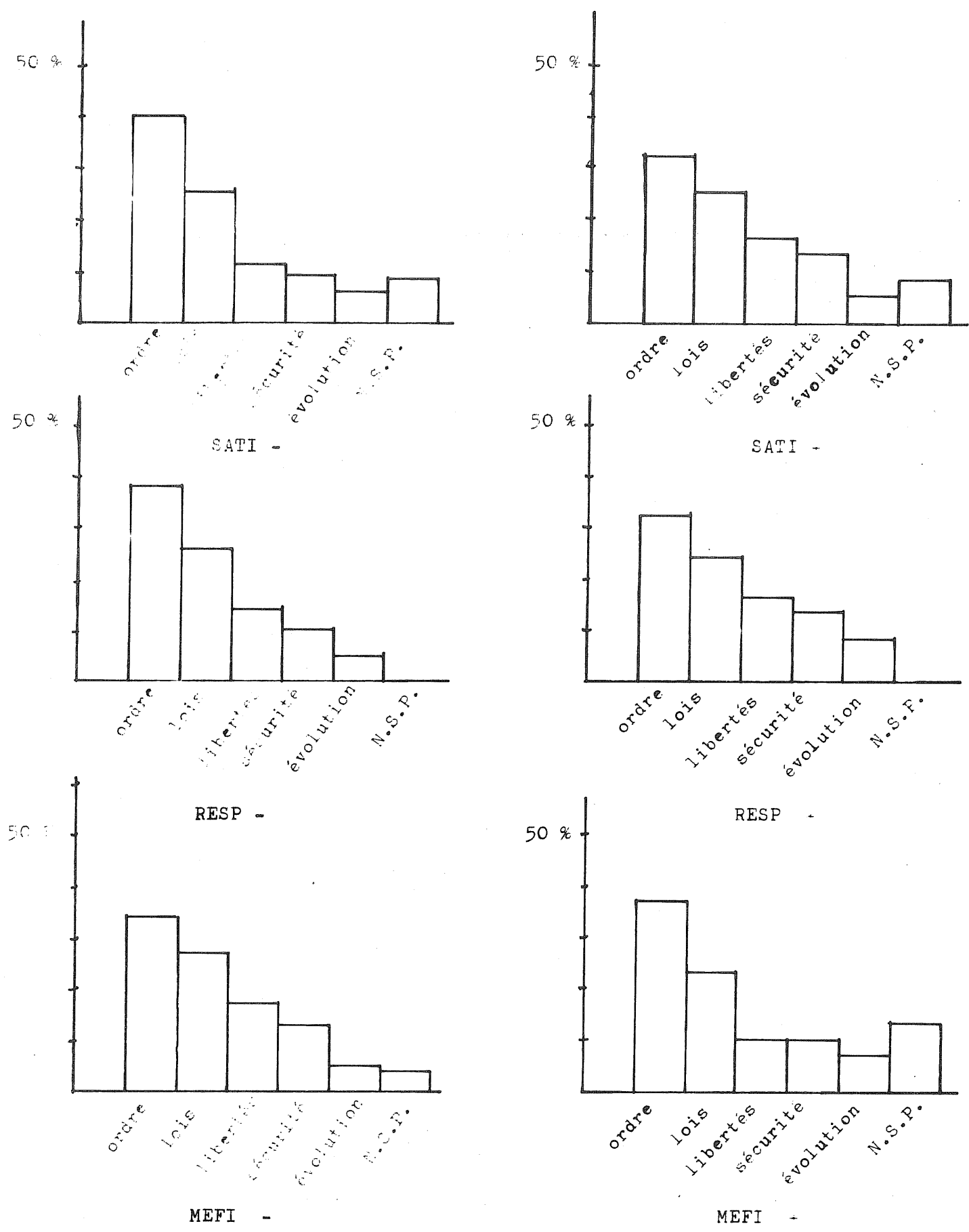
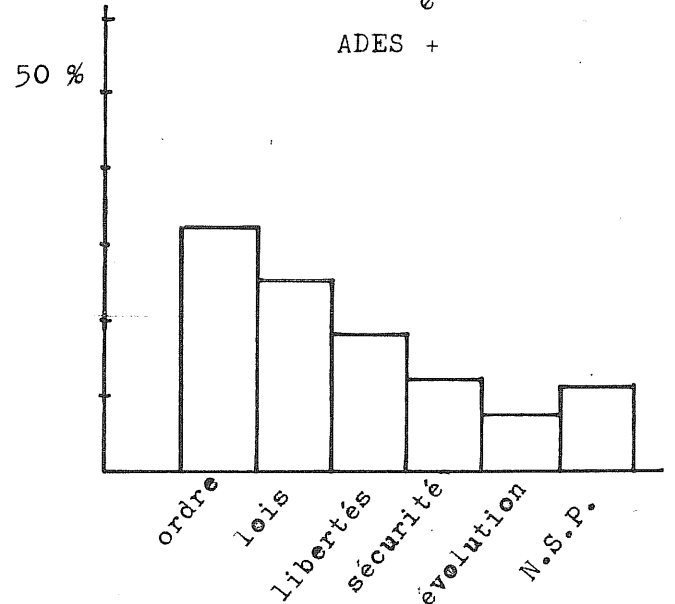
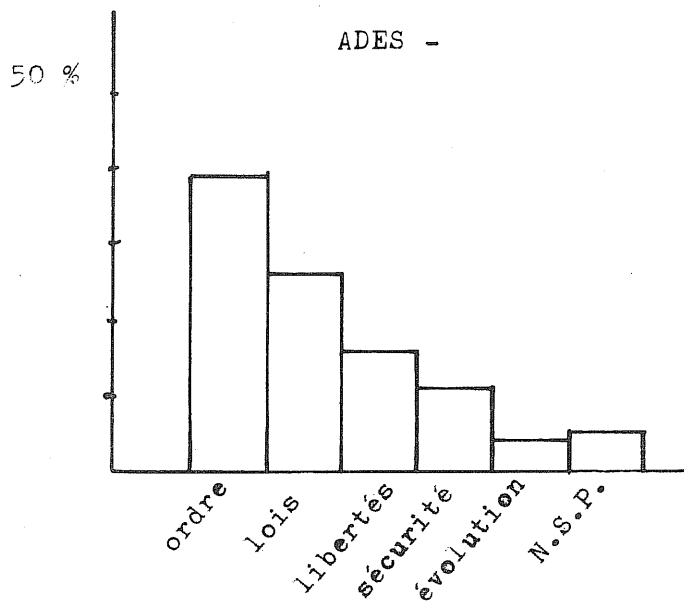
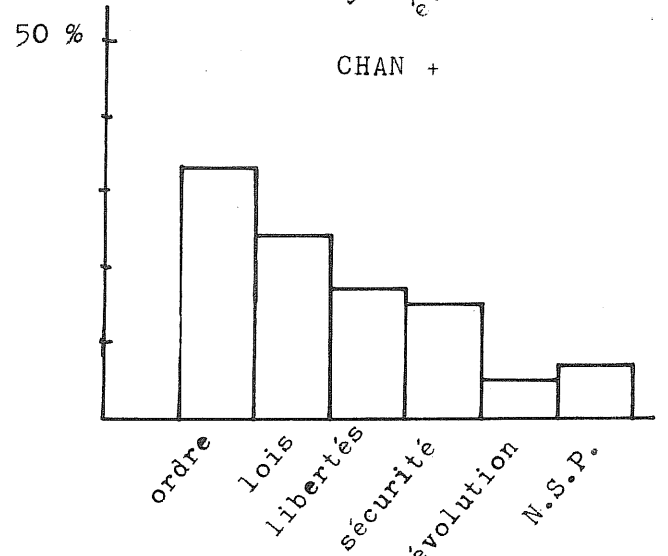
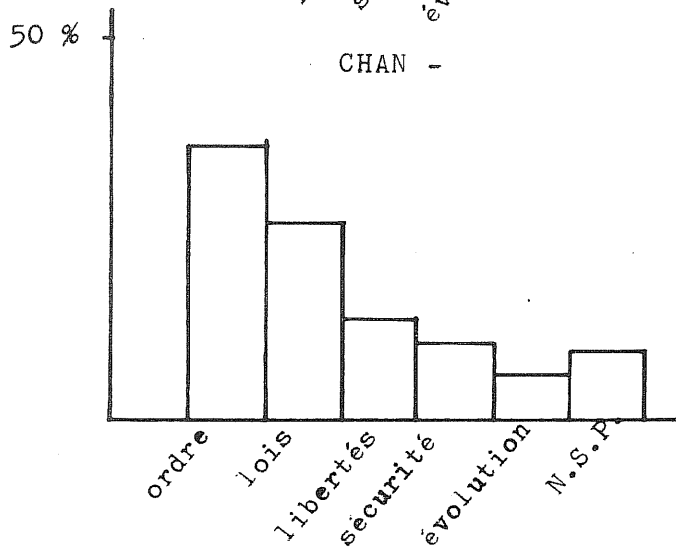
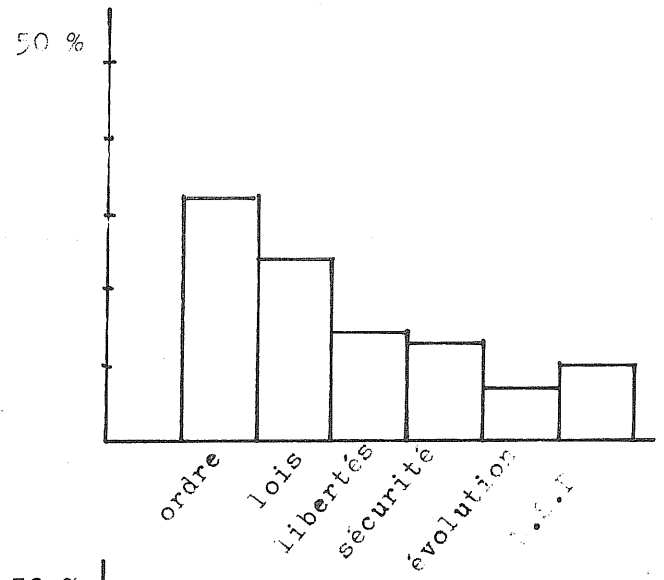
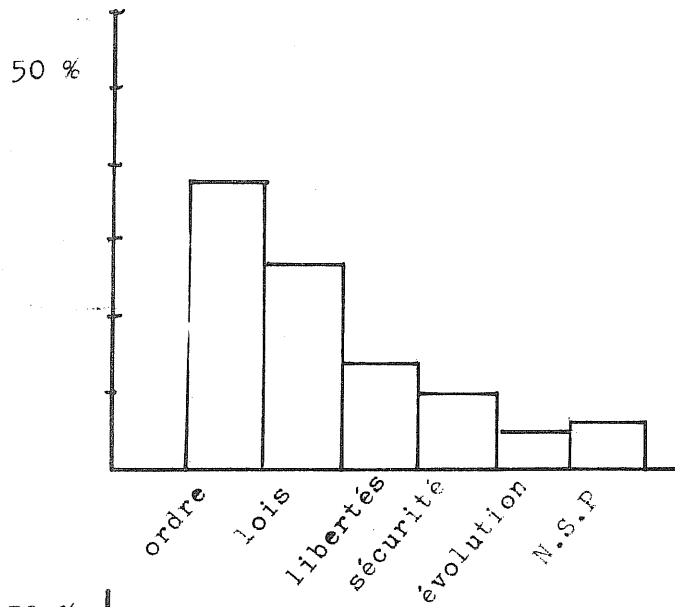


Fig. 4 : - Echelles et finalités perçues (Q.2 a)



MANI -

MANI +

Figure 4 - (suite)

L'ensemble des personnes interrogées, qu'elles soient - ou + sur les échelles, donnent des réponses très semblables à la question portant sur les finalités perçues. L'item "maintenir l'ordre" vient en tête, suivi par "faire respecter les lois", "protéger les libertés"... , "assumer la sécurité..." et "contribuer à l'évolution ..." (Fig. 4). Par conséquent, au niveau de l'image perçue, les configurations ne sont pas discriminées par les échelles.

(*) celui-ci Il n'en va pas de même pour la question portant sur l'accord avec les finalités perçues. Bien que (*) soit toujours supérieur à la moyenne, la différence entre les groupes - et + est aussi toujours significative. Notons également que les deux échelles pour lesquelles la différence est la plus forte sont les échelles ADES et SATI ; ce qui souligne leur caractère plus directement relatif aux institutions.

Notons également les positions inversées sur l'échelle MEFI : les notes basses sur cette échelle sont le plus d'accord avec les finalités actuelles. Et la différence est importante, malgré l'ambiguïté apparente de cette échelle ; ceci en montre sa liaison avec la variable latente de confortisme.

En ce qui concerne les finalités "souhaitables", l'accent est mis sur "protéger les libertés et les droits des citoyens".

[34] - La deuxième question sur les finalités est plus directement relative à l'activité des tribunaux :
" A votre avis, en France, actuellement, les tribunaux, lorsqu'ils condamnent quelqu'un, c'est surtout pour :

- . punir le coupable
- . faire peur à ceux qui pourraient en faire autant
- . rééduquer le coupable
- . protéger la société contre les individus dangereux
- . rappeler aux gens quelles règles on doit respecter".

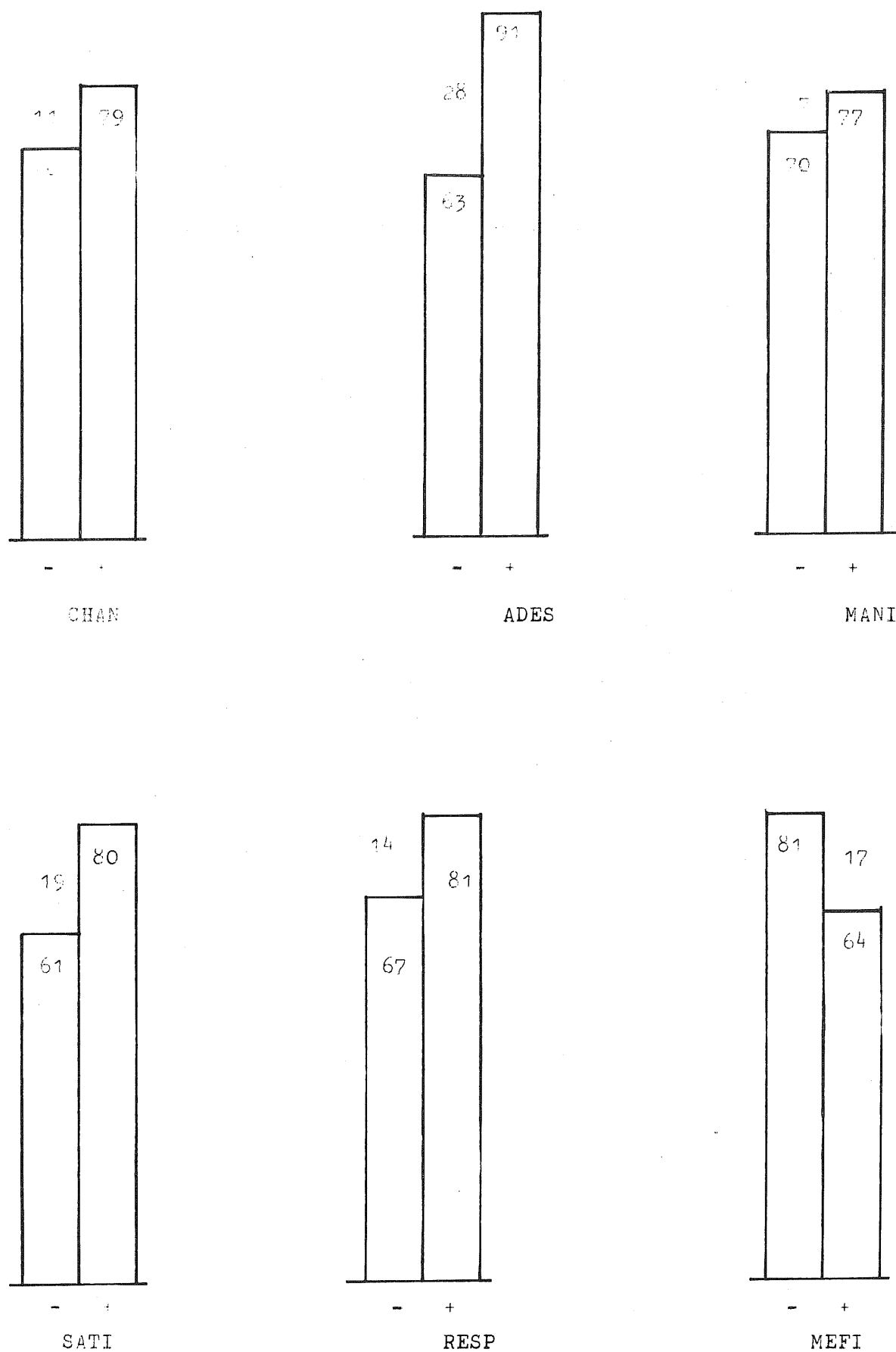
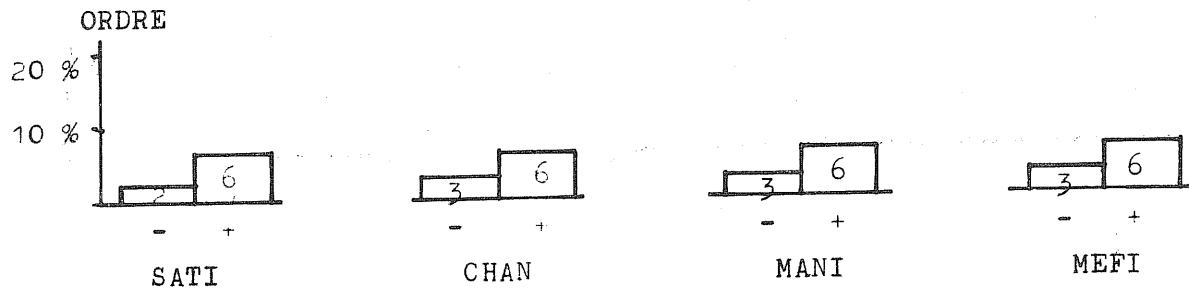
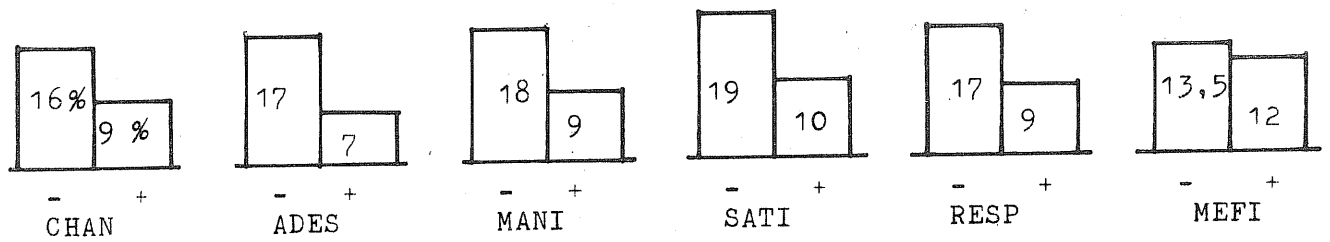


Fig. 5 : - Echelles et accord sur les finalités perçues.
(Q.2 b)



LIBERTES



EVOLUTION

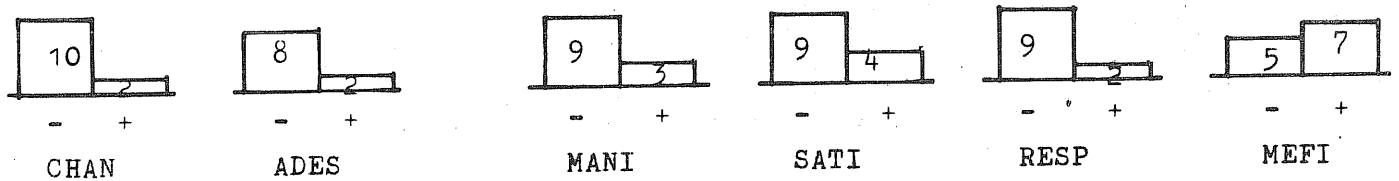


Fig. 6 - : Echelles et finalités souhaitées. (Q.2 c)

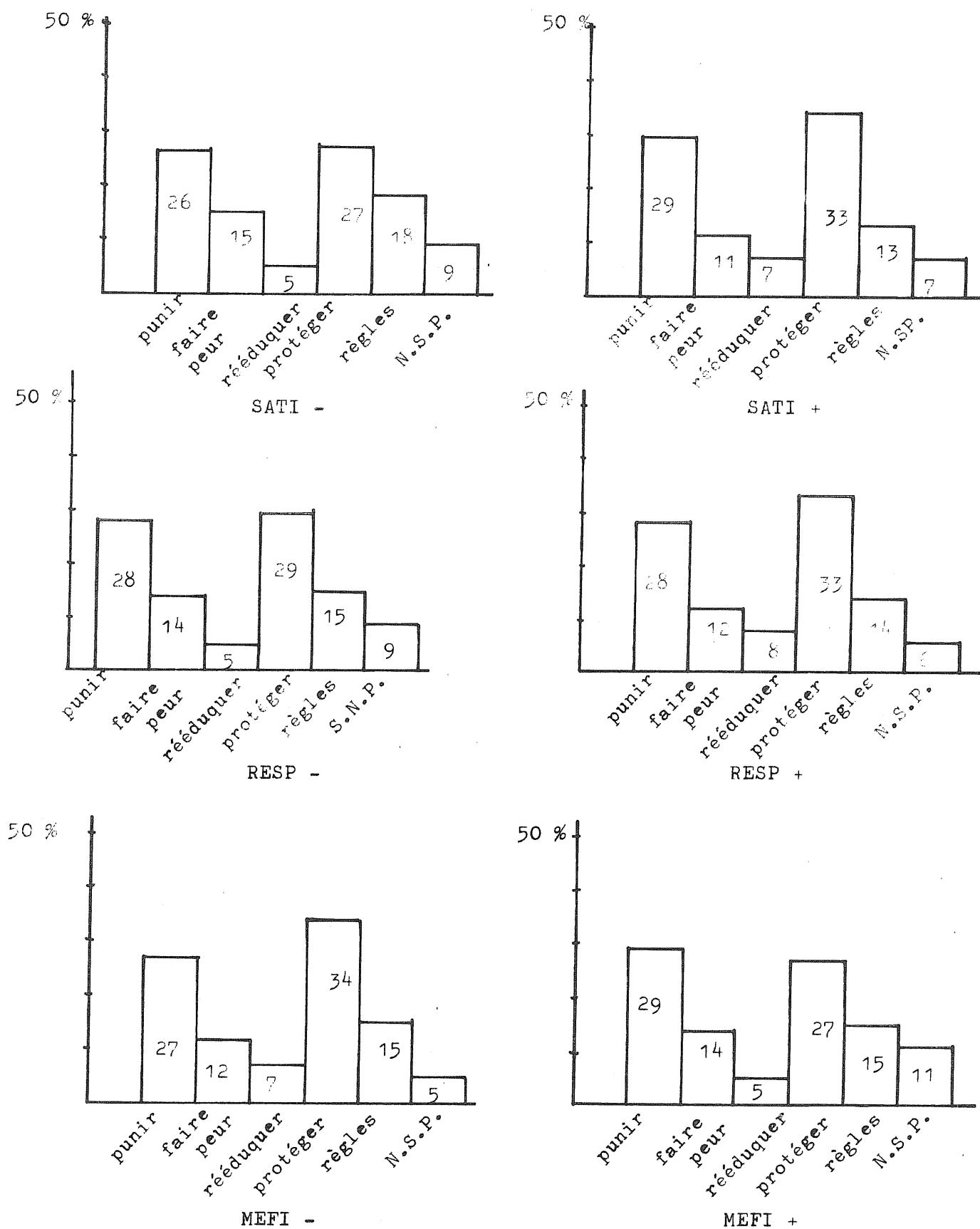
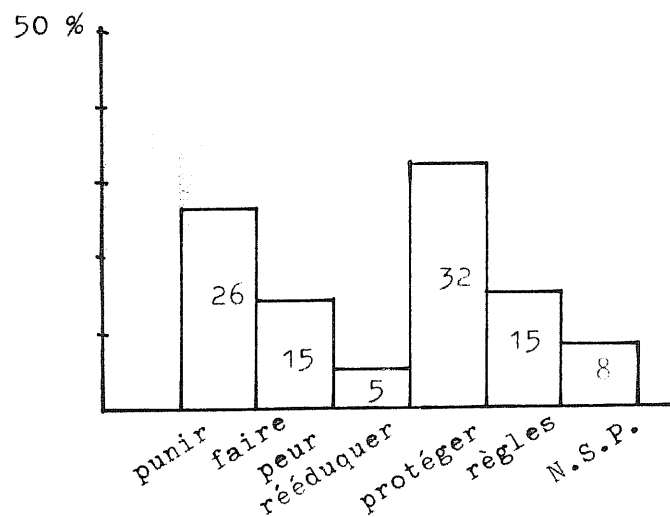
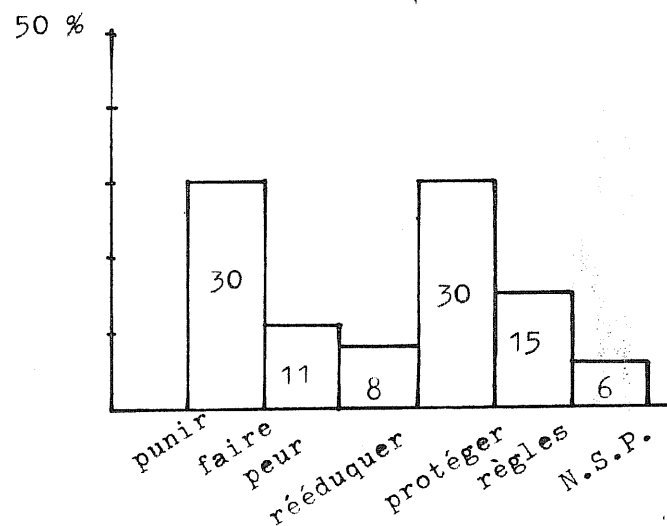


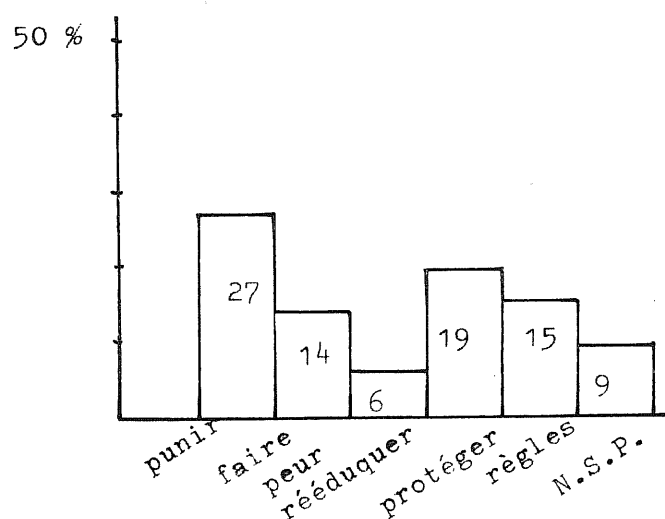
Fig. 7 : - Echelles et fonctions de la condamnation (Q.9 a



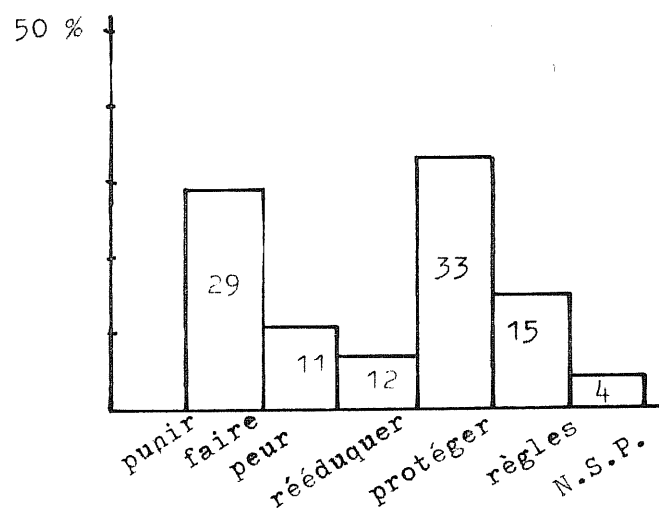
CHAN -



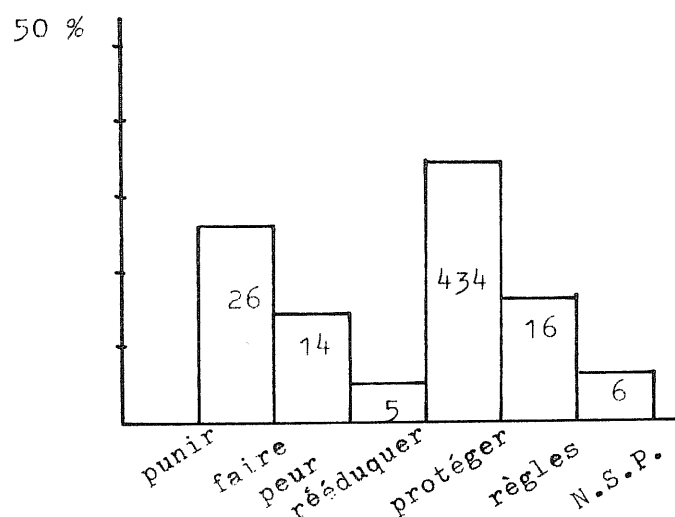
CHAN +



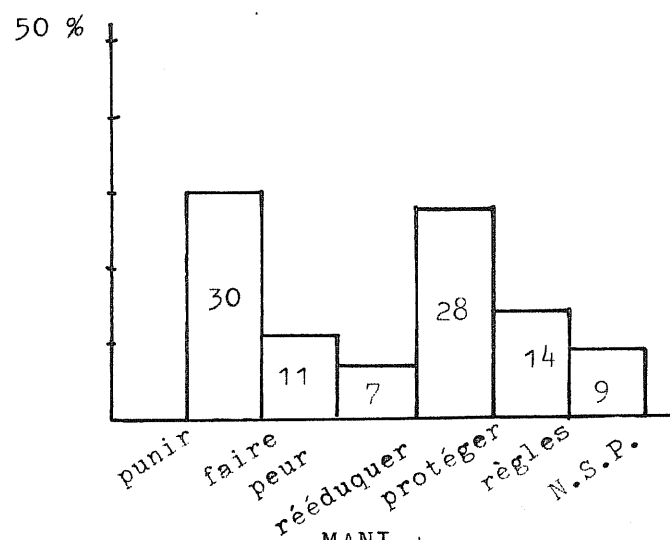
ADES -



ADES +



MANI -



MANI +

Fig. 7 - (Suite)

De même que pour la question 2 a, les histogrammes ne sont guère différents pour les groupes - et +. Dans l'ensemble, la fonction de protection a la plus grande faveur (sauf pour ADES - et MEFI +). Par contre, très peu de personnes pensent que la condamnation ait un objectif de rééducation. La prééminence de la fonction de préservation -suivie de près par celle de punition- est consonante de la fonction de maintien de l'ordre précédemment dégagée. Elle est la plus forte pour MANI - et MEFI -.

A la question : "pensez-vous que ce soit une bonne chose ? ", on observe un accord au-dessus de la moyenne pour tous les groupes. Toutefois, la différence des accords entre les + et les - est toujours significative. Comme précédemment, c'est pour l'échelle ADES que la différence est la plus forte, et MANI qu'elle est la moins forte.

Quant aux fonctions souhaitables de la condamnation, la primeur revient à "rééduquer", pour toutes les personnes ayant des notes basses aux échelles, sauf MEFI.

[35] - En conclusion, pour ces questions sur les finalités :

- on trouve peu de différence entre les groupes en ce qui concerne les finalités perçues. Il y a consensus sur ce point. Les finalités majoritaires sont "le maintien de l'ordre" et "la protection de la société"
- par contre, le consensus disparaît en ce qui concerne l'accord sur les finalités. L'échelle pour laquelle la différence est la plus importante est ADES, suivie de SATI. Celle pour laquelle cette différence est la moins importante est MANI.
- pour ceux qui ne sont pas satisfaits des finalités actuelles, la tendance est à demander surtout la protection des libertés et des droits, et la fonction de rééducation.

On constate, donc, une image des finalités perçues de la justice relativement monotone ; mais le désaccord apparaît lorsque l'on parle de ce que la justice devrait faire. De plus, on peut poser en hypothèse -à vérifier infra- que, pour beaucoup, l'accord avec les finalités perçues est la trace historique de phénomènes sociaux révolus, ou presque. Ceci

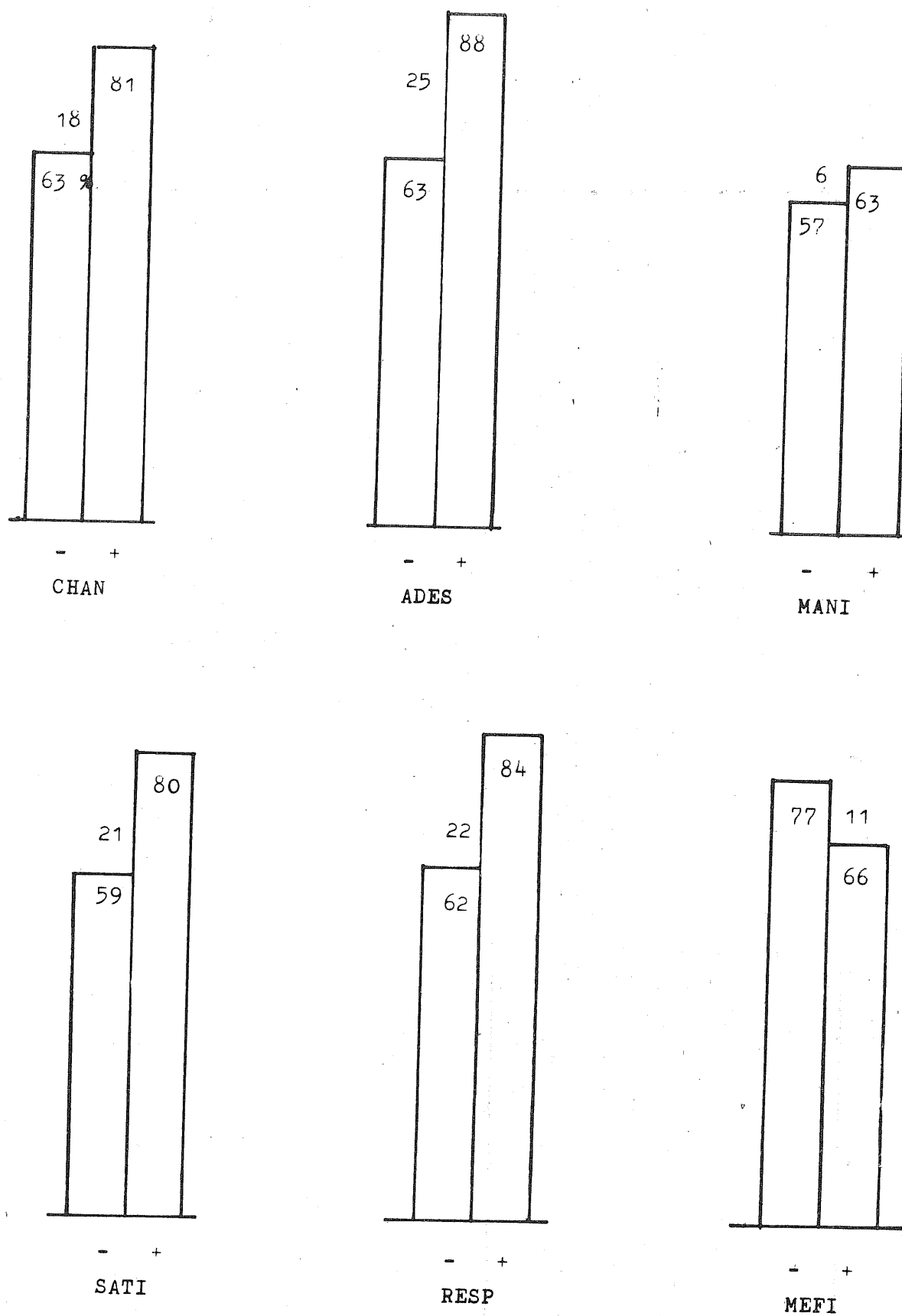


Fig. 8 : - Echelles et accord avec les fonctions de la condamnation (Q.9 b)

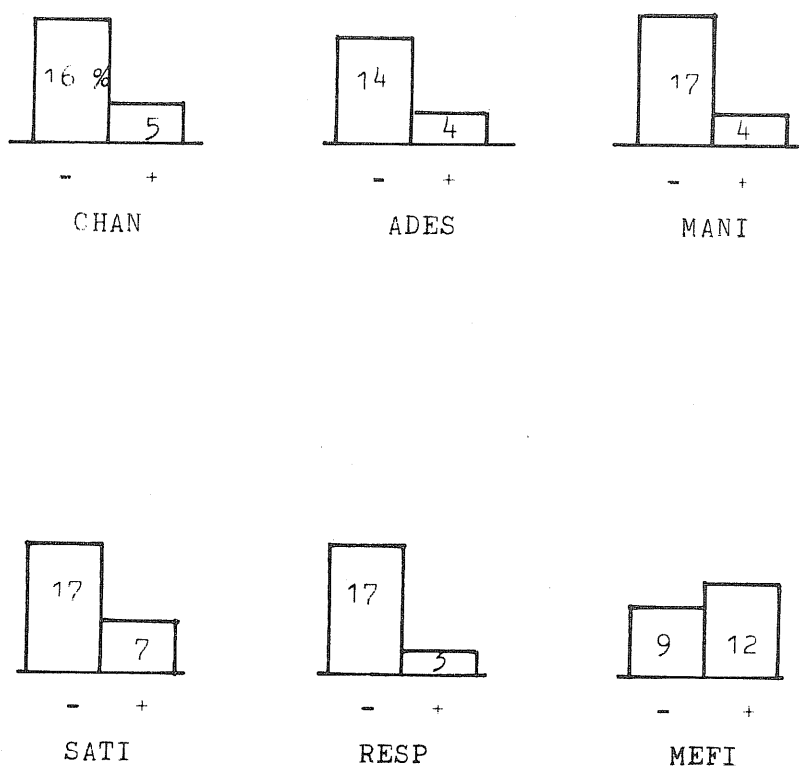


Fig. 9 : - Echelles et fonctions souhaitées des condamnations (Q.9 a) - Réponse "rééduquer".

s'avère vrai pour les groupes nouvellement citadins et d'origine rurale, qui témoignent à la fois d'un grand attachement à ces finalités et d'un doute quant aux institutions qui les mettent en oeuvre. Doute qui se traduit par des critiques ponctuelles, et des notes relativement élevées sur l'échelle MEFI. Mais, dans la mesure où les mécanismes idéologiques ne tiennent pas indéfiniment quant le substrat a disparu, l'accord avec les finalités actuelles ne peut que décroître rapidement dans de telles couches sociales.

Echelles et questions portant sur l'étiologie de la délinquance.

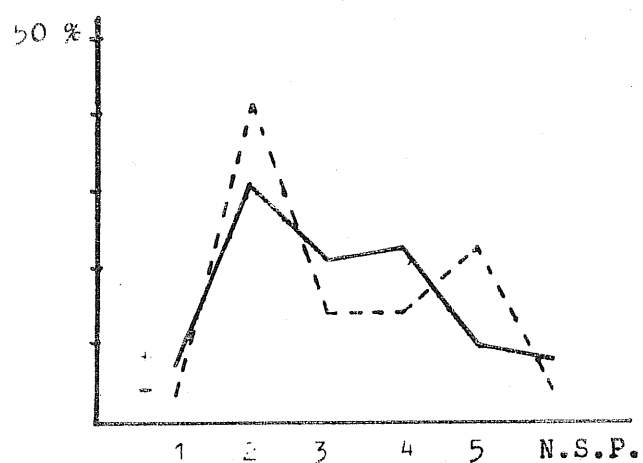
[36] - Le croisement des réponses aux échelles (en + et -) et des questions portant sur l'étiologie de la délinquance (Q.3 et Q.5) montre que, pour l'ensemble des échelles, les profils ne sont guère différents (cf. les courbes des % de réponses aux différentes opportunités selon que l'on répond + ou - aux échelles).

- Q.3 - "Un jeune peut devenir délinquant pour diverses raisons"...

Dans tous les cas, on trouve un sommet sur l'éventualité "à cause du milieu dans lequel il a vécu", plus accentué toutefois pour les - que pour les +. Cette opportunité - d'ailleurs assez vague dans sa formulation - prend allure de stéréotype, et recueille ainsi le plus de suffrages. De même, l'accord se fait entre les - et les + pour rejeter l'éventualité : "parce qu'il a un mauvais fond", sauf pour l'échelle MANI (et encore relativement peu). Tout se passe comme si - lorsqu'il s'agit, d'un jeune - on se refusait à considérer que les jeux puissent être faits.

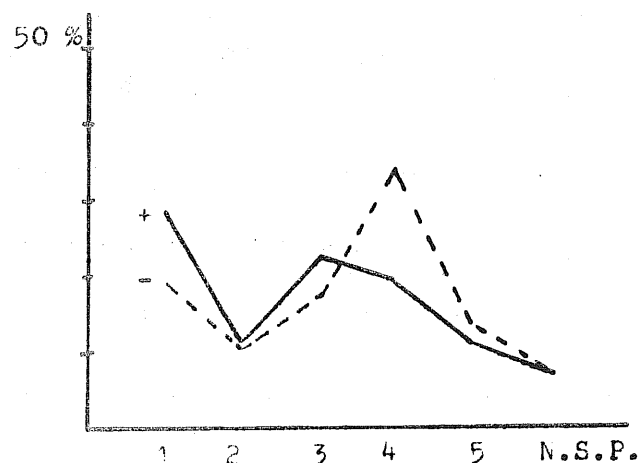
Les dissociations des courbes + et - sont plus nettes sur les autres éventualités. Ceux qui ont des notes élevées sur les échelles ont tendance à référer l'origine de la délinquance à l'entourage (famille et/ou camarades). Ceux qui ont des notes basses en rendent plutôt responsables les mauvaises conditions de vie. Ceci est le plus net pour les échelles RESP, MANI et CHAN, et le moins pour l'échelle MEFI. On voit, donc, se dessiner deux conceptions différentes : l'une de type individualisante, et l'autre renvoyant à une causalité plus sociétale. Ces différences seront à préciser par la suite.

On note également que, pour l'échelle SATI, la seule dissociation importante entre les + et les - se fait sur l'item "mauvaises conditions de vie".



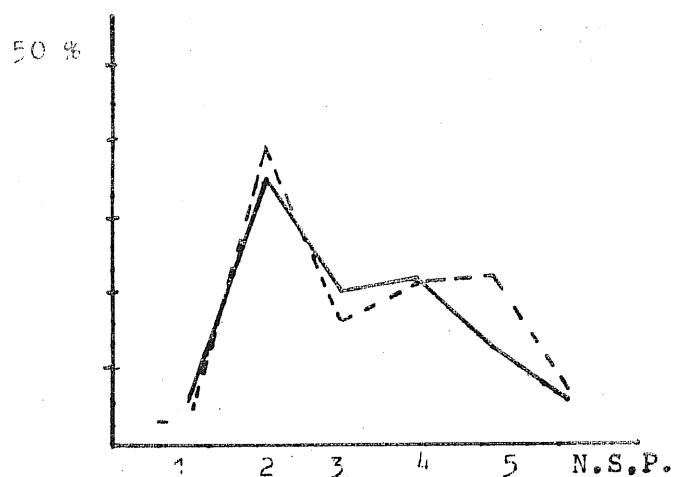
MANI

Q.3 "un jeune peut devenir délinquant..."



MANI

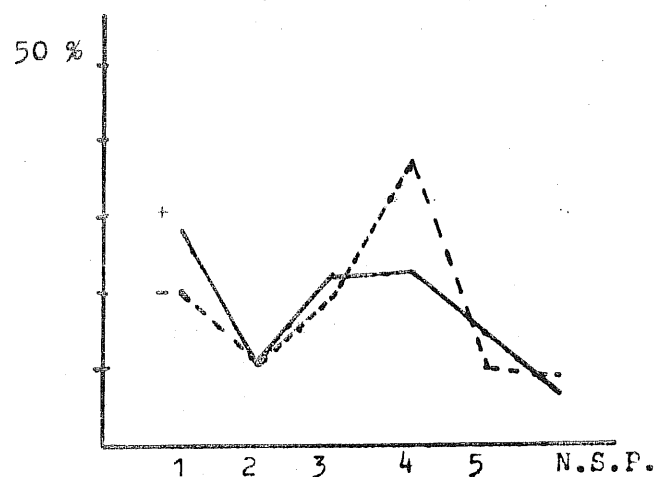
Q.5 "on attribue la criminalité ..."



SATI

Q.3

- 1 - "mauvais fond"
- 2 - "milieu"
- 3 - "parents"
- 4 - "camarades"
- 5 - "conditions de vie"

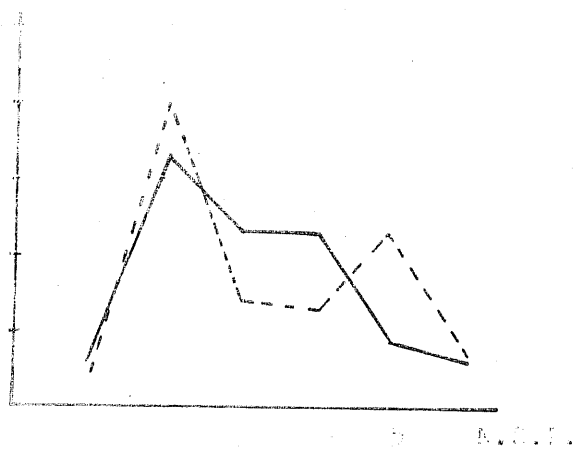


SATI

Q.5

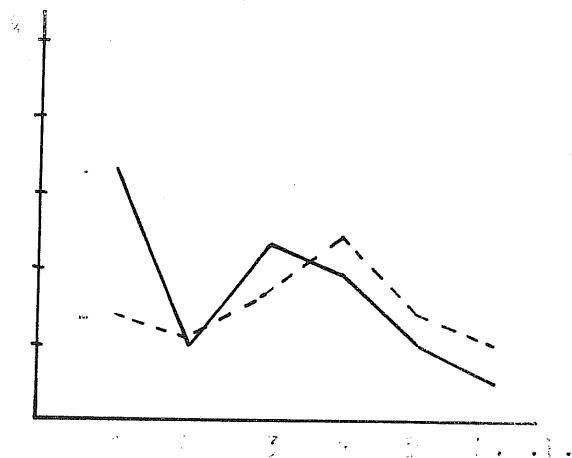
- 1 - "plus de moralité"
- 2 - "chômage"
- 3 - "justice indulgente"
- 4 - "catégories défavorisées"
- 5 - "tout change"

Fig. 10 : - Echelles & étiologie de la délinquance.



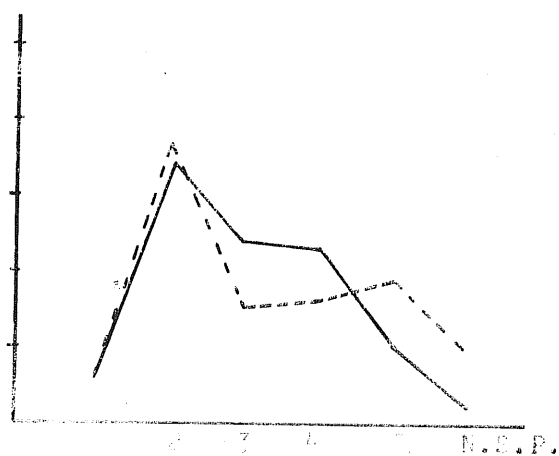
CHAN

Q.2



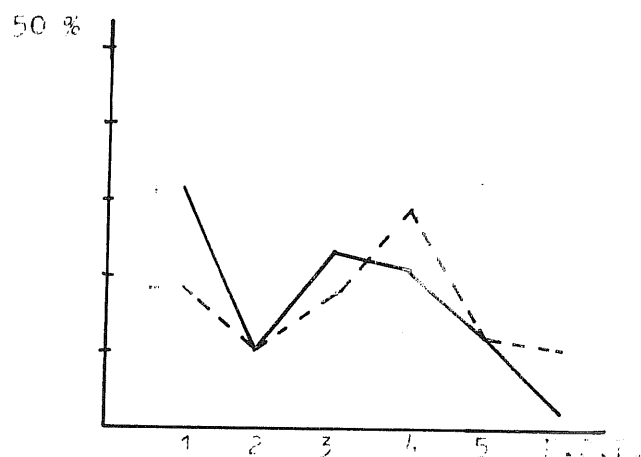
CHAN

Q.5



ADES

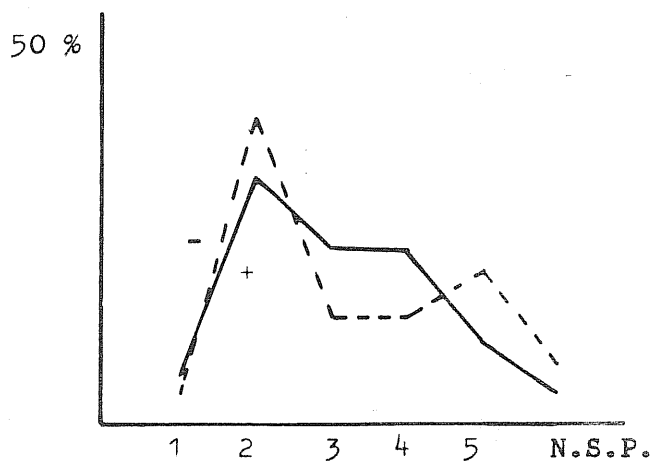
Q.2



ADES

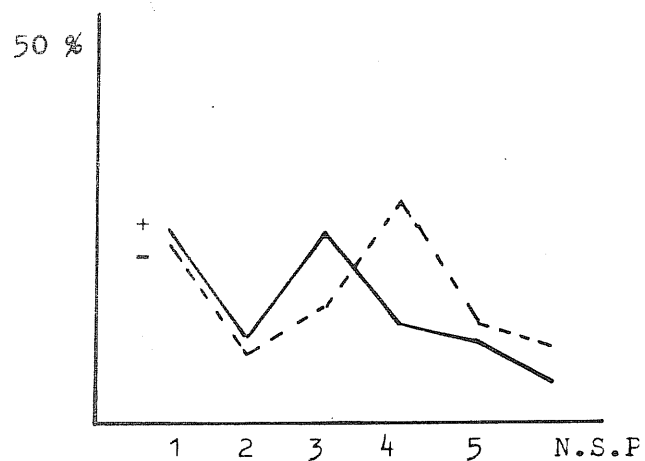
Q.5

Fig. 10 : - (Suite)



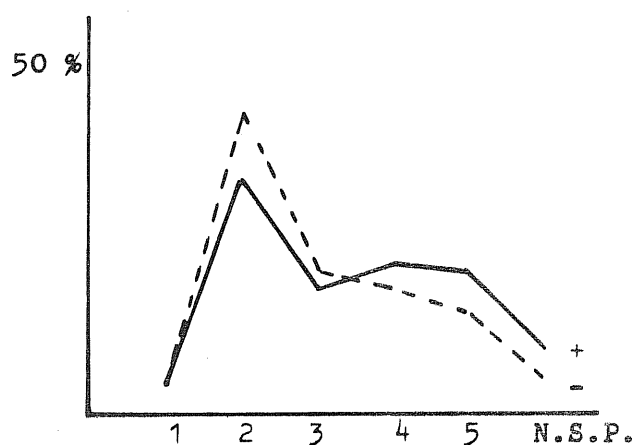
Q.3 "un jeune peut devenir

- 1 - "mauvais fond"
- 2 - "milieu"
- 3 - "parents"
- 4 - "camarades"
- 5 - "conditions de vie"

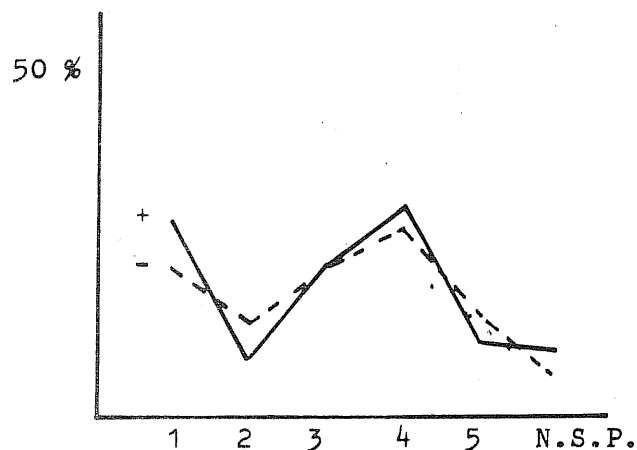


Q.5 "on attribue la criminalité ..."

- 1 - "plus de moralité"
- 2 - "chômage"
- 3 - "justice trop indulgente"
- 4 - "catégories défavorisées"
- 5 - "tout change trop vite"



MEFI
Q.3.



MEFI
Q.5

Fig. 10 : - (suite)

[37] - Q.5 : "on attribue la criminalité de notre époque à des causes diverses".

De même que pour la question Q.3, les courbes ont la même allure pour l'ensemble des échelles, quoique un peu plus différenciées ceci laisse penser que, au-delà du fond commun, la représentation de la délinquance juvénile est sur-déterminée par une entreprise idéologique dont porte témoignage le consensus sur "milieu" et le rejet de "mauvais fond".

Les deux échelles qui sont le plus différenciées sur le premier item "il n'y a plus de moralité à notre époque", sont CHAN et ADES.

Le deuxième item "il y a de plus en plus de chômage" différencie très peu les - et les +, sauf (et encore peu) pour l'échelle MEFI.

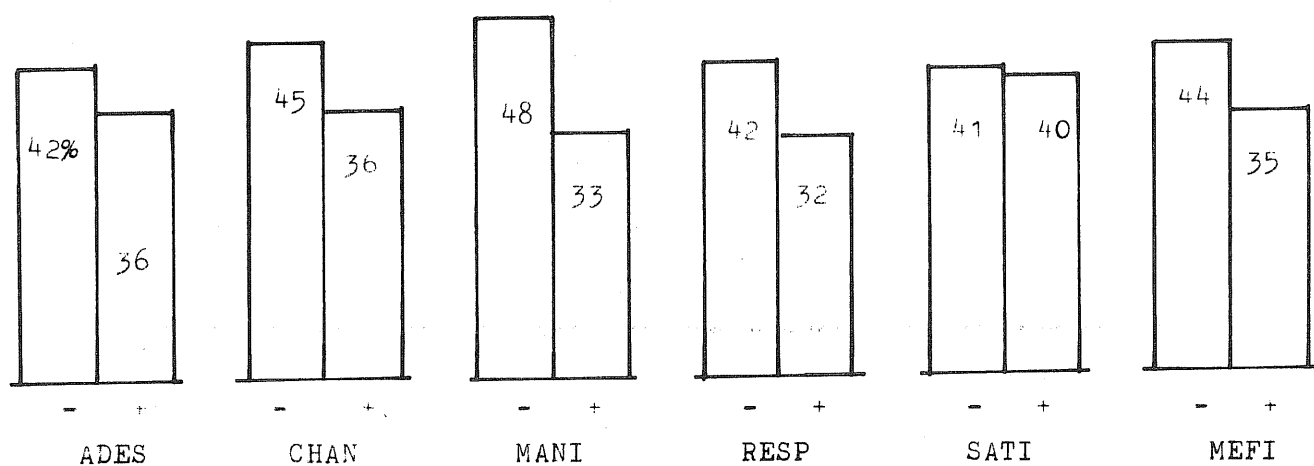
Le troisième item "la justice est trop indulgente" joue surtout pour l'échelle RESP. On retrouve ici le contenu répressif de cette échelle.

Enfin, le quatrième item "des catégories de gens sont vraiment trop défavorisées" différencie les + et les - surtout pour les échelles RESP, MANI et SATI. Par contre, les deux courbes restent très proches pour l'échelle MEFI, comme pour la question précédente.

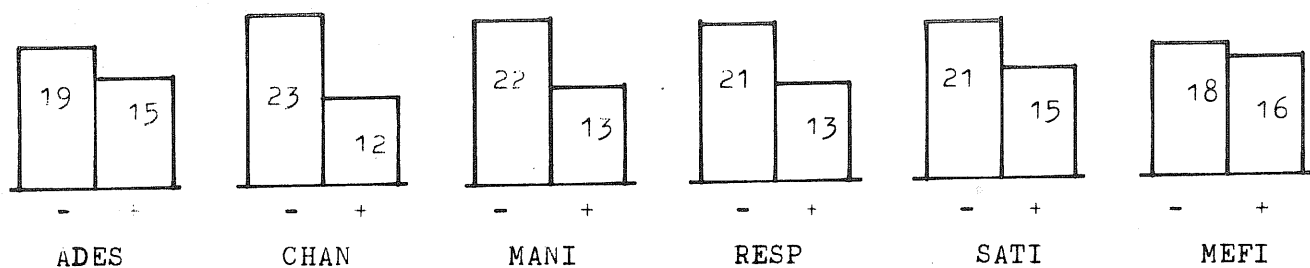
Les échelles et les qualités du juge

[38] - Les qualités positives (Q.15 a "à votre avis, quelle est la qualité la plus importante pour être un bon juge ...").

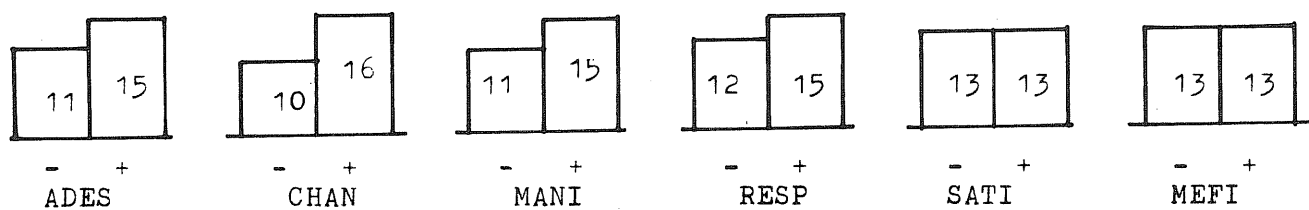
Comme pour les questions touchant à l'étiologie de la délinquance, on retrouve les mêmes configurations d'ensemble pour toutes les échelles ; ceux qui répondent - aux échelles privilégient les réponses "avoir le sens de l'humain" et "avoir des connaissances psychologiques", et ceux qui atteignent des hauts scores sur les échelles privilégient "avoir la foi en son métier", "connaître parfaitement les lois", "avoir beaucoup d'expérience". Tout se passe comme si l'on se trouvait en présence de deux patterns inverses : ceux qui accordent de l'importance à la qualité de la relation juge-justiciable (sens de l'humain - connaissances psychologiques), dans un rapport de personne à personne ; et ceux qui font plus confiance à la compétence technologique du juge (connaissance des lois, expérience) et à son engagement (foi en son métier). D'un côté,



"avoir le sens de l'humain"

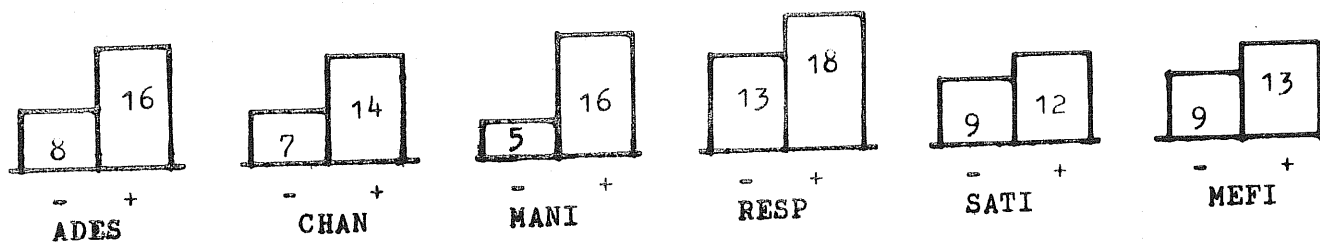


"avoir des connaissances psychologiques"

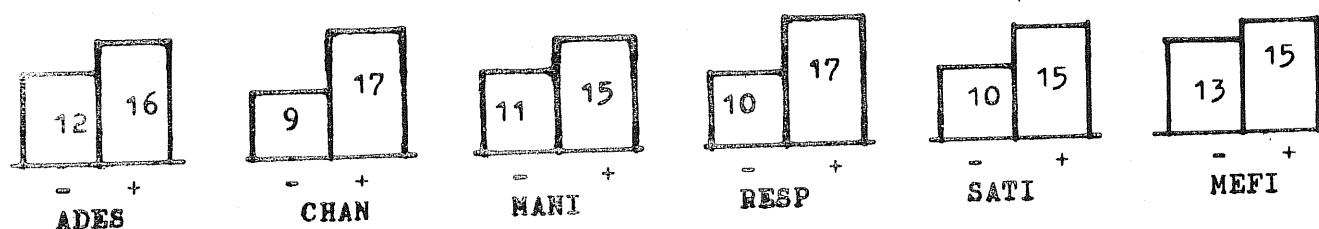


"avoir la foi en son métier"

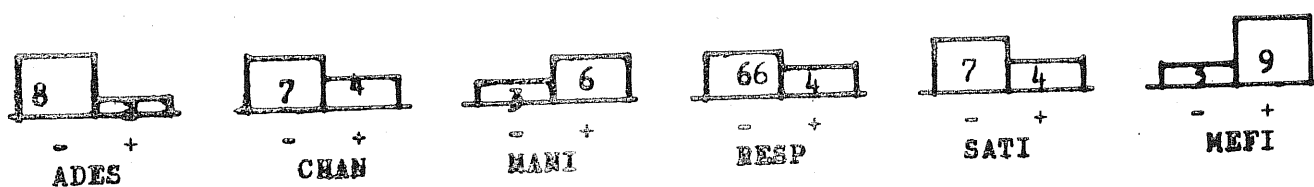
Fig. 11 : - Echelles et qualités (positives) du juge



"connaître parfaitement les lois"



"avoir beaucoup d'expérience"



"Ne sais pas"

Fig. 11 : - (suite)

se dessine une vision humaine du juge, fondée sur la relation juge-justiciable ; de l'autre, une vision du juge comme personne compétente et fiable.

Notons, toutefois, que -quelque soit la réponse aux échelles- l'item "avoir le sens de l'humain" recueille le plus de suffrages. Ceci peut provenir -outre du sens un peu vague de l'item- d'un fond commun d'idéologie humanitaire, où le juge apparaîtrait, idéalement, comme une personne qui devrait comprendre. Cette image idéale contredit, par ailleurs, l'image perçue, telle que nous avons pu la montrer dans un ouvrage précédent [39], d'un juge lointain, indifférent et peu accessible.

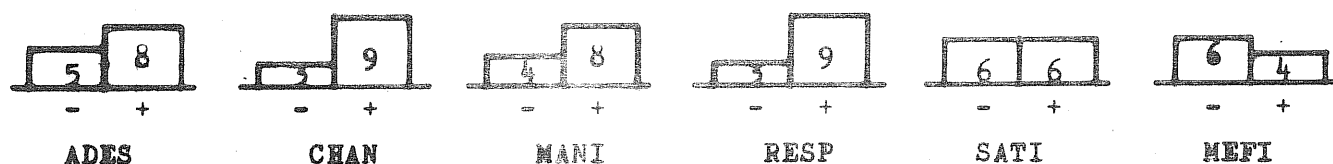
Les échelles où la différence sur l'item "avoir le sens de l'humain" est la plus marquée sont MANI et RESP (15 % et 11 %). Les différences sont également marquées pour "connaissances psychologiques". D'autre part, les différences sur les autres options sont également bien marquées. C'est donc, pour ces échelles, que les deux conceptions, juge (ou justice) de la relation et juge (ou justice) de la compétence s'opposent le plus. Or, le contenu de ces échelles fait référence à la ségrégation, au marquage par la justice et à sa fonction de "soutien", de tutelle de l'individu, perçu comme faible ou mauvais. Pour de telles fonctions, la relation et la compréhension importent moins que la compétence.

[39] - Les qualités négatives (Q.15 b "quelle est, à votre avis, la qualité la moins importante pour être un bon juge").

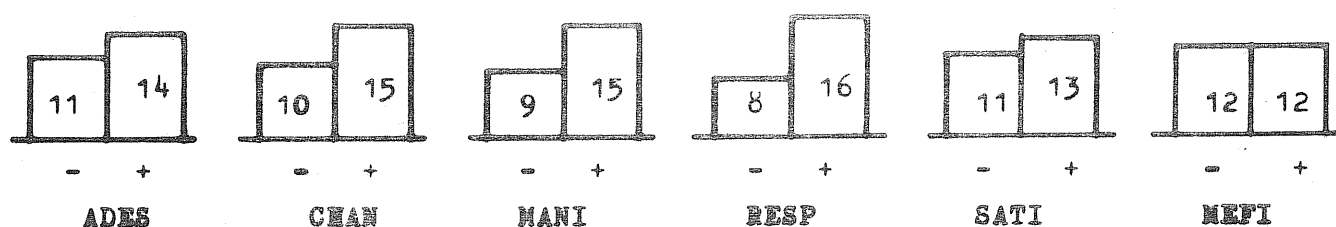
Par rapport aux qualités positives du juge, les patterns sont inversés quoique moins nettement. D'autre part, l'interprétation est difficile en raison de l'importance des non réponses ; ceci explique la moindre différenciation des patterns.

Les deux informations apportées par les réponses à cette question sont :

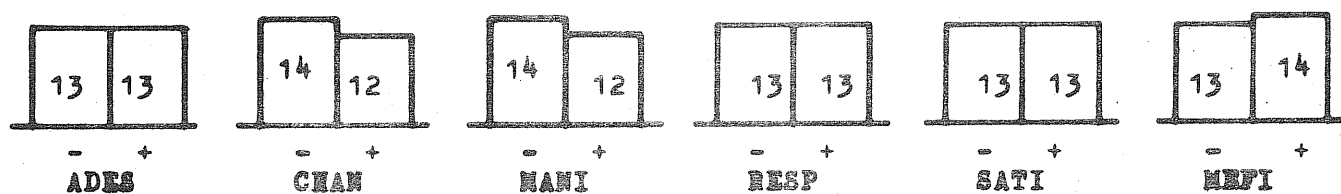
- on a d'autant plus tendance à ne pas répondre que l'on répond positivement aux échelles.
- la composante legaliste des échelles MANI et RESP apparaît encore plus nettement que précédemment. Ces échelles renvoient à une idée de la justice conçue comme un instrument.



"avoir le sens de l'humain"

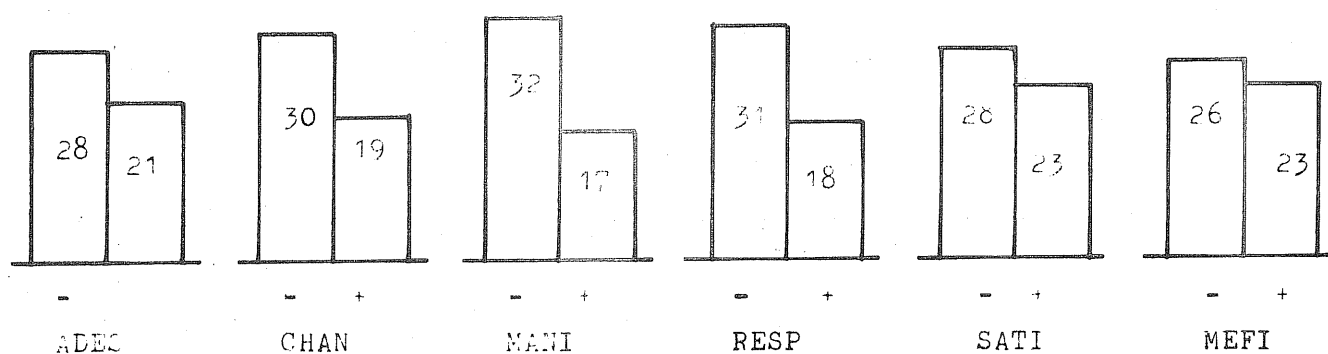


"avoir des connaissances psychologiques"

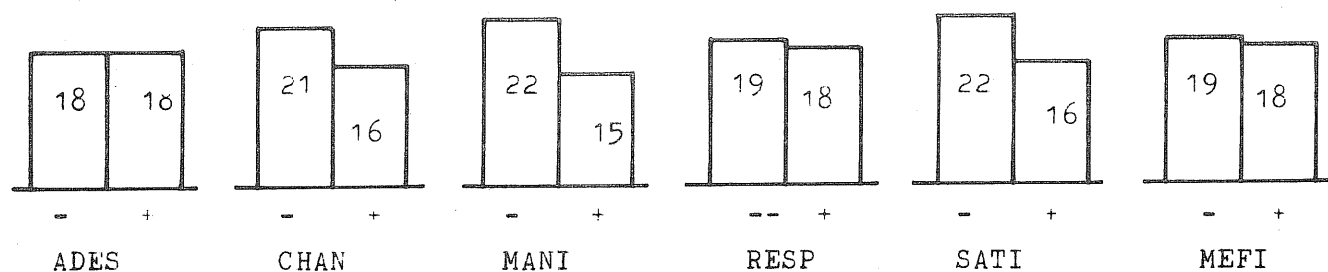


"avoir la foi en son métier"

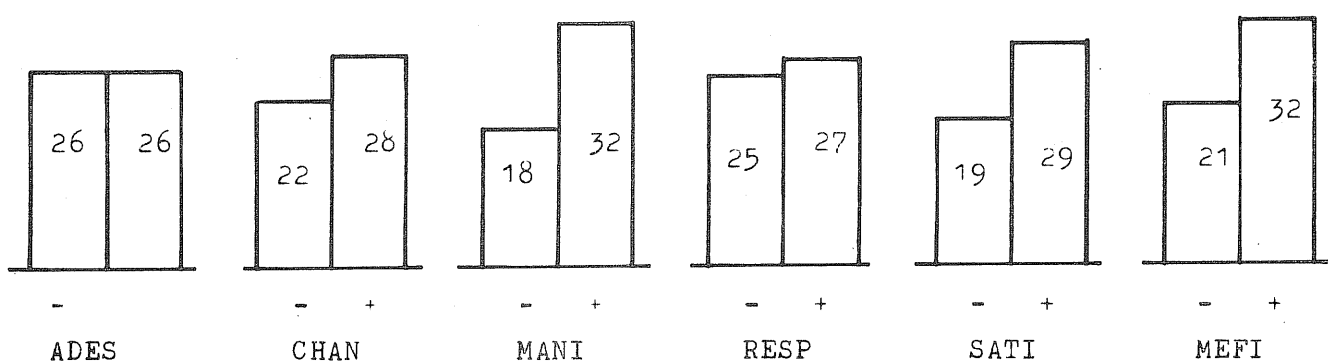
Fig. 12 : - Echelles et qualités (négatives) du juge.



" connaître parfaitement les lois"



" avoir beaucoup d'expérience"



" ne sais pas"

Fig. 12 : - (Suite)

Echelles et questions d'identification

- [40] - Contrairement aux questions sur les qualités du juge, les réponses se différencient plus nettement sous la forme négative que sous la forme positive (*). Tout se passe comme si, en raison de la règle d'évitement et d'éloignement maximum que nous avons notée dans un travail antérieur, les réponses à la question d'identification positives restaient prudentes.

On constate que les acteurs auxquels on s'identifie le plus sont le juré, l'avocat, puis le spectateur.

La réponse pour laquelle les positions sur les échelles introduit le plus systématiquement une différence est "accusé". Moins on donne des réponses conformistes aux échelles, plus on s'identifie à l'accusé. Tout se passe comme si la contestation des valeurs et des institutions vous mettait, symboliquement, en position d'accusé, ou d'avoir à faire à la justice.

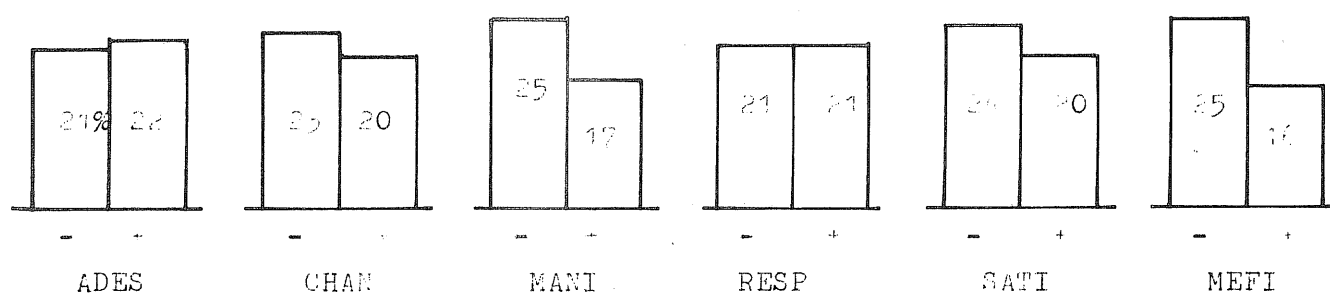
Et c'est peut-être par compensation que l'on a également davantage tendance à s'identifier au juré (le phénomène est le plus accentué pour MANI -); comme si la position de juré, à la fois dehors et dedans, protégé comme notable et participant de la justice du bon côté, sans y être vraiment impliqué, venait à défendre contre cette menace.

- [41] - Les réponses à la question d'identification négative montre que l'avocat général est le plus souvent rejeté. Ce sont ceux qui répondent positivement à l'échelle MANI qui le rejettent le moins ; ceci confirme l'aspect de jugement social de cette échelle.

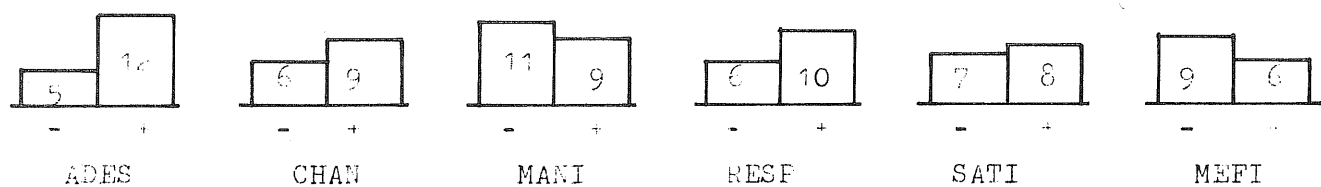
- Croisements échelles-questions

- [42] - Chaque fois qu'il a été possible (lorsque les questions se présentent en échelle), on a calculé (test du X^2) si le fait d'avoir une note forte ou faible sur l'échelle rendait plus probable de répondre à la question d'une façon ou d'une autre. On a alors constaté ;

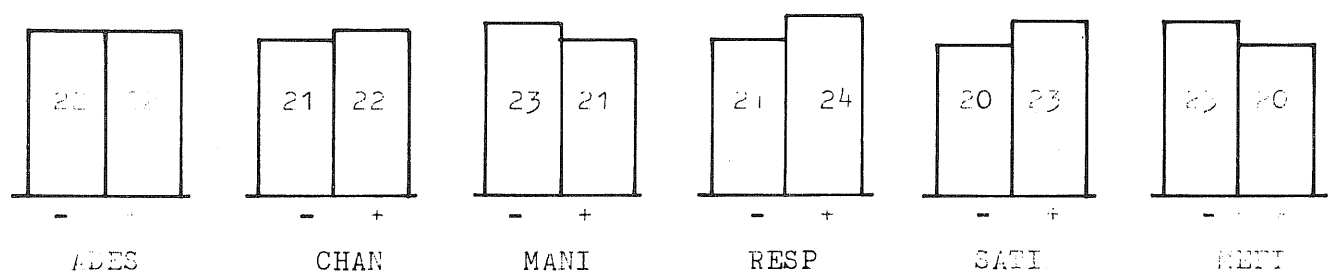
- d'une part, que la façon de répondre aux échelles avait tendance à structurer l'ensemble du questionnaire (ce qui répond d'ailleurs à l'hypothèse d'une ou plusieurs structures sur l'ensemble des questions).



Juré



Juge



Avocat

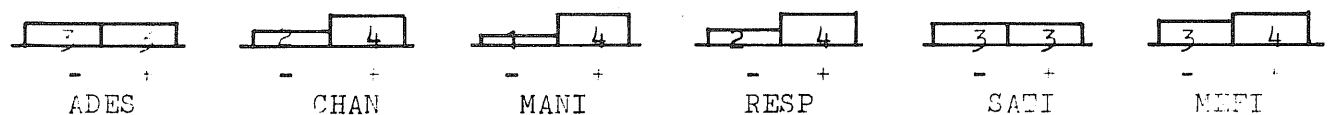


FIGURE 13. - : Echelles et questions d'identifications positives (Q.14a)

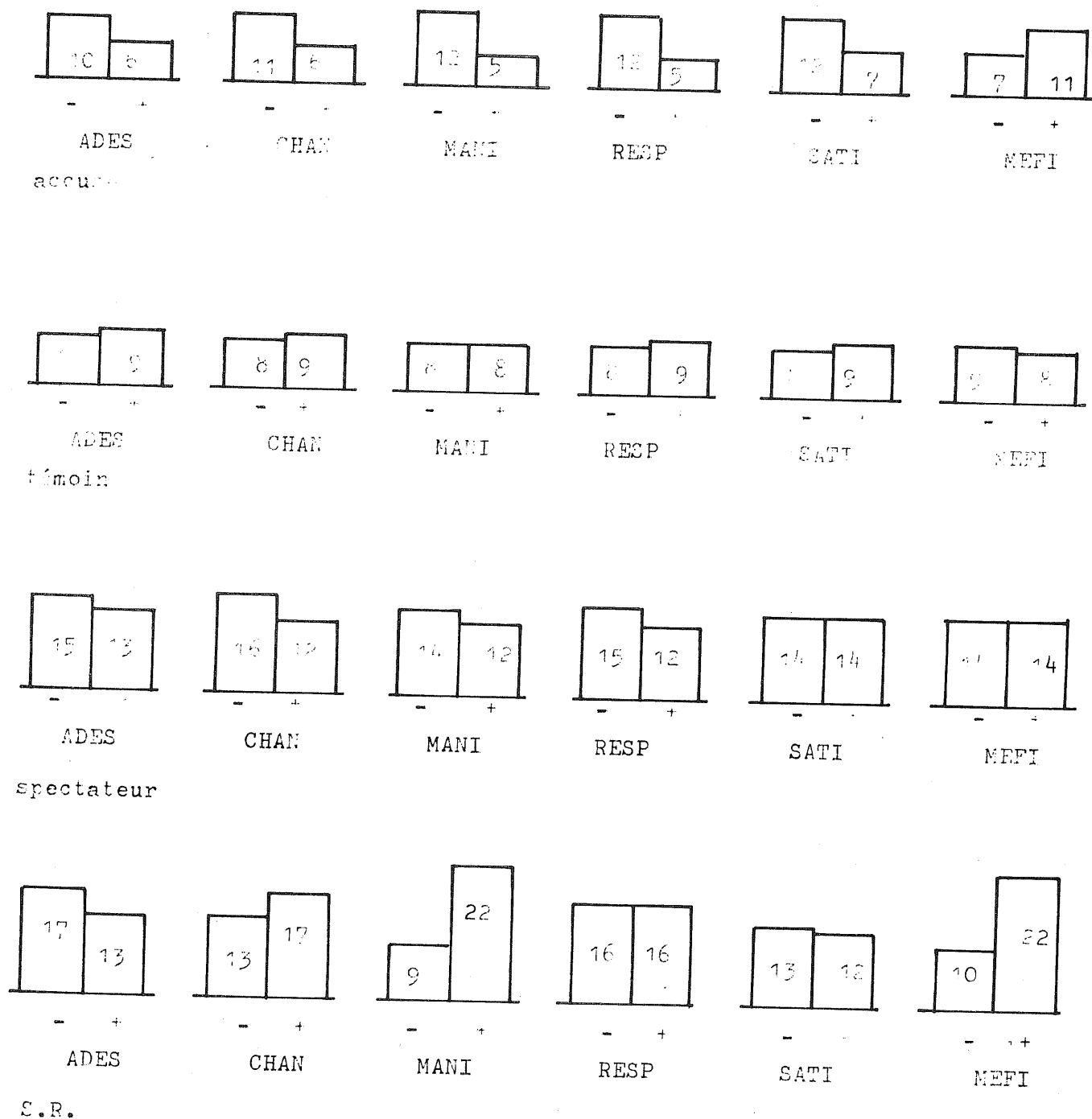


FIGURE 13. (SUITE)

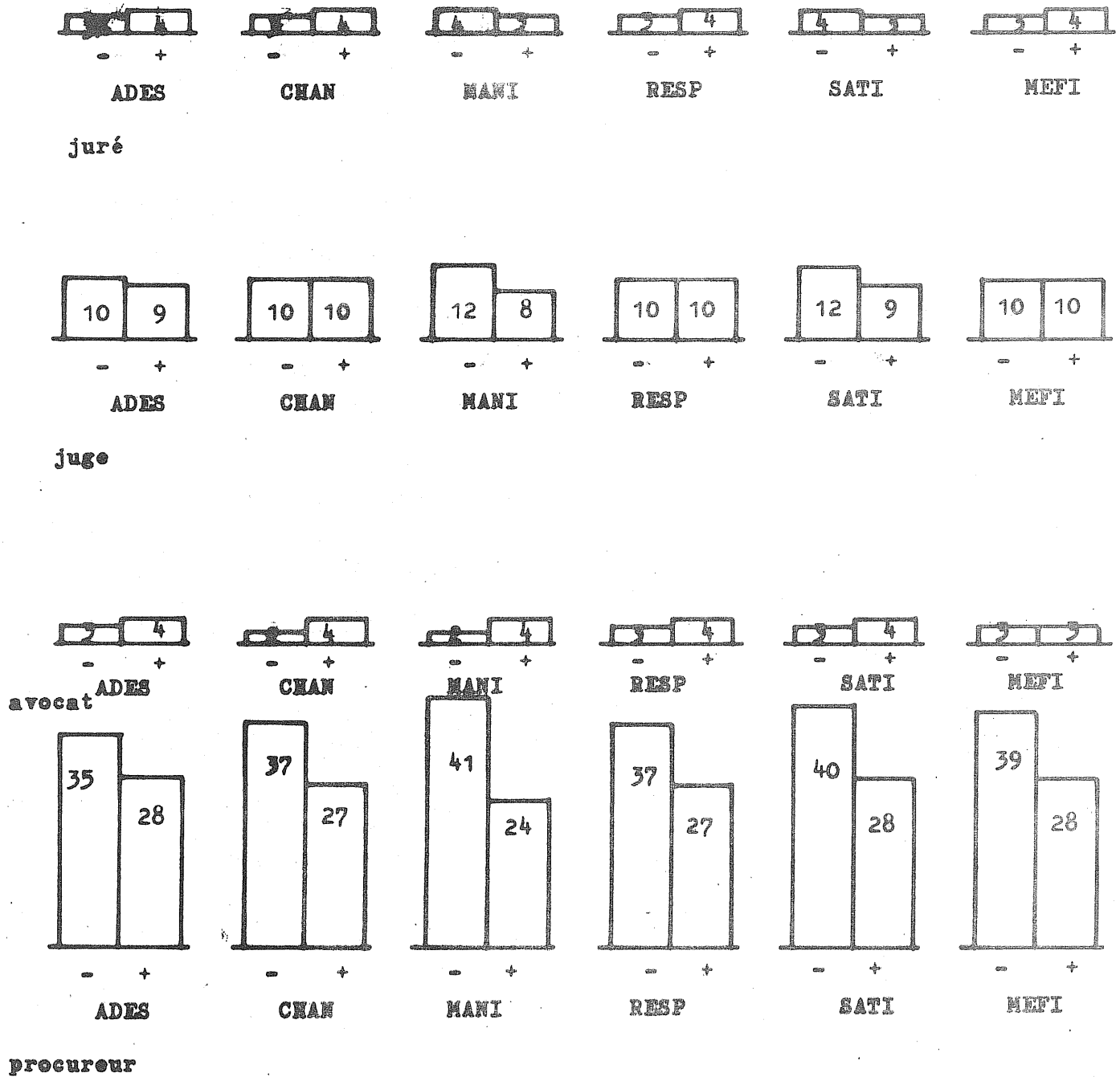
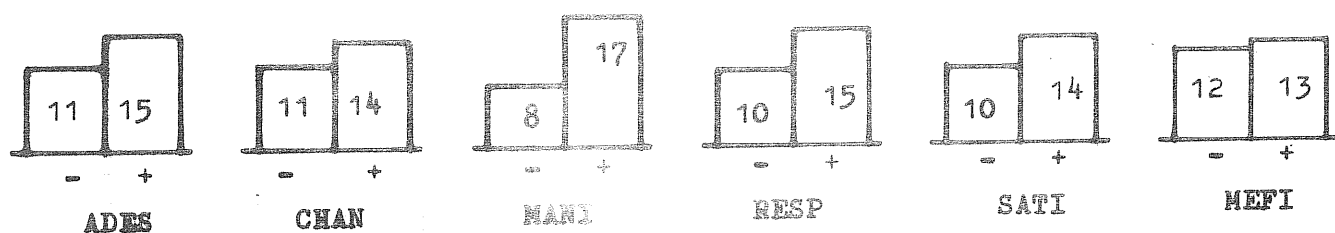
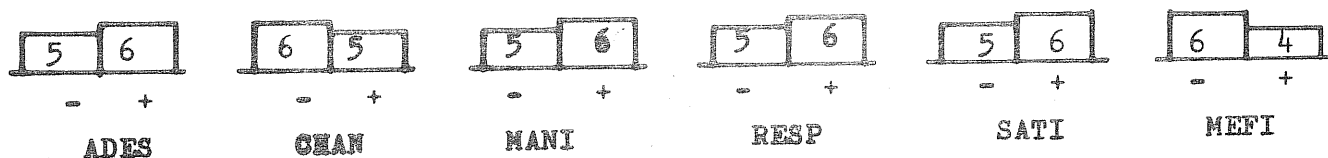


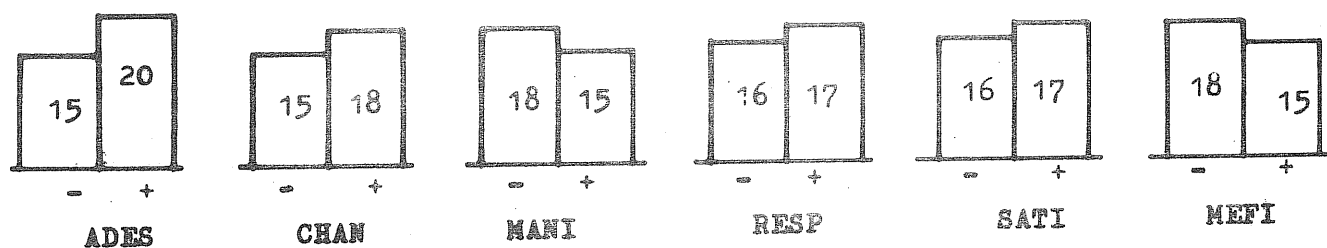
FIGURE 14. - : Echelles et questions d'identification négative.



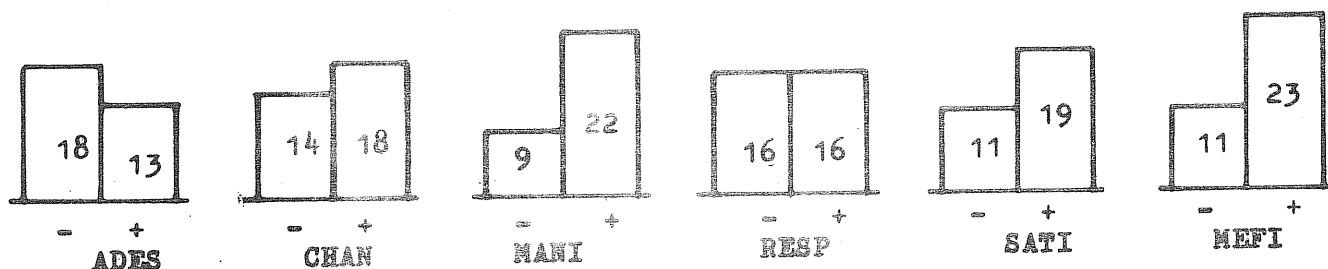
accusé



témoin



spectateur



S.R.

FIGURE 14. - : (SUITE)

- d'autre part, que les échelles avaient tendance à agir de la même façon, sauf MEFI. Cette dernière échelle, par ailleurs, est celle qui permet de discriminer le moins de questions.

Ces deux faits permettent de poser l'hypothèse d'un facteur latent commun aux échelles, sauf MEFI, qui présente un statut particulier.

Ce facteur latent serait essentiellement de nature idéologique (mais probablement, non réductible à un axe gauche-droite). Il semblerait pouvoir permettre de distinguer deux grandes familles (mais ceci est peut-être un artefact du à la dichotomisation des échelles), ou, en tout cas, deux tendances opposées : une première tendance favorable à l'état actuel des institutions judiciaires, à leurs finalités, leur attribuant massivement une fonction de préservation de l'ordre établi et présentant des notes élevées sur les échelles ; une deuxième tendance défavorable à ces institutions, souhaitant une transformation -ou des modifications- des structures sociales et présentant des notes basses sur les échelles. La première tendance a recours à une causalité de type individuel : les individus sont maîtres de leur destin, et responsable de leurs actes. La deuxième tendance a recours à une causalité de type social ; la première voit l'appareil judiciaire comme autonome, la deuxième comme dépendant de la structure du pouvoir.

Mais -avec cette hypothèse de facteur latent- nous sommes parvenus à la limite de ce que peut nous apprendre la construction d'échelles et leur analyse intrinsèque.

CHAPITRE 3. - TYPOLOGIE DES MODELES DE REPRESENTATIONS.

[43] - Ayant ainsi fait émerger et analysé les niveaux d'attitudes essentiels qui structurent les représentations de la justice pénale, il faut maintenant chercher quelle est la gamme (typologie) de ces représentations. On insistera toutefois sur le fait qu'on obtient des "modèles" (reconstructions simplifiées) de ces diverses représentations.

Pour cela, on va procéder à une analyse typologique afin de faire apparaître - à partir de ces multiples fragments - les patterns de "façons de répondre" qui dénotent l'existence de telle ou telle représentation.

1. - problèmes de méthode.

[44] - Le principe de construction d'une typologie répond à une préoccupation d'ordre synthétique : rassembler les individus qui ont tendance à donner le même genre de réponses à un certain nombre de questions. C'est le problème que nous avons déjà rencontré au moment de la construction des échelles d'attitudes. Mais, alors que le mode de calcul des échelles garantit leur unidimensionnalité (elles se rapportent à une seule variable latente), les typologies sont, le plus souvent multidimensionnelles.

Calculer une typologie revient à effectuer une opération de classement sur les individus, en fonction de leurs réponses à un ensemble de questions.

On obtient des classes, ou types, d'individus tels que, pour un même type, les différences entre les individus soient les plus faibles possibles et que, entre deux types, les différences soient les plus grandes possible (40).

Une telle typologie est dite a posteriori. En effet, les individus sont classés automatiquement, et c'est au chercheur d'en faire l'interprétation, en cherchant la structuration sous-jacente du classement. L'intervention du chercheur se situe alors à deux niveaux :

- le choix des questions à partir desquelles on va calculer la typologie.
- le choix du niveau auquel on va s'en tenir pour l'interprétation.

Ces deux choix ne sont pas exempts de postulats.

Les typologies a posteriori s'opposent aux typologies a priori, dans lesquelles le chercheur décide à l'avance des dimensions pertinentes qui vont déterminer la typologie. De telles typologies sont fréquentes en recherche sociologiques (41).

En ce qui concerne cette recherche, les deux démarches ont été utilisées. Partis d'une typologie a posteriori (classification automatique), on a choisi de s'arrêter à 9 types. En effet, à ce niveau, la typologie présente encore un indice d'homogénéité suffisant. Par contre, ces 9 types ont donné lieu à des regroupements, pour obtenir 5 types, en tenant compte cette fois-ci de la similitude des réponses aux échelles d'attitudes. On obtient alors des types relativement homogènes en ce qui concerne les attitudes. Le regroupement s'effectue ainsi :

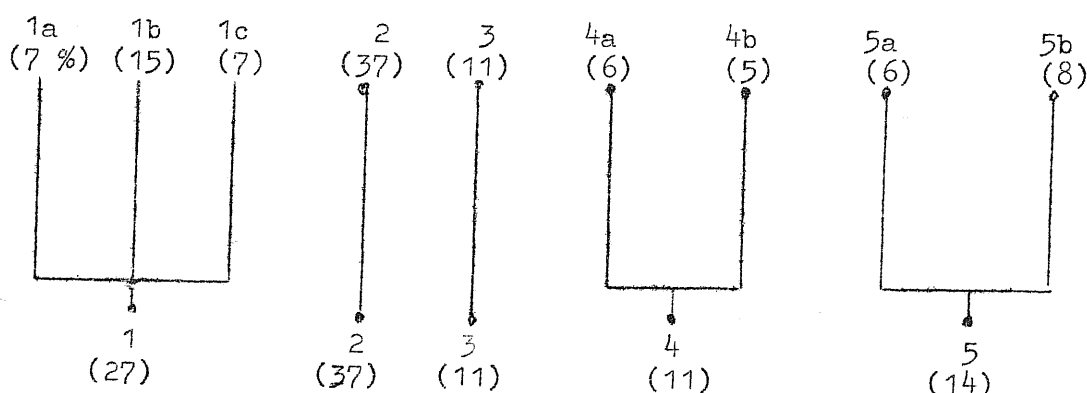


Fig. 15 : - Types de représentations.

Les deux sous-types 5 se distinguent surtout par le fait que le sous-type 5b est toujours plus radical, extrémiste dans ses attitudes que le sous-type 5a (*). Le sous-type 4b diffère du sous-type 4a par des notes plus élevées sur l'échelle MEFI et plus basses sur SATI et CHAN. D'autre part, 4b donne un nombre important de sous-réponses, fait sur lequel nous aurons à revenir. Les 3 sous-types 1a, 1b, 1c sont proches sur MANI, CHAN, ADES, divergent sur RESP et MEFI et, dans une moindre mesure, sur SATI.

Le choix des questions entrant dans le calcul de la typologie a été guidé par les critères suivants :

- on ne fait intervenir dans le calcul de la typologie que des questions d'attitudes (variables actives). Les questions concernant les caractéristiques des interviewés sont traitées comme des variables passives ; elles n'interviennent pas dans le calcul de la typologie. Ce qui revient à faire un tri de ces questions par les types.

?./...

(*) - pour ce calcul, on a utilisé la valeur de la médiane des réponses aux échelles d'attitudes.

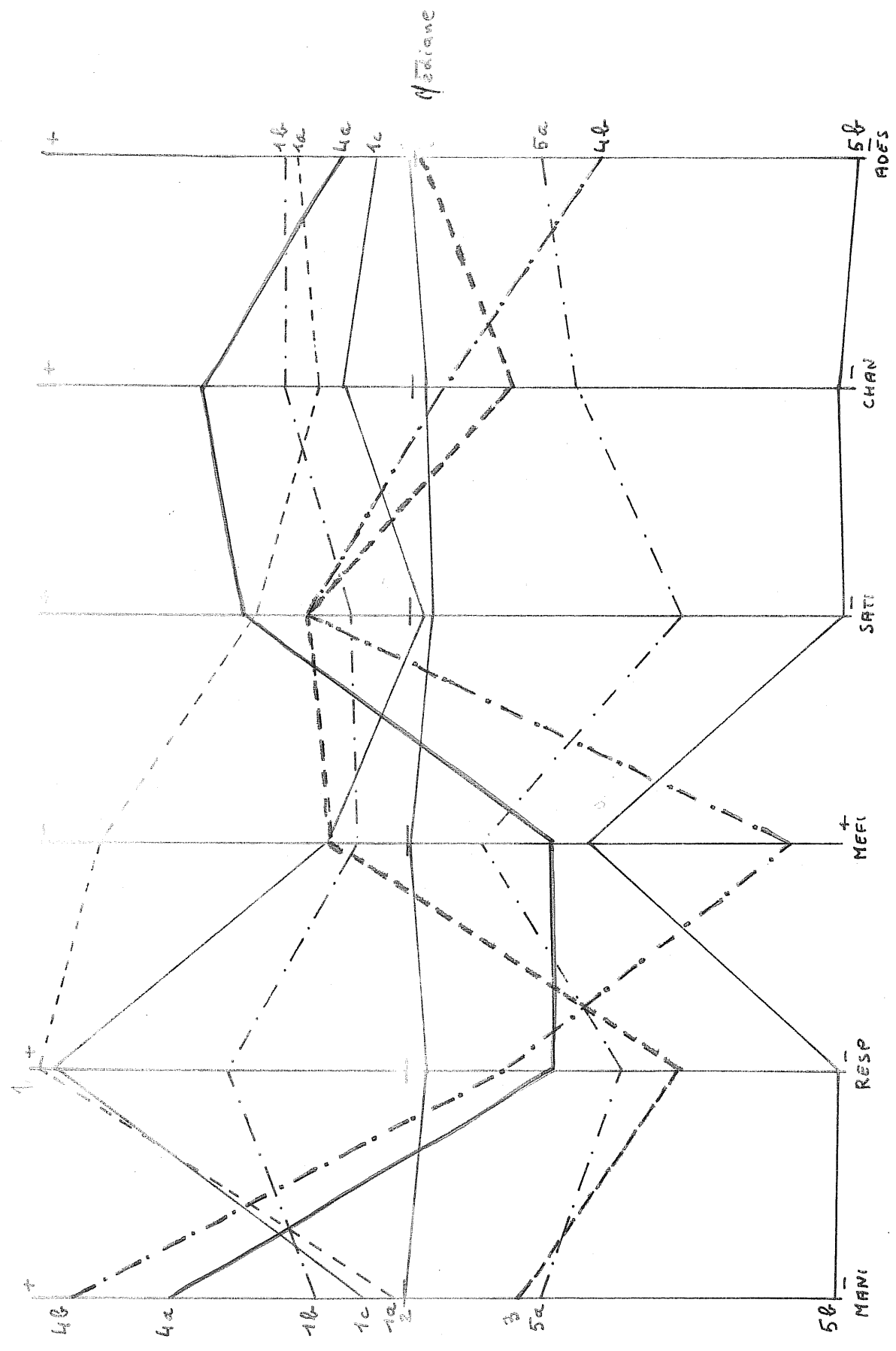


FIGURE - N°16 : - 9 types et médianes des réponses aux échelles.

éch. : 1 cm pour 1 point.

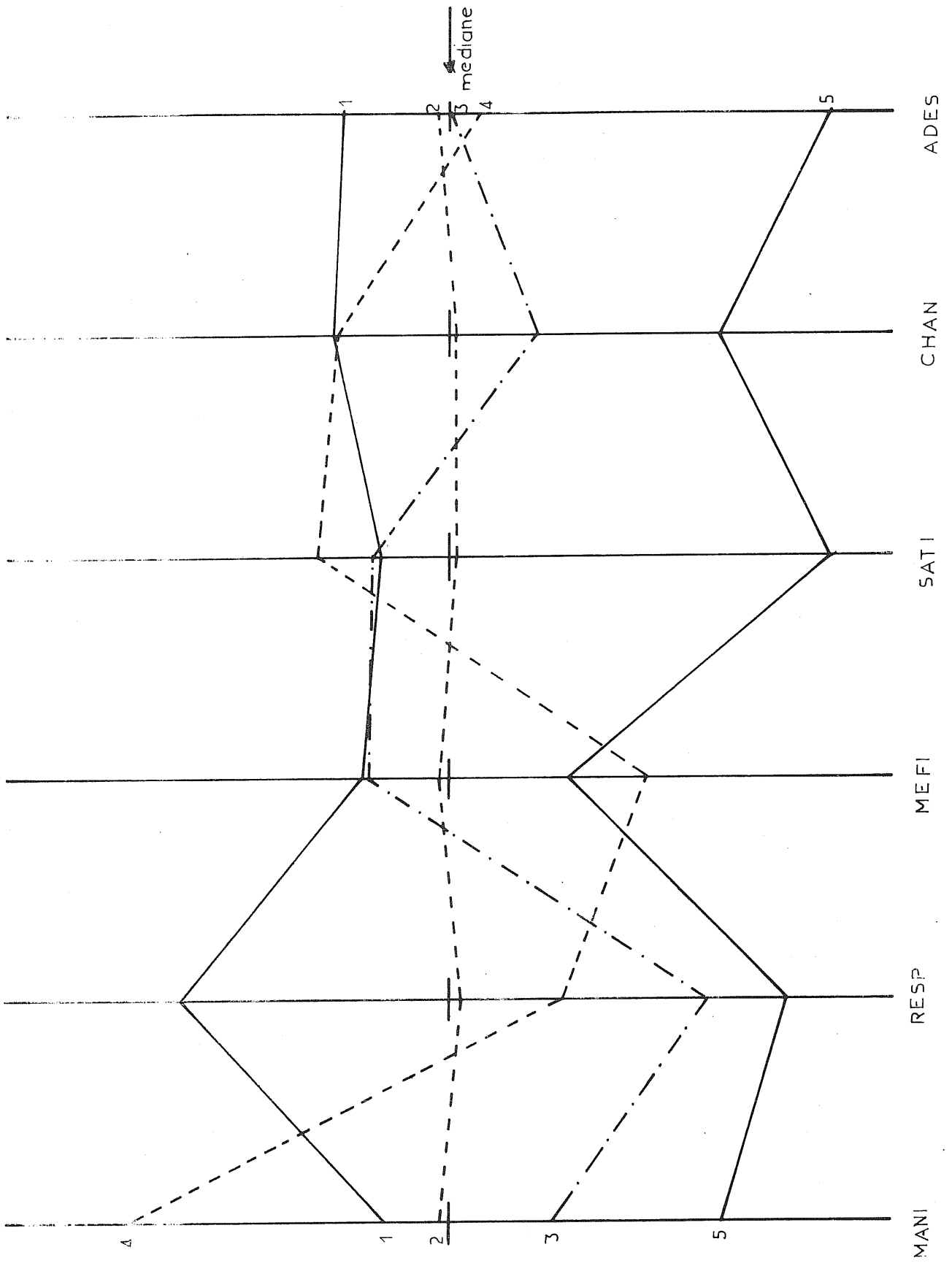


FIGURE 17 - : 5 types et médianes des réponses aux échelles

- on élimine, parmi les questions d'attitudes :

- celles qui présentent des effectifs très déséquilibrés (Q.2 b, Q.6, Q.9 b)
- les questions filtrées (Q.2 c, Q.9 c)
- les questions ayant très peu contribué à la construction de la typologie dans la phase antérieure de recherche (Q.16 a, Q.17 b, Q.17 c, Q.22 c).

La typologie est donc élaborée à partir de 66 questions d'attitudes.

Les pages qui suivent sont consacrées à une description des types. Cette description est littéraire. Elle conduit à un portrait archétypique des différentes sortes de représentations. Pour la réaliser, on n'a tenu compte que des questions pour lesquelles il y a une différence significative entre les types (test du X^2).

2.- Descriptions des types de représentation

Type 1 - (14,3 %)

[45] - Pour le type 1, les finalités du système de justice pénale sont essentiellement de maintenir l'ordre et faire respecter les lois, avec prédominance du maintien de l'ordre. Ces finalités sont largement approuvées (86 %). En ce qui concerne les finalités attribuées aux sanctions pénales, elles sont surtout de "protéger la société". Toutefois, un clivage apparaît ici entre les sous-types : 1a donne la préférence à "punir", 1b et 1c à "protéger." Ces finalités sont aussi largement approuvées (85 %). Le type 1 se caractérise donc par un accord avec les finalités du système telles qu'il les perçoit.

Dans son ensemble, le type 1 présente une attitude de confiance dans le système judiciaire. Cette attitude est la plus marquée pour le sous-type 1a. Les décisions judiciaires n'apparaissent pas entachées de contingence, et le système est perçu comme indépendant du système politico-social. Cette représentation est la plus nette pour 1a, et la moins marquée pour 1c.

La justice pénale n'est pas un monde particulièrement ésotérique et difficilement compréhensible. Toutefois, ici, les différences sont nettes entre les sous-types 1a d'une part, 1b et 1c d'autre part : 1b et 1c ont une perception du système comme beaucoup plus fermé et peu clair que 1a. De même, alors que l'ensemble du type 1 juge la justice adaptée à l'évolution de la société française, et pense qu'il est nécessaire de laisser un délai entre arrestation et jugement, 1c porte un jugement plus critique que les deux autres sous-types.

Les trois sous-types (1a plus que les autres), sont favorables à la détention préventive.

En ce qui concerne l'attitude d'évitement, le type 1 est, parmi les cinq types, celui qui préfère le plus ne pas avoir affaire à la justice. L'évitement est plus net pour 1b, et surtout 1c, que pour 1a. Ceci peut paraître paradoxal, dans la mesure où le type a des attitudes de confiance marquée envers la justice. On peut l'interpréter en se référant à des mécanismes de clivage : la justice est le système social chargé de "marquer", séparer le bon grain de l'ivraie (les "mauvais"). Et cette fonction de marquage fait partie des fonctions du système que l'on approuve. Mais avoir affaire au système, de près ou de loin, serait risquer soi-même d'être considéré comme "mauvais".

On remarquera que, pour l'ensemble des questions ayant trait aux attitudes de confiance/défiante, l'ordre des trois sous-types est le même que sur l'échelle SATI (relatives aux institutions) : $1a > 1b > 1c$.

Le type 1 a une image très favorable des agences et agents du système de justice pénale. En ce qui concerne les juges, on les considère comme indépendants, équitables, on les voudrait exerçant leur métier de façon presque sacerdotale. On leur souhaite des qualités d'humanité, une longue expérience et des compétences techniques. Tout se passe comme si d'une part, le juge ne pouvait être remis en question et que, d'autre part, son action se situait uniquement dans un rapport de personne à personne, une relation "humaine".

On observe toutefois un glissement entre les trois sous-types, analogue aux glissements précédents : le sous-type 1a est celui qui a la meilleure image des magistrats, et le sous-type 1c la moins bonne. C'est aussi celui qui regrette le plus que "les juges soient presque tous des bourgeois". Les autres différences entre les sous-types sont de détail : 1b insiste sur le côté "foi", vocation du métier du juge, et 1c sur ses compétences techniques et son expérience.

La police a également une bonne image. Si on pense qu'elle peut commettre certains excès, on n'en est pas moins satisfait de son action, en particulier de sa fonction de protection. En tout état de cause, justice et police apparaissent comme relativement indépendantes l'une de l'autre, dans le processus judiciaire, et la justice intervient pour vous défendre contre les excès de la police.

Il est à noter que le sous-type 1c, dans ses jugements -non sur l'agence "police" mais sur l'action des policiers- marquent de nettes différences avec les deux autres : les jugements portés sur les policiers eux-mêmes sont assez défavorables. L'institution n'est pas remise en question, mais les agents ne profitent pas de cet avantage. De même, 1c est réservé quant aux possibilités de contrôle de la police par la justice.

L'ensemble du type 1 pense que le régime des prisons s'est amélioré (de même que la justice s'est humanisée). D'autre part, il est peu d'accord avec cette amélioration.

L'image des avocats est aussi favorable, bien que, toujours modulée dans le même sens : 1a plus favorable que 1b, lui-même plus favorable que 1c.

En ce qui concerne la question touchant à l'identification avec les acteurs du procès d'Assises, on constate que le type 1 est celui qui s'identifie le plus avec ceux qui "jugent" (juré, juge, avocat général) et le moins avec celui d'accusé. Le sous-type 1c marque, quant à lui, une préférence pour les rôles extérieurs (témoin, spectateur).

[46] - De façon générale, le type 1 est celui qui, en ce qui concerne les causes de la criminalité, attribue le plus d'importance à la baisse des valeurs morales (mais suivi de près par les types 4 et 2) et à l'indulgence de la justice (suivi de près par le type 3).

Toutefois, le sous-type 1c se distingue nettement de 1a et 1b par une moindre propension à considérer la disparition des valeurs morales comme causes de la criminalité, et une tendance à prendre en compte les difficultés économiques de certaines classes. Par contre, le type 1a est celui qui attribue le plus d'importance à la trop grande indulgence de la justice.

En ce qui concerne les causes de la délinquance juvénile, le type 1 est celui qui répond le plus sur les éventualités : "parce que ses parents n'ont pas su l'élever" et "parce qu'il a été entraîné par des camarades". Les carences de l'éducation parentale sont importantes surtout pour 1a. Le sous-type 1c donne davantage d'importance (relativement) aux mauvaises conditions de vie que les deux autres. On se trouve donc en présence pour l'ensemble d'un mode de pensée qui traite des causalités surtout en termes de relations interpersonnelles : la famille, le groupe des pairs.

Sur le principe de la responsabilité personnelle du délinquant, le type 1 est massivement d'accord (84 %). Ceci est d'ailleurs cohérent avec sa position élevée sur l'échelle RESP. Il est aussi d'accord, moins massivement (51 %) sur le fait que beaucoup de délinquants peuvent être des malades. Ces deux item, en apparence contradictoires, ne le sont pas ~~véritablement~~ sur le fond. L'examen des réponses du type 1 aux autres questions nous montre déjà que la causalité sociale est rejetée, au profit de la causalité individuelle.

Le type 1 apparaît comme plutôt répressif. Il croit en l'efficacité de la sanction pénale. Rappelons qu'il est en faveur de la détention provisoire, et qu'il estime la justice trop indulgente. Toutefois, il est favorable au fait que la sanction ait pour objectif de réparer plutôt que de punir. Ceci est plus marqué pour 1b et 1c que pour 1a.

Les attitudes manichéistes sont assez marquées. Toutefois, on peut observer un ordre entre les trois sous-types : 1b ~~7~~ 1c ~~7~~ 1a.

D'autre part, le type 1a a une vision plutôt pessimiste de la nature humaine et fait peu confiance en la possibilité de "récupérer" un délinquant. Il est par ailleurs favorable à la ségrégation par le casier judiciaire.

[47] - On a vu que le type 1 était massivement satisfait des finalités poursuivies par le système judiciaire pénal. Par ailleurs, il pense que de légères modifications sont suffisantes pour améliorer la justice. Toutefois, le sous-type 1c est significativement moins défavorable que les autres à une transformation complète du système judiciaire. C'est également celui qui pense le plus que l'institution judiciaire est en retard par rapport à l'évolution sociale d'ensemble.

Le type 1 présente des attitudes de résistance au changement très marquées (les plus fortes avec le type 4). Il se réfère à un passé porteur des "bonnes valeurs" morales, et n'est pas optimiste quant à l'évolution sociale actuelle.

C'est le sous-type 1b qui, en la matière, montre les attitudes les plus rigides, et 1a qui se révèle le moins pessimiste.

C'est encore le type 1 qui a les attitudes d'adhésion au rôle répressif de l'état et de conformisme nationaliste les plus marquées. Il n'est dans l'ensemble pas favorable aux innovations. Avec 3, c'est le type qui se définit le plus par ses convictions morales.

Si on distingue les 3 sous-types :

- 1b est celui qui a les attitudes les plus crispées sur le passé, les plus hostiles aux innovations, et les plus nationalistes
- 1a, tout en restant très conformiste, est plus favorable au principe d'un certain changement. Mais, dans la mesure où il est le plus satisfait de la situation actuelle, il juge ce changement peu nécessaire.
- 1c est très conformiste, mais à une attitude plus critique que les autres vis-à-vis des institutions.

[48] - En résumé, le type 1 est satisfait de l'état actuel de la justice et de la façon dont elle assure ses fonctions. Il ne souhaite pas de profondes modifications de cet état. Il estime que la justice est indépendante et peu contingente, relativement transparente, mais préfère ne pas avoir affaire avec elle. Il a des attitudes de sévérité vis-à-vis du délinquant, et croit en l'efficacité de la sanction pénale. Très manichéiste, il affirme le principe de responsabilité individuelle ; il a par ailleurs un type de pensée centré sur les individus et les relations interpersonnelles plus que sur l'organisation sociale. Enfin, il présente des attitudes de conformisme et de résistance au changement.

Il convient de distinguer les 3 sous-types essentiellement au niveau de leur critique du système et de leur conformisme : 1c est à la fois le plus critique vis-à-vis de l'institution et très conformiste. 1a est à la fois le plus satisfait de l'institution et le plus favorable au changement. Ces différences sont liées à des positions socio-économiques divergentes, sur lesquelles nous aurons à revenir. Ce que l'on peut déjà dire, c'est que, sur un fond idéologique commun, et une conception de l'univers social assez proche, on observe une modulation des attitudes vis-à-vis de l'institution qui se traduit par un mécontentement mais qui reste au niveau d'une critique ponctuelle.

Le type 2 (37,5 %)

[49] - Ce type, qui représente l'effectif le plus important de l'échantillon, se situe en position moyenne sur la plupart des questions, ainsi que sur les échelles.

Il est de ce fait difficile à décrire. On cherchera surtout à déterminer en quoi il se rapproche ou se distingue des autres types.

[50] - Les finalités perçues sont surtout le maintien de l'ordre, puis le respect des lois. Le type 2 en est moins satisfait que les types 1 et 3, et plus que 4 et 5. En ce qui concerne les finalités idéales, c'est la réponse "maintenir l'ordre" qui est la plus donnée (comme pour le type 1). Il insiste davantage sur les fonctions de punition et, surtout, de respect des règles que 1, et, par contre, moins sur l'aspect de protection de la société. Par ailleurs, il est moins satisfait de ces fonctions que 1, 3 et même 4. A la question : "à votre avis, pourquoi devrait-on condamner quelqu'un ?", il insiste davantage que 1 et 3 sur "punir" et surtout "rééduquer". Il est favorable à un long délai avant jugement. Les attitudes de confiance en la justice sont plutôt mitigées : les décisions peuvent ne pas être équitables et, le plus souvent, sont contingentes.

On pense, davantage que 1 et 3, que la justice peut être dépendante des classes au pouvoir.

Le système apparaît comme peu compréhensible. On pense qu'il vaut mieux l'éviter, mais moins que le type 5. Les erreurs judiciaires apparaissent comme plus fréquentes que pour 1 et 3. Egalement plus que pour 3 et 1, on pense que "dès que l'on a affaire à la justice, on est considérée comme coupable".

L'image du juge est plutôt défavorable. On regrette qu'ils soient "presque tous des bourgeois". Par contre, on considère que "être juge, cela devrait être un sacerdoce". Le juge des enfants apparaît comme le "bon juge". Les qualités du juge sont avant tout le sens de l'humain.

L'image de la police est plutôt moins favorable que pour le type 1. En particulier, il y a une baisse de réponses positives très nette en ce qui concerne la fonction de protection de la police. On remarquera à ce propos que lorsqu'il y a début de critique des institutions, la police est la première touchée (comparer avec 1c).

Le type 2 a une image peu favorable des avocats, mais les estime nécessaires.

En ce qui concerne les prisons, le type 2, mais moins que le type 1, pense que le régime carcéral s'est amélioré. Par contre 2 est davantage favorable à son amélioration que 1. Il pense également, moins que 1, que la justice s'est humanisée.

[51] - En ce qui concerne l'étiologie de la délinquance, on accorde plus d'importance que 1 au milieu de vie et aux conditions de vie, et moins à l'éducation et aux camarades.

Quant à la criminalité, elle est attribuée - comme pour 1 - à la disparition des valeurs morales et - dans une plus faible mesure - à la trop grande indulgence de la justice (mais moins que les types 1 et 3). Par contre, on pense davantage que le type 1 que le fait d'appartenir à une catégorie défavorisée puisse être criminogène. C'est aussi le type qui donne le plus de réponse à l'item "de nos jours, tout change trop vite".

Le type 2 croît moins que 1 dans le principe de la responsabilité individuelle et dans la possibilité d'éviter une carrière délinquante si on le veut. Le type 2 est également légèrement moins punitif que 1 et croît moins en l'efficacité des sanctions. Plus que le type 3, il souhaiterait que les sanctions permettent de réparer le dommage commis.

Les attitudes manichéistes sont moins marquées que pour 1 et plus que pour 3. S'il est plus confiant que 1 dans les possibilités de "récupération" du délinquant, par contre il est plus pessimiste envers l'évolution sociale. En ce dernier point, le type 2 se distingue fortement du type 3.

Le type 2 est favorable à la stigmatisation par le casier judiciaire, sauf si cela doit limiter les possibilités d'emploi.

[52] - On a vu que le type 2 était plus insatisfait des buts poursuivis par le système de justice pénale que les types 1 et 3. Egalement plus que 1 et 3, 2 est pour des transformations importantes de l'institution. Par ailleurs il la juge en retard par rapport à l'évolution de la société.

Les attitudes du type 2 vis-à-vis du changement sont très connotées de pessimisme. Il est moins résistant au changement que 1, mais plus que 3. Cette résistance est faite surtout de crainte quant à l'avenir et de référence au passé. D'ailleurs, le type 2 accepte assez facilement les innovations déjà introduites. D'autre part -en ce qui concerne le rôle répressif de l'état- sa position est médiane.

[53] - En résumé, le type 2 se situe le plus souvent en position moyenne. Moins satisfait de l'institution et des magistrats que le type 1 (ce qui le rapproche de 1c), il idéalise la personne du juge. Il met davantage que 1, mais encore de façon mitigée, l'accent sur les relations système social -système de justice-délinquance. Il ne croit guère en la fonction protectrice de la justice, ainsi qu'en celle de la police. Mais, en fait, plus que les institutions, il critique les personnes dans les institutions.

Moins manichéiste que le type 1, il n'en approuve pas moins la fonction d'étiquetage de la justice. Dans l'ensemble, malgré ses réserves, il ne remet pas en question l'institution dans ses finalités. Enfin, sa résistance au changement est surtout faite de crainte quant à l'avenir.

Le type 3 (11 %)

[54] - Le type 3 pense moins que les autres que le système de justice pénale a pour finalité de maintenir l'ordre. Par contre, plus que les autres, il pense que l'une des finalités est de "protéger les libertés et les droits des citoyens". Il en est massivement satisfait (86 %). Toutefois, au niveau des finalités idéales, il se rapproche du type 5 pour demander "protéger les libertés et les droits des citoyens".

C'est le type qui, à la question 9a (*), donne le mode sur l'éventualité "punir le coupable". Il répond également sur "protéger la société". Dans ce cas, le type 3 est tout aussi satisfait (84 %) que pour la question précédente. Comme pour les autres types, ce sont ceux qui donnent la réponse "punir le coupable" qui sont les plus insatisfaits.

Le type 3 a plutôt confiance dans le fonctionnement de la justice. Mais ses réponses sont moins extrémisées que celles du type 1. En cela, il se rapproche du type 2. On estime,

./...

(*) "à votre avis, en France actuellement, les tribunaux, lorsqu'ils condamnent quelqu'un, est-ce surtout pour ..."

plus que le type 1, que des erreurs judiciaires sont possibles. Mais on pense que le système offre un recours.

Le type 3 perçoit, le système de justice pénale comme indépendant, et non susceptible de subir des pressions. Il est, de plus, relativement compréhensible, et il ne devrait pas être nécessaire d'avoir recours à un avocat. Le type 3 ne pense pas plus que le type 1, que la justice est en retard sur l'évolution sociale. Mais il est plus favorable à une justice rapide et beaucoup moins à la détention provisoire. C'est le type qui -avec le sous-type 1a- a le moins une attitude d'évitement.

Le type 3 a une image favorable des magistrats et des acteurs de la scène judiciaire, un peu moins que le type 1 et surtout que le sous-type 1a, mais plus que tous les autres. Les qualités les plus importantes pour le juge sont, pour lui, les connaissances psychologiques et la foi en son métier. Il ne pense pas pour autant que "être juge doit être presque un sacerdoce". Tout se passe comme s'il attribuait aux gens de justice suffisamment de conscience professionnelle pour ne pas avoir besoin de qualités exceptionnelles. Tout en ayant bonne opinion des avocats, il souhaite que l'on laisse davantage la parole à l'accusé.

L'image de la police est bonne, bien qu'il se sente nettement moins protégé que les types 1 et 2. En tout état de cause, la justice défend contre les excès de la police.

Un peu moins que 1 -mais plus que 2- le type 3 pense que la justice s'est humanisée, et le régime carcéral amélioré. Par contre -plus que 1 et 2- il souhaite que cette amélioration continue.

[55] - Pour le type 3, l'origine de la délinquance juvénile est surtout dans le milieu. Mais on peut faire l'hypothèse -en croisant les questions 3 et 5- que, pour lui, le mot milieu recouvre plus des difficultés de vie que de mauvaises conditions morales. On peut penser que ce type de réponse marque une orientation vers l'idée d'une pathologie sociale. Il met par ailleurs moins l'accent sur le rôle des parents que les types 1 et 2.

Par ailleurs, en ce qui concerne les causes de la criminalité, il met moins l'accent que 1 et 2 sur la perte des valeurs morales. Par contre -autant que 1- il estime que la justice est trop indulgente ; le fait d'appartenir à des catégories défavorisées joue pour lui le même rôle que pour 1.

On croit moins que les types précédents et que le type 4, au principe de la responsabilité du délinquant (voir la position sur l'échelle RESP). Par contre, on croit beaucoup moins à l'idée qu'un délinquant puisse être un malade. Comme si, pour ce type, l'introduction de l'idée d'une pathogénie sociale venait à rétrécir le champ de la pathogénie individuelle.

Ce type est par ailleurs modérément punitif. A la question : "Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une bêtise. A votre avis, est-ce qu'il vaut mieux...", il donne le mode sur l'éventualité "les punir légèrement ...". Ceci ne l'empêche pas de croire en l'efficacité de la sanction pénale.

Ceci peut paraître contradictoire avec l'idée que la justice est trop indulgente. On peut poser l'hypothèse que cette contradiction n'est qu'apparente :

- d'une part parce que la justice, dans son fonctionnement, n'a affaire qu'aux "vrais" délinquants (ceux qui sont vraiment responsables et/ou ont commis de gros délits).
- d'autre part, parce que la punitivité de ce type est tempérée par un faible niveau de manichéisme et la croyance dans les possibilités d'amélioration de l'individu. La nature de l'homme n'est pas fondamentalement mauvaise.

Le type 3 apparaît en effet comme celui qui a la vision la plus optimiste de la nature humaine. Il croit également en l'évolution heureuse de la société. Et, dans la lignée de cet optimisme, il est peu favorable au marquage de l'individu par le casier judiciaire.

[56] - Le type 3 est très satisfait des finalités poursuivies et du fonctionnement actuel du système de justice pénale. Par ailleurs, il ne pense pas que des transformations importantes soient nécessaires, seulement de légères modifications.

On est, dans ce type, plutôt favorable au changement, à condition qu'il ne soit pas trop rapide. On fait peu référence à un passé porteur des "bonnes valeurs morales". Les innovations sont bien acceptées. Les attitudes de conformisme nationaliste sont moins marquées que pour 1. Le type 3 est moyennement favorable aux activités répressives de l'état (restriction à la liberté de la presse, droit de grève).

- [57] - En résumé, le type 3 manifeste satisfaction et confiance en l'activité judiciaire pénale. Pour lui, le système est peu contingent, indépendant et fonctionne plutôt bien. Il le souhaiterait toutefois mieux adapté à la vie moderne, et souhaite son évolution dans un sens plus humain.

On voit dans ce type, l'émergence d'une causalité sociale sous une forme de "pathologie sociale". Par ailleurs, il croit moins que les précédents en un principe de responsabilité individuelle et d'autodétermination, mais plus dans les possibilités de rééducation. Peu manichéiste et modérément punitif, il refuse l'idée de marquage.

Optimiste en l'évolution sociale, il est -quoique conformiste- moins résistant au changement que les précédents.

Le type 4 (11 %)

- [58] - La description et l'interprétation du type 4 sont assez difficiles. En effet, il se caractérise par un nombre élevé de sans-réponses.

Toutefois, deux remarques vont nous guider pour l'interprétation :

- le taux de sans-réponses est d'autant plus massif que les questions ont trait à l'institution judiciaire en tant que système social, et à son fonctionnement. Par exemple, à la question "il n'est pas possible de faire pression sur un tribunal", le type 4 donne 52 % de sans-réponses. Par contre, le pourcentage des sans-réponses baisse et n'atteint plus que 8 à 15 % pour les questions touchant aux valeurs morales, au changement où à la proximité existentielle. Ainsi, par exemple, pour la question "on se sent protégé par la présence de la police", le type 4 donne 8 % de de sans-réponses (pour une moyenne générale de 3 %).

Donc, s'il y a une tendance à ne pas répondre, il n'empêche que cette tendance comporte des variations selon les questions. Plus la question aborde des aspects d'organisation institutionnelle, de relations politiques, on suppose une information, plus le taux de non-réponses du type 4 tend à s'accroître.

- Si l'on compare les profils de réponses des types (et non pas les histogrammes en valeur absolue) on constate que le profil du type 4 -compte-tenu de la baisse des effectifs due à l'importance des sans-réponses- est assez proche du profil du type 1. La différence entre les deux profils tient essentiellement au fait que les réponses du type 4 ont tendance à se rassembler sur les éventualités moyennes, alors que celles du type 1 sont plus extrémisées.

Une telle ressemblance ne peut avoir qu'une valeur symptomatique. Mais, si on se réfère également aux notes, d'échelles du type 4, on peut déjà penser que l'on a affaire à un type présentant un degré élevé de manichéisme, de conformisme et de résistance au changement. Si le fait de ne pas répondre peut traduire une ignorance et/ou une distanciation par rapport au problème, il n'indique pas, en tout cas, une remise en cause des institutions.

Le type 4 se subdivise en 2 sous-groupes : 4a et 4b. Si les notes des 2 sous-types sont proches sur les échelles MANI, RESP et CHAN, par contre elles divergent sur SATI, ADES et MEFI, c'est-à-dire sur les échelles se rapportant aux acteurs dans le système, à l'institution judiciaire elle-même et aux institutions en général : 4a a des notes plus faibles sur MEFI, plus élevées sur SATI et ADES que 4b.

Les deux sous-types diffèrent aussi en ce qui concerne le taux de non-réponses : 4a répond systématiquement plus que 4b (tout en restant supérieur à la moyenne des non-réponses dans l'échantillon), sauf pour les trois questions se rapportant à la liaison justice-pouvoir (Q.22b, Q.22j, Q.22m). Mais 4a a tendance à donner des réponses plus extrêmes ou plus réservées quant à l'action de l'institution. La fig. 18 montre sur 6 questions- des exemples de cette organisation de réponses.

Le fait de ne pas répondre prend donc un sens différent pour les deux sous-types. Pour 4a, ce serait une attitude de retraitisme liée à des attitudes très favorables à l'institution, ses finalités, ses moyens d'action, à un conformisme tourné vers le passé et très orienté par les valeurs morales individuelles. Pour 4b, cette attitude de retraitisme, ou d'incertitude, serait en fait accompagnée d'une plus grande réticence vis-à-vis des formes institutionnelles.

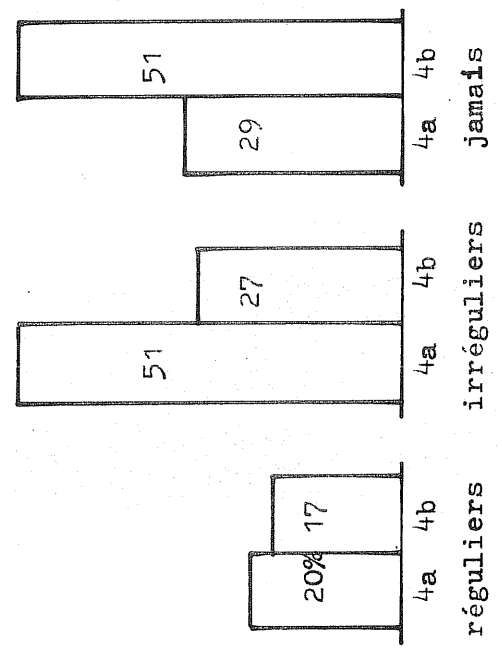
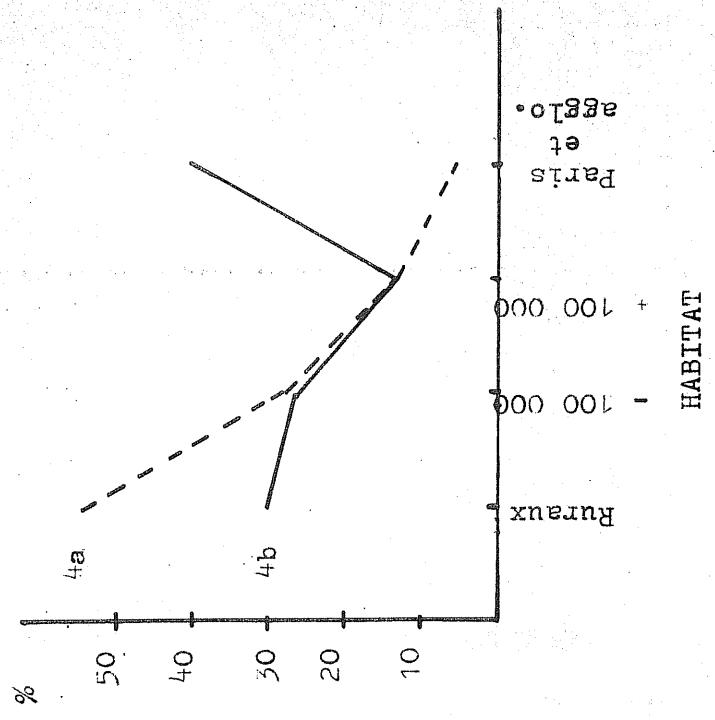
Les deux sous-types présentent également des différences quant aux caractéristiques des personnes qui en font partie. Leur seul point commun est d'être composées d'une majorité de femmes. Mais, si 4a est relativement homogène (majorité de ruraux, de personnes ayant un niveau d'étude primaire et un bas revenu, assez âgées) 4b est beaucoup plus hétérogène. Sa caractérisation la plus nette est d'avoir une bi-polarité, les catégories médianes étant peu représentées : à la fois des personnes ayant fait peu d'études ou des personnes ayant fait des études supérieures, très jeunes ou très âgées etc... Donc, si l'organisation des réponses (y compris le fait de ne pas répondre) apparaît, pour 4a, comme caractéristique d'un d'un univers socio-culturel lié à un groupe social bien déterminé, il n'en va pas de même pour 4b. Celui-ci semble être beaucoup plus un type charnière, indécis mais en même temps critique. Et l'on peut penser que, les personnes qui le composent sont caractérisées par leur mode d'insertion sociale.



FIGURE 18 . : Diffusion entre 4a et 4b selon l'âge, l'âge et le niveau d'étude et la religion.

4a	9%	5	20	11	17	9	30
	G	CG	C	CD	D	R	SR
4b	20	10	7	5	3	12	44
	G	CG	C	CD	D	R	SR

AXE DROITE-GAUCHE



PRATIQUE RELIGIEUSE

FIGURE 19 : - Différenciation entre 4a et 4b selon la pratique religieuse, la position politique et l'habitat.

Le type 5 (14 %)

- [59] - Le type 5 est composé de 2 sous-types : 5a (6 %) et 5b (8 %). Comme on a déjà pu le voir sur les échelles, les deux sous-types sont différentiellement caractérisés par l'extrémisation de 5b par rapport à 5a.

Cette extrémisation apparaît pour l'ensemble des réponses. C'est pourquoi, dans cette description, nous ne dissociérons les deux sous-types que lorsqu'ils présenteront une différence qualitative, et non quantitative.

- [60] - En ce qui concerne les finalités perçues du système de justice pénale, le type 5 répond de façon massive, et plus que les autres types "maintenir l'ordre". Toutefois, notons ici que le sous-type 5a répartit davantage ses réponses sur les autres éventualités/et en particulier sur "faire respecter les lois"/que le sous-type 5b. Il se rapproche en cela du profil général du type 2.

Par ailleurs, le type 5 se différencie des autres types par un rejet massif de ces finalités perçues, au profit de surtout "protéger les libertés et les droits des citoyens" et dans une moindre mesure de "contribuer à l'évolution de la société".

Les sanctions pénales ont pour objectif (mais moins que pour 3) de "punir". En fait, les réponses sur cet item ne différencient guère les types. Par contre, plus que les autres types, 5 ajoute "faire peur à ceux qui pourraient en faire autant". Mais, là encore, les objectifs perçus ne sont guère approuvés ; on souhaiterait que la sanction contribue à "rééduquer le coupable".

Le type 5 est celui qui présente la plus grande défiance dans le fonctionnement du système. Cette défiance se traduit par des jugements sur le caractère arbitraire de la justice (erreur judiciaire, manque de recours...) et son aspect de contingence et de dépendance du pouvoir politique. C'est pour le sous-type 5b que les liaisons justice-pouvoir et justice classes sociales apparaissent comme les plus fortes.

L'image du système comme "machine" n'est guère meilleure : archaïque et volontairement compliquée. Mais, alors que 5a admet l'intervention d'un avocat dans le processus, 5b le juge inutile. Le contexte permet de faire l'hypothèse que c'est parce qu'il estime l'avocat solidaire de la justice de classe ; il n'y a pas de faille, pour ce groupe, dans l'appareil judiciaire.

Avec une pareille défiance, on préfère avoir affaire le moins possible à la justice. Ces attitudes d'évitement sont, par ailleurs, proches de celles du type 1. Mais on voit que le soubassement idéologique est fondamentalement différent. D'autre part, on est hostile au principe de la détention provisoire, et on souhaite que le délai de l'instruction soit le plus court possible.

En ce qui concerne les images d'agents et d'agences, on constate également la prégnance d'attitudes défavorables. Les juges sont influençables, dépendants, routiniers. Il est par ailleurs dommage "qu'ils soient presque toujours des bourgeois". Par contre, le sous-type 5a se rapproche des types 1 et 2 en ce qui concerne la composante "sacerdotale" du métier de juge. De même, il valorise davantage le juge des enfants que 5b.

Les qualités les plus importantes, pour le juge, sont le sens de l'humain et les connaissances psychologiques. Pour ce dernier item, le type 5 se démarque très nettement des autres types. Par contre, la connaissance des lois et l'expérience n'apparaissent pas comme souhaitables. En fait, pour ce type, la compétence "humaine" l'emporte sur la compétence "technique". Notons ici une différence entre 5a et 5b. 5a met l'accent sur les qualités humaines, 5b sur les connaissances psychologiques.

L'image de la police et des policiers est encore plus négative que celle du juge. De plus -et ceci beaucoup plus que pour les autres types- la police fait partie intégrante du système judiciaire. Elle est non seulement le mode d'entrée, mais aussi déterminante dans l'orientation du processus, de par la présomption de culpabilité qu'elle fait peser sur la personne.

Le type 5, beaucoup plus que les autres types, pense que les prisons ne se sont pas améliorées. Par contre -et toujours plus que les autres- il en souhaite l'amélioration.

L'image de l'avocat est défavorable, mais relativement moins (par rapport aux autres types) que celle du juge et de la police. On le perçoit bien comme appartenant à un système que l'on critique dans son ensemble. Mais, il n'en est pas moins nécessaire. En particulier, tout accusé doit avoir un avocat. Et l'on admet parfaitement qu'un avocat puisse défendre quelqu'un qu'il sait coupable. Comme si l'avocat était, pour celui qui est entré dans le système, la seule chance d'avoir droit à une parole, même si cette parole lui est, en fait, refusée.

En ce qui concerne l'identification aux personnages de la cour d'Assises, les différences entre 5a et 5b sont assez marquées. 5a s'identifie de préférence au juré, ainsi qu'à l'avocat de la défense ; 5b s'identifie surtout à l'accusé, sans rejeter le rôle de juré ou d'avocat général, et, pour 5b, celui de juge.

[61] - Le type 5, beaucoup plus que les autres types, met l'accent sur les conditions économiques et le fait d'appartenir à des catégories défavorisées. Le croisement des questions 3 et 5 permet de dire que, pour lui, le terme milieu a beaucoup plus une connotation de catégorie sociale que de milieu naturel de vie (famille par exemple). Toutefois, cette connotation "sociologisante" est plus accentuée pour 5b que pour 5a.

Ce type, conformément à ses notes sur l'échelle RESP, minimise l'idée de responsabilité individuelle. Mais 5a semble avoir une conception plus volontariste que 5b. Par contre, il met l'accent, beaucoup plus que 5b, sur l'aspect pathologique de la déviance. Tout se passe comme si l'abandon du principe de responsabilité, dans l'ensemble d'une perspective non-manichéenne ne pouvait se faire, pour 5a, que par le biais du pathologique. Ce qui permet, par surcroît, de ne pas trop faire porter la critique sur l'organisation sociale.

Le type 5 a des attitudes peu sévères envers les délinquants (5a est dans l'ensemble plus punitif que 5b). Il croit moins que les autres types en l'efficacité des sanctions. On remarque que le sous-type 5a est parmi les types un des plus favorable à l'idée de réparation (*).

En ce qui concerne les attitudes manichéistes le sous-type 5a se différencie nettement de 5b, très peu manichéiste pour se rapprocher du type 3. Ceci va par ailleurs avec l'idée que certains individus puissent être "ontologiquement" mauvais, idée que 5b partage très peu. Dans l'ensemble, le type 5 a pourtant une vision plutôt optimiste de la nature humaine. Cependant cet optimisme est quelque peu ambigu : on ne fait pas absolument confiance (moins que 3) en la capacité des individus de se diriger eux-mêmes. Mais il est probable que cette restriction provient de l'idée d'aliénation sociale, donc d'une idéologie moins "personnaliste" que celle du type 3.

./....

(*) - La question 22c qui correspond à cette idée est par ailleurs ambiguë et d'une interprétation difficile.

Par ailleurs la fonction d'étiquetage de la justice pénale n'est pas approuvée. Cette idée est corrélative d'un fort sentiment de marquage par la machine.

[62] - On a vu que le type 5 s'avérait comme le plus insatisfait des finalités poursuivies par la justice pénale, de ses fonctions et ses modes d'opérer. Il va dans la logique de ce type d'en demander une transformation radicale, mais par l'intermédiaire d'un changement social. Le système judiciaire alors n'est plus un "en-soi", mais une production sociale.

Par ailleurs, le type 5 n'est pas optimiste en ce qui concerne l'évolution sociale. Mais à l'inverse des types 1, 2 et 4, ce pessimisme n'est pas rapporté à la dégradation des valeurs morales, mais à la trop grande prégnance des structures. Le type 5a apparaît ici plus ambigu que 5b : il subsiste pour ce type l'idée de valeurs morales "en soi" (inhérentes à l'individu), que le système judiciaire est chargé de faire respecter.

L'ensemble du type 5 est favorable au changement. On observe à ce niveau une différence assez nette entre 5a et 5b. 5a se rapproche du type 3, mais sans la connotation optimiste de celui-ci.

Le type 5 est favorable aux innovations, et hostile à toute limitation des libertés. Les attitudes nationalistes sont peu marquées. Par ailleurs -et tout en donnant beaucoup d'importance à ses convictions morales- le type 5 est le seul type à se définir aussi par ses convictions politiques.

[63] - En résumé, le type 5 est peu satisfait des objectifs poursuivis par le système de justice pénale, de ses fonctions et de ses modes d'opérer. La justice est par ailleurs dépendante de l'environnement socio-politique. Il a des attitudes de défiance et d'évitement marquées. Pour lui, la délinquance est un produit social plus qu'un destin individuel. Les valeurs morales aussi se relativisent par rapport au contexte social. Il est peu manichéiste, peu sévère, et confiant dans l'humanité, dans la mesure où celle-ci n'a pas été détériorée par le contexte social. Il est favorable au changement et pessimiste quant à l'évolution sociale actuelle.

résumé de la description des types

- [64] - De façon plus brève, les types se présentent de la façon suivante.
Le type 1 se décompose en 3 sous-types : 1a, 1b, 1c.
Dans son ensemble, il se déclare satisfait de la justice telle qu'elle est actuellement, et d'accord avec ses finalités. Il n'en souhaite pas le changement et, par ailleurs, trouve que les prisons sont trop douces. Pour lui, la justice est indépendante du pouvoir économique et politique ; il a une bonne image des juges et de la police. Très manichéiste, il croit en l'efficacité de la sanction pénale, en la libre détermination des individus ; il privilégie les facteurs individuels et interindividuels de la délinquance au détriment des causalités sociales. Il présente un indice de fort résistance au changement.

Les trois sous-types se distinguent essentiellement au niveau de leur critique du système. 1a est à la fois le plus satisfait des institutions et le plus favorable au changement ; 1b présente des attitudes crispées sur le passé, hostiles aux innovations et très manichéistes ; 1c a la perception la plus critique des institutions, mais sa critique est surtout marquée au niveau des acteurs judiciaires et de la police.

Le type 2, qui est le plus important en effectif, se situe le plus souvent en position moyenne. Il est très proche de 1c en ce qui concerne la critique de l'institution des magistrats et de la police. Il met davantage que le type précédent l'accent sur la liaison justice-structure sociale, et ne croit guère en la fonction protectrice de la justice. Il approuve la fonction d'étiquetage et de ségrégation de la justice, tout en présentant des attitudes moins manichéistes que le type 1. Malgré ses réserves, il ne remet pas en question l'institution dans ses finalités. Enfin, sa résistance au changement est surtout faite de crainte quant à l'avenir.

Pour les types 1 et 2, la primauté est donnée au maintien de l'ordre social.

Le type 3 est massivement satisfait des finalités poursuivies par la justice pénale qui sont, pour lui, autant de protéger les droits et libertés que de maintenir l'ordre. Il est également satisfait du fonctionnement des institutions, tout en souhaitant l'évolution dans un sens plus humain. Les facteurs de la délinquance apparaissent sous une forme de pathologie sociale. Peu manichéiste et modérément punitif, il refuse l'idée de marquage au profit de celle de rééducation. Il est optimiste quant à l'évolution sociale, et moins résistant au changement que les types précédents.

Le type 4 comporte deux sous-types : 4a et 4b. Leur point commun est le nombre élevé de non-réponses. Le sous-type 4a présente une position retraitiste liée à des attitudes très favorables à l'institution, à ses finalités, à ses moyens d'action et, en cela, proche de 1. Les non-réponses de 4b sont le corollaire d'une plus grande réticence et davantage de critiques des institutions. Il se rapprocherait alors de 5, et se présente davantage comme incertain que comme retraitiste.

Le type 5 est composé de deux sous-types, 5a et 5b, qui se distinguent par l'extrémisation de 5b par rapport à 5a. C'est le type qui donne les réponses les plus défavorables à l'institution, et qui présente la plus grande défiance quant à son fonctionnement. Il conçoit la justice comme contingente et dépendante du pouvoir. L'ensemble du système pénal est plus intégré que pour les autres types. Les images des juges, et de la police sont fortement négatives. Les causes de la délinquance sont surtout d'ordre socio-économique. Il est hostile à la fonction d'étiquetage de la justice. Peu optimiste quant à l'évolution actuelle de la société, il n'en est pas moins favorable à des transformations plus ou moins radicales.

3. - Quelques réflexions sur les types, et sur les relations types-échelles.

[65] - L'examen, de la façon dont les réponses s'organisent à l'intérieur même des types laisse à penser que les attitudes envers le changement des structures judiciaires et des structures sociales sont en étroite relation avec deux dimensions du discours :

- le manichéisme VS non manichéisme
- l'intérindividuel VS le sociologisant.

Parler en terme de relation n'autorise pas à poser un ordre de causalité. On peut dire seulement que certaines modalités de ces dimensions sont présentes en même temps que certaines attitudes envers le changement. On se trouve en présence d'une organisation du discours apparemment stable, donnée comme telle, mais ceci seulement dans la mesure où l'on pose des questions sans se référer à une situation. Toutefois, et nous le verrons dans la suite de ce paragraphe, on peut en inférer que -au cas où un événement apparaîtrait qui obligerait à prendre position- certains clivages apparaîtraient entre les groupes, qui ne sont pas évidents dans une apparente homologie des réponses. Mais nous nous garderons d'aller trop loin dans ces interprétations, dans la mesure où elles ne peuvent prendre en compte les éléments de situation, et par conséquent les alliances qui peuvent se nouer en fonction des stratégies des différents groupes.

[66] - Il importe maintenant de préciser ce que nous entendons par manichéisme, en nous référant d'une part au contenu du questionnaire et d'autre part à ce que nous avons pu en dire lors de la recherche qualitative, à partir d'entretiens d'exploration de de technique non-directive.

Déjà, lors de cette précédente recherche, cette dimension nous était apparue comme fondamentale et gouvernant en grande partie l'organisation des représentations. Nous la définissions alors comme une "tendance à classer les individus en deux catégories : les bons et les mauvais".

Plus analytiquement, cette tendance consiste dans le fait que l'on considère autrui comme différent, comme ne partageant pas le même univers de valeurs. Ce non-partage se traduit par des comportements se situant hors des normes. C'est le rapport à la norme qui définit ces gens qui, selon les termes mêmes d'un interviewé "ne peuvent pas s'habituer à vivre".

En fait, ce qui apparaît comme sous-jacent à l'attitude manichéiste est une peur de tout ce qui peut porter atteinte à l'ordre existant. Cet ordre est ce qui garantit, en effet, la permanence des valeurs, sa propre permanence dans le monde et la cohérence des projets ; en particulier, du projet de reproduction. A la limite, le maintien de cet ordre est une condition de survie. Le discours manichéiste est donc un discours qui ne tolère pas l'ambiguïté. Ou plutôt, qui réduit les contradictions en donnant la priorité à un seul terme, et en opérant des clivages. Le clivage "bons/méchants" est, en fin de compte, ce qui permet de supporter sa propre ambiguïté en se rangeant du côté des bons, de ceux qui respectent les normes, qui ne font de mal à personne etc.

Certes, avoir une attitude manichéiste n'est pas la seule façon de nier les contradictions, c'est-à-dire, en dernière analyse, de nier l'histoire. C'est pourquoi on ne peut définir le "non-manichéisme" comme l'inverse du manichéisme, c'est-à-dire un discours qui réintégrerait la dimension historique. Ce qui importe, dans le discours à tonalité manichéiste, est la référence à la permanence des valeurs morales, données comme extérieures aux individus, à la limite imposées. Le bien et le mal ne se discutent pas, ne sont pas relatifs à une culture. Et ceci, bien qu'à un certain niveau du discours, on reconnaisse que dans un ailleurs, non situé et non daté- il pourrait en être autrement. On comprend alors que ce type de discours soit emprunt de pessimisme envers la nature humaine. C'est l'homme qui pervertit le social, qui le rend discordant. De même que les valeurs sont un donné, la nature humaine est un donné, qui porte le bien ou le mal en lui. Le "ou", ici, est exclusif.

Bien sûr, ce que nous sommes en train de décrire ici est un type-idéal. Le discours manichéiste est susceptible de gradations, de modulations. Dans une tonalité plus indulgente, les causes du "mal" que porte l'homme en lui peuvent être recherchées dans la maladie, l'accident génétique, ou dans la société à travers l'éducation familiale. Nous retrouvons ces modulations à travers la différenciation du type 1 en sous-type 1a, 1b, 1c ; ou bien encore entre les types 1 et 2. Mais le point commun de ces types est bien le clivage entre "ceux qui sont comme moi -ceux qui ne sont pas comme moi", et le recours à la permanence des structures. Le discours manichéiste n'admet de transformations que ponctuelles et limitées, et ne remettant pas l'ensemble en question. Et sa vision de l'avenir est toujours teintée d'un pessimisme fondamental.

La position manichéiste apparaît alors essentiellement comme la traduction idéologique d'un mécanisme de défense : si rien ne bouge, je ne suis pas menacé dans mes certitudes ; et si les valeurs sont un donné permanent, rien ne peut être remis en question. On se trouve alors renvoyé à un passé porteur des bonnes valeurs, et que tout, dans le présent, devrait tendre à préserver. La dégradation perçue de l'état social actuel ne peut qu'être référé à ce passé signifiant la sécurité. C'est l'utopie à l'envers.

Comment apparaît la justice pénale dans ce discours ? Elle est un garant de l'ordre établi, et, comme telle, ne saurait être remise en question, ni se transformer. C'est le type 1a qui donne le mode sur l'item "modifier un peu" à la question sur le changement. De même que l'ensemble humain est clivé en deux sous-ensembles qui n'entretiennent que peu de relations entre eux (il n'y a pas de mode de passage entre les "bons et les "mauvais"), la justice pénale forme un tout qui n'entretient que peu de relations avec l'univers politico-social. C'est ce qu'indiquent les réponses aux questions portant sur l'indépendance et la contingence de la justice.

Notons qu'un tel discours ne peut être qu'axiologique. Le clivage s'accompagne de valorisation des termes.

Contre la position manichéiste s'affirment deux sortes de positions non-manichéistes : nous rappelons la première "personnaliste", et la seconde "sociologisante". De celle-ci, nous aurons à reparler plus loin.

La position "personnaliste" tend à référer l'univers des valeurs -non plus à une permanence essentielle- mais à l'homme. C'est l'homme qui, de par sa nature, devient le porteur des valeurs (*). Même dans son imperfection, dans la

./...

(*) ou, pour ceux qui sont croyants, de par la grâce divine.

mesure où celle-ci est toujours rapportée à l'idée d'un mouvement continu de "perfectibilité". Tout dysfonctionnement dans l'état social est alors perçu comme contingent, quoique désolant, comme une étape à franchir vers un avenir meilleur. La croyance dans une progression positive -par ailleurs signifiée par la médicalisation du contrôle social et l'importance croissante du système éducatif- permet aux "personnalistes" d'avoir une attitude moins rigide envers le changement que les "manichéistes". A condition que ce changement ne soit pas trop brutal, et que la famille, structure fondamentale qui permet l'épanouissement de la personne, soit préservée. Tout manichéisme n'est pas absent de la pensée personnaliste. Mais il est singulièrement atténué, dans la mesure où la confiance en la positivité de la nature humaine est affirmée; être "mauvais" revient alors à être "mal chanceux".

Ce sont les personnalistes qui se déclarent les plus satisfaits de l'organisation actuelle de la justice (humanisée, etc.). Non qu'elle soit parfaite, mais parce qu'elle représente déjà un progrès considérable, et ne peut aller qu'en s'améliorant.

Dans la typologie, le type qui incarne le mieux la position personnaliste est le type 3. Confiant dans la nature humaine et dans l'évolution sociale, l'organisation judiciaire lui paraît aller de soi, aussi bien pour ceux qui l'agissent (juges, avocats) que pour ceux qui, par malchance, la subissent.

On peut aussi penser que le type 2 et le sous-type 5a présentent de nombreux éléments personnalistes, le type 2 faisant la transition entre 1 et 3, le type 5a assurant celle entre 3 et 5.

Mais, toutefois, les types 2 et 5a présentent des divergences fondamentales, qui nous amènent à parler de la deuxième dimension individualisant VS sociologisant.

individualisant VS sociologisant

[67] - On se trouve en présence de deux types de discours, que l'on distingue selon la priorité qu'ils accordent soit à l'individu et aux relations individuelles, soit au social et aux déterminismes sociaux.

Pour les types 1, 2, 3 et 4, l'accent est mis sur l'individu comme producteur du social. Ou, plus exactement - si le social apparaît - c'est en terme de famille ou de "milieu". Selon les cas, l'individu apparaît comme ayant de fortes chances d'être "mauvais", et il faudra alors le tenir, le punir et/ou le mettre à l'écart, ou bien il apparaît comme potentiellement, "bon", et il faudra le rééduquer, le guérir, ou, dans les cas

désespérés, le mettre à part. Mais, dans tous les cas, la résolution des conflits est parlée en termes de relations interindividuelles. Et la famille est le lieu privilégié de cette relation.

Par contre, pour le type 5, on constate un renversement des termes. Le social devient producteur de l'individu. Et le système judiciaire est aussi produit social. Il à noter que -si, pour ce type, l'image de la justice pénale est mauvaise- c'est en raison de l'insatisfaction que l'on éprouve envers le système social.

Dans cette mesure, l'insatisfaction dont témoignent les types 1c et 2 envers la justice pénale est d'une autre nature que celle du type 5. Elle est beaucoup plus rapportée à l'objet même qu'à l'ensemble, et aux relations système de justice pénale-système social. Sous une homologie apparente se profilent des structures idéologiques différentes.

Nous avons vu que le type 5 se divisait en deux sous-types, 5a et 5b, et que ces deux sous-types se différenciaient par l'extrémisation des réponses pour 5b. Ce dernier sous-type est alors celui pour lequel l'inversion du rapport social-individuel est le plus complet, avec prédominance du social, tout comme 1a représente la position manichéiste la plus affirmée, et 3 la position "personnaliste" la plus marquée. Les autres types occupent des positions intermédiaires, sauf le type 4, qui en raison de la haute fréquence des sans-réponses, demande à être analysé à part.

En effet, ce type est difficilement comparable, en soi, aux autres types. Le fait de ne pas répondre doit être pris comme signifiant dans la structure d'attitudes de ce type. Habitudes culturelles, désengagement social ? Toutes questions auxquelles nous aurons à répondre lorsque nous examinerons les critères. Ce que l'on peut déjà dire, est que, à la question portant sur la position sur l'axe droite-gauche, c'est le type qui donne également le plus de "sans-réponse" et "refus de répondre". Certains pourraient dire que la question n'a pas de sens pour eux. Nous préférons affirmer que cette absence de sens est un sens.

Pour cela, nous nous appuierons sur la différenciation observée, à l'intérieur de ce type, en deux sous-types 4a et 4b. Le premier (4a), nous l'avons vu, a un profil de réponse qui se rapproche du sous-type 1a : manichéisme, refus du changement, pessimisme, punitivité, recours aux valeurs morales. Le second (4b) a un profil de réponse, par rapport au premier, qui va dans le sens d'un retraitisme plus critique vis-à-vis de l'institution, et moins satisfait de son action. D'autre part, ces deux sous-types sont ceux qui présentent les réponses les plus élevées à la fois sur l'échelle MEFI,

relative à l'action du juge dans le système de justice pénale et sur l'échelle MANI. Ils ont également des notes fortes sur l'échelle CHAN.

Cette absence de réponse, que l'on appelle provisoirement retraitisme, se trouve alors intégrée dans un champ plus cohérent. Fait de méfiance et de conformisme pour 4a, le désengagement s'accompagne du recours aux valeurs traditionnelles ; pour 4b, ces valeurs sont battues en brèche, mais sans que rien ne vienne les remplacer.

On se trouve maintenant -si on raisonne sur la division en 9 types- en présence de quatre groupes représentant des positions bien différenciées : 1a (manichéiste et très conformiste), 3 (personnaliste), 4a (retraitiste et conformiste), 5b (sociologisant et non-conformiste), et deux sortes de ruptures : manichéistes VS non manichéistes (1a, 4a VS 3 et 5b), individualisants VS sociologisants (1a, 3, 4a VS 5b) ; les autres groupes représentant des positions intermédiaires.

C'est à la spécification de ces groupes, et à leurs positions réciproques en fonction de leurs caractéristiques, que nous allons nous attacher dans les chapitres qui suivent.

CHAPITRE 4. - REPRESENTATIONS DE LA JUSTICE PENALE
ET STRUCTURE SOCIALE

[68] - La méthode choisie a été celle de l'analyse factorielle des correspondances, qui permet une vue synthétique des liaisons variables-critères par l'émergence de facteurs organisateurs des plans de projection de ces deux sortes de variables et par l'observation des proximités sur ces plans.

Il n'est pas question de faire la théorie d'une méthode de traitement aussi connue (43). Nous allons donc à préciser que nous y avons eu recours avec deux spécificités. D'une part, les variables contribuant à l'analyse sont entrées selon un tableau de contingences. D'autre part, forcés de se limiter, on n'a introduit en variables contribuant, que les types de représentations -bien entendu- et ceux des critères qui rendent le mieux compte de l'appartenance sociale objective, de l'être social. Pourquoi et comment ?

Finalement, nous voulons tester l'hégémonie idéologique qui existe dans notre société face à la justice pénale- et son niveau d'intensité. Ces types de représentation que nous avons pu reconstruire correspondent-ils chacun à un groupe social bien homogène (classe, fragment de classe, couche...) ou bien brochent-ils sur cette division de la société, ce qui indiquerait une plus ou moins grande prégnance idéologique.

Les critères qui se prêtent le plus à ce propos sont les catégories socio-professionnelles. Encore faut-il savoir comment les organiser. Il n'est pas question d'en prendre le développé intégral où tout s'atomise de telle sorte qu'on n'observe plus rien (code I.N.S.E.E. dit à 2 chiffres). Le regroupement proposé par l'I.N.S.E.E. (code dit à 1 chiffre) procède de manière bizarre, surtout pour notre propos, par exemple en mettant ensemble les cadres et les professions libérales : les uns sont des salariés et les autres pas. De même, il correspond mal à la relation objective à la justice pénale telle que nous avons pu l'étudier par ailleurs selon les taux de condamnations par C.S.P. (43).

On a donc limité aux regroupements

./...

On a donc procédé aux regroupements suivants (qui correspondent à un gain en homogénéité puisqu'il s'agit grosso modo de fractions de classes) (*).

- propriétaires de moyens de production sauf
- agriculteurs exploitants
- ouvriers
- petite bourgeoisie non salariée
(professions libérales, commerçants
et artisans)
- petite bourgeoisie salariée de types "cadres"
- petite bourgeoisie salariée de type "employés".

Les femmes au foyer ont été réintégrées dans la catégorie du chef de ménage. Mais on a laissé à part les jeunes non encore entrés dans la vie active et les retraités qui en sont sortis. Certes, on aurait pu être tenté de les rattacher aux groupements précédemment définis. Toutefois, l'état de nos données ne permettait pas d'y procéder.

Les autres variables critères ont été placées en supplément, de telles sortes qu'elles n'ont pas de poids ; on peut observer leurs proximités, mais elles ne contribuent pas à l'inertie des facteurs.

Ceci arrêté, on a procédé d'abord à une analyse globale. Mais cela ne suffisait pas. Il nous a paru intéressant de travailler ensuite par groupe de C.S.P. pour observer s'il y avait homogénéité idéologique au sein de chaque fraction de classe à propos de la justice pénale, ou quels étaient les clivages rencontrés.

./...

(*) En ce qui concerne les "propriétaires des moyens de production", il s'agit d'une case à peu près vide comme dans presque toutes les recherches de ce genre.

Les agriculteurs exploitants ne sont à proprement parler ni une classe, ni une fraction de classe, mais il convient toutefois de les maintenir à part.

Il n'y a guère de problème pour les ouvriers.

En ce qui concerne les petites bourgeoisies, on a distingué en "salariée" et "non salariée", ce qui -surtout compte tenu du mode de construction adopté ici- paraît plus exact que les appellations "ancienne" ou "nouvelle". Les données ne permettaient pas -et c'est dommage- de distinguer entre "d'état" et du "secteur privé" comme l'ont fait ESTABLET, BAUDELLOT et MALEMORT (44). Enfin il a paru important de distinguer les "employés" (lato sensu) en raison du processus de prolétarianisation auquel on assiste -aux dires de maints auteurs- dans les tâches d'exécutions du tertiaire.

Finalement, on obtient une carte très fine et très bien "renseignée" avec les types de représentation de la justice pénale dans notre société, mais aussi leur ventilation par rapport à la structure sociale. Donc la possibilité de rendre compte des mécanismes idéologiques à propos de la justice pénale, notamment de la plus ou moins grande homogénéité idéologique à son propos.

x

x

x

1. - L'analyse sur toute la population.

[69] - Commençons par étudier les résultats de l'analyse factorielle globale.

Pour cela, on dispose de la valeur propre de chaque facteur en observant que la somme pour les quatre premiers ($63 + 15 + 5,5$) épuise 92,5 % de la variance.

Il faut y ajouter les tableaux des contributions et corrélations de chaque variable par rapport à chaque facteur. On rappelle à ce propos que la contribution ($\cos X = \frac{OB}{OA}$) rend compte de la part prise par la variable dans la définition du facteur. La corrélation ($\cos^2 A$) indique, au contraire, en quoi le facteur explique la variable A.

Enfin, on a inséré certains plans dont l'examen s'était avéré le plus fécond.

[70] - Le premier facteur oppose le type 5b, les femmes et la petite bourgeoisie salariée de type "cadres" aux types 4a et 1b, aux agriculteurs et aux retraités.

On peut le définir comme un axe de passé VS avenir, c'est-à-dire d'évolution à la fois des générations et de la société.

./...

NUM.	VAL. PROPRE	POURCENT.	CUMUL.
1	0.07997447	63.363	63.363
2	0.01890980	14.982	78.345
3	0.01204105	9.540	87.885
4	0.00713199	5.651	93.535
5	0.00587272	4.653	98.188
6	0.00174146	1.380	99.568
7	0.00054521	0.432	100.000

	1er facteur		2e facteur		3e facteur		4e facteur	
	CORR. CTR.		CORR. CTR.		CORR. CTR.		CORR. CTR.	
AGRI	801	412	171	373 -	21	71	5	26
PATO	11	1	75	20	655	273 *	3	2
PBNS	254	19	225	73	18	9	77	66
PBS1	86	8	469	181 -	4	2	182	186
PBS2	716	202	183	218 *	88	165 *	2	5
OUVR	0	0	94	30	159	80	737	627
JEUN	792	220	21	24	108	199 -	28	87
RETE	699	138	96	81	153	200 *	0	0
TYP1a	43	3	50	17	752	404 *	0	0
TYP1b	667	113	57	41	67	75	135	257
TYP1c	53	9	814	615 *	22	26	100	200
TYP2	10	1	191	44	134	48	236	143
TYP3	581	57	1	0	139	90	224	246
TYP4a	887	374	57	102 -	53	149 -	0	0
TYP4b	164	10	170	45	430	180 -	19	13
TYP5a	667	78	139	69	22	17	88	116
TYP5b	896	354	40	66	4	11	6	25

TABLERAU N° 8 : - Analyse factorielle
sur toute la population.

LISTE DES ABREVIATIONS UTILISEES

AGRI - agriculteurs
 PATO - propriétaires de moyens de production
 PBNS - petite bourgeoisie non salariée
 PBS1 - petite bourgeoisie salariée de bas statut
 PBS2 - petite bourgeoisie salariée de haut statut
 OUVR - Ouvriers
 JEUN - jeunes
 RETE - retraités
 HOME - hommes
 FEME - femmes
 AGEA - de 15 à 19 ans
 AGEB - de 20 à 24 ans
 AGEC - de 25 à 29 ans
 AGED - de 30 à 34 ans
 AGEE - de 35 à 39 ans
 AGEF - de 40 à 49 ans
 AGEH - de 50 à 59 ans
 AGEI - de 60 ans et plus
 PRIM - études primaires
 STEC - études secondaires et commerciales
 SUPE - études supérieures
 CROY - croyants
 NCRO - non-croyants
 PAPO - question non posée (pratique)
 REGU - pratique régulière
 IREG - pratique irrégulière
 JAMS - croyants non-pratiquants
 SANR - sans réponse à politique
 GAUC - extrême-gauche + gauche
 CEGO - centre gauche
 CENT - centre et centre-droite
 DROI - droite et extrême droite
 REFU - refus de répondre à politique
 RURA - ruraux
 VILL -
 AGLO -
 PARI - agglomération parisienne
 JUST - expérience de la justice
 njus - sans expérience justice
 POLN - sans expérience police
 POLS - contrôle police
 POI - arrestation police
 NPRO - non propriétaire
 PROL - propriétaire logement
 PROF - propriétaire logement + autre
 REVY - sans réponse à revenu
 REVA - - de 900 F par mois
 REVE - de 900 F à 1 599 par mois
 REVI - de 1 600 F à 2 499 par mois
 REVO - de 2 500 F à 3 999 par mois
 REVU - plus de 4 000 F par mois

NASO - non-appartenance à une association
ASSO - appartenance à une association
RESM -
RESP - RESP +
MEFM - RESP -
MEFP - MEF +
CHAM - CHAN +
MANM - CHAN -
MANP - MANI +
ADEM - MANI -
ADEP - ADES +
SATM - SATI -
SATP - SATI +
LISC - professions littéraires et scientifiques
INGE - ingénieurs
CSUP - cadres supérieurs
INST - instituteurs
MESO - médicaux-sociaux
TECH - techniciens
CAMO - cadres moyens
CMAI - maîtrise

1000000

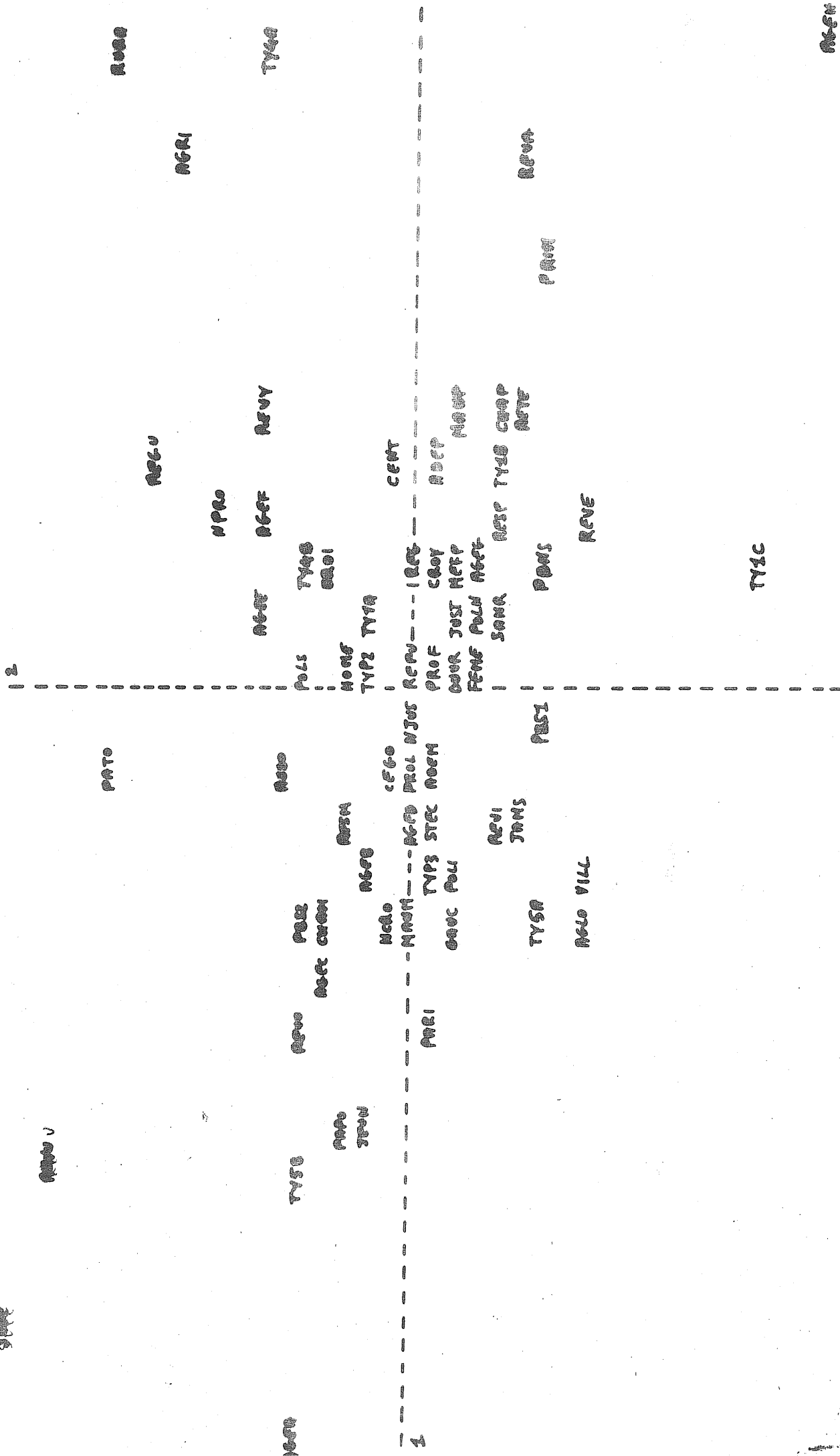


FIGURE 20. - Analyse factorielle sur toute la population (plan des facteurs 1 et 2)

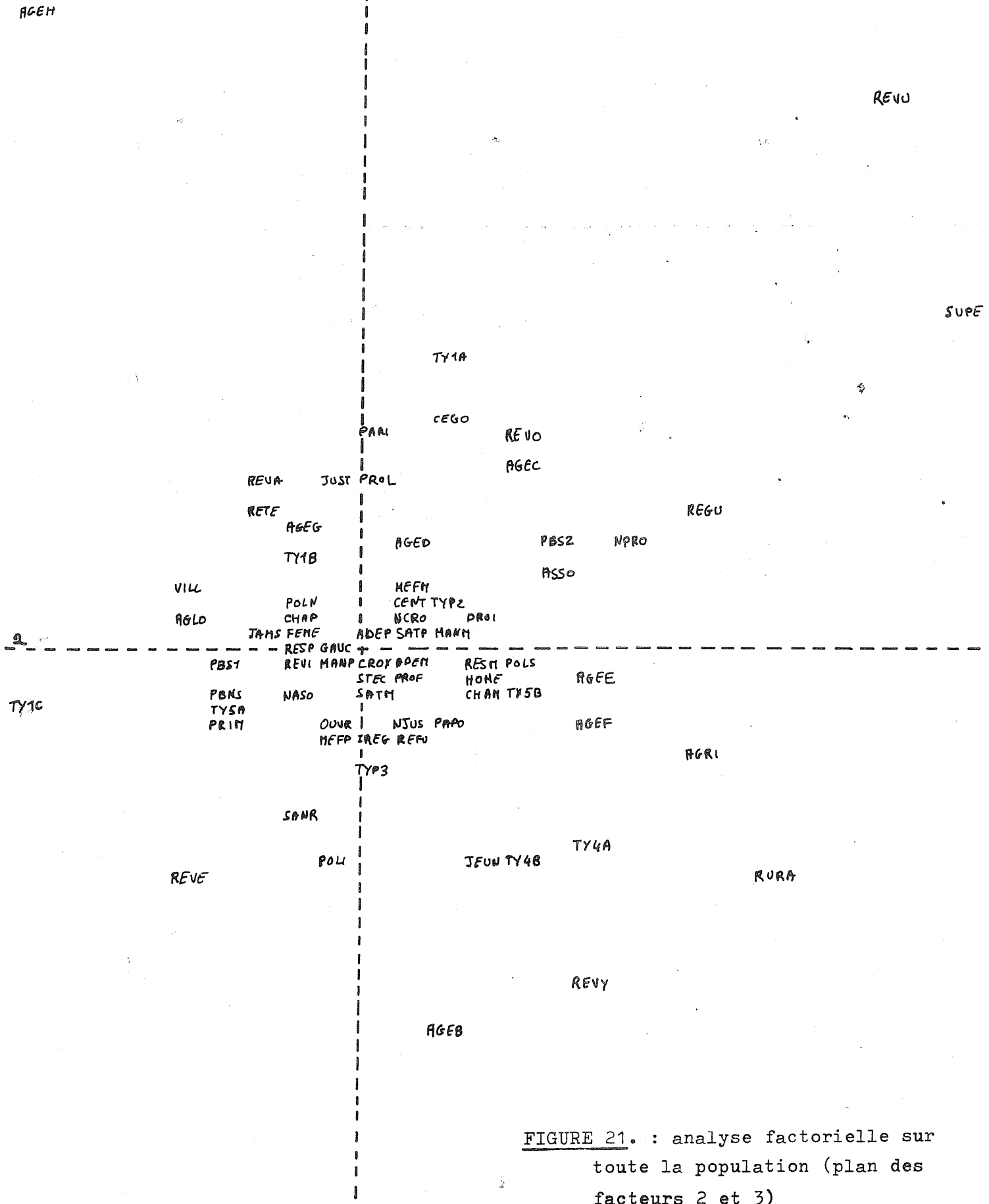


FIGURE 21.: analyse factorielle sur toute la population (plan des facteurs 2 et 3)

[illegible]

- 102 b:

Il importe d'ailleurs d'observer que ce facteur apparaît comme la combinaison ou la résultante de deux composantes qui sont figurées comme des diagonales sur le plan des 1^{er} et 2^o facteurs. Il y a d'abord une diagonale ruralité-urbanité. L'autre oppose les jeunes aux vieux et -plus largement si l'on examine la place des variables en supplément- ceux qui ont tout à tous point de vue à ceux qui n'ont rien et notamment plus d'avenir.

Il semble en outre que toutes les échelles -sauf MEFI- soient fortement influencées par ce facteur... à tel point qu'on peut se demander s'il ne constitue une sorte de facteur latent, d'attitude plus générale de conformisme liées à l'évolution. Ceci vient confirmer l'hypothèse autorisée par l'analyse des échelles d'attitudes.

On observera encore que tous les types -sauf 1c et 2- sont bien expliqués par ce premier facteur (corrélations).

En ce qui concerne les groupes de C.S.P., ouvriers et patrons de l'industrie ou du commerce ne sont pas corrélés à cet axe à l'inertie duquel ils ne contribuent pas. Il en va différemment pour la petite bourgeoisie non salariée - qui certes ne contribue pas au facteur- mais qui s'y trouve corrélée.

On peut donc dire que la typologie des représentations sociales de la justice pénale dépend d'abord d'un facteur d'évolution très générale et de la société et des générations où s'opposent la France rurale et la société urbaine (et surtout parisienne), les agriculteurs aux cadres, les retraités aux jeunes. On ne peut qu'être frappé une fois de plus par l'importance de phénomènes, comme les mouvements démographiques postérieurs à la seconde guerre mondiale, la "tertiairisation" accélérée, enfin et surtout une tardive, mais brutale "dé-ruralisation" dans la définition d'une forme de passage à la "modernité". Il semble qu'il y ait là un premier niveau de conformisme idéologique.

On peut donc introduire l'hypothèse suivante : les représentations de la justice pénale sont d'abord extrêmement misonéïques (*), le conformisme à leur égard est très lié à "la France d'hier". On observe dans ce domaine la prégnance rémanente d'une structure sociale antérieure encore fortement marquée de ruralité et de sénescence démographique.

./....

(*) c'est-à-dire tournées vers le passé et résistantes au changement.

Le conformisme dans la représentation de la justice pénale est donc d'abord lié à une structure sociale qui a déjà été liquidée, à une mutation qui est plus celle d'hier que celle en train de s'opérer aujourd'hui.

C'est un bel exemple d'autonomie relative de la zone idéologique et de ses mécanismes. Ceux qui déterminent en premier les représentations de la justice pénale renvoient à un moment de notre histoire qui - pour ce qui concerne l'infrastructure sociale - apparaît déjà au passé. Ils réfèrent à "l'entrée accélérée dans la modernité" par la liquidation à marches forcées de la ruralité, qui fut l'objet des deux premières décennies qui suivent la Libération, le temps des "plans de modernisation et d'équipement" farouchement productivistes et urbains. Nous remontrons ici d'entrée de jeu un magnifique exemple d'hystérésis idéologique.

[71] - Le deuxième facteur oppose le type 1c et la petite bourgeoisie salariée de genre "employés" au type 4a, aux agriculteurs et à la petite bourgeoisie salariée de genre "cadres".

On peut le définir comme dessinant un axe de stabilité-instabilité. Mais, plus finement, cet axe de stabilité apparaît comme la résultante d'une mobilité socio-géographique. On observe qu'il oppose

- deux zones de stabilité

- l'une ancienne et rurale (s'accompagnant de pratique religieuse régulière et d'une position politique à droite),
- l'autre nouvelle, celle des cadres (connotée d'études supérieures, de revenus confortables et de participation à des associations et organismes divers).

- à une zone d'instabilité, celle des employés vivant dans des villes moyennes ou des métropoles provinciales (instabilité que connote une absence d'insertion dans des associations ou organisations).

C'est typiquement "l'axe des employés" qui n'ont plus la stabilité rurale et n'accèdent pas à la nouvelle forme de stabilité et d'insertion des cadres.

Cet axe explique particulièrement bien le type 1c et plus accessoirement les types 2, 4b et 5a.

Ici encore, on observe l'effet de mécanismes idéologiques très liés au mouvement d'arrachement à la campagne pour remplir les bataillons serrés des "O.S. du tertiaire". Remarquons toutefois que si ce mouvement de transformation d'une population rurale en travailleurs de base du tertiaire a connu son acmé il y a déjà quelques temps, son effet -l'existence de cette masse instable et désinsérée d'employés- persiste encore aujourd'hui. On constate qu'il est producteur d'un conformisme méfiant dont le type 1c rend bien compte.

[72] - Le troisième facteur oppose le type 1a, les patrons de l'industrie et du commerce, les retraités et la petite bourgeoisie salariée de type "cadres" aux types 4a et 4b et aux jeunes.

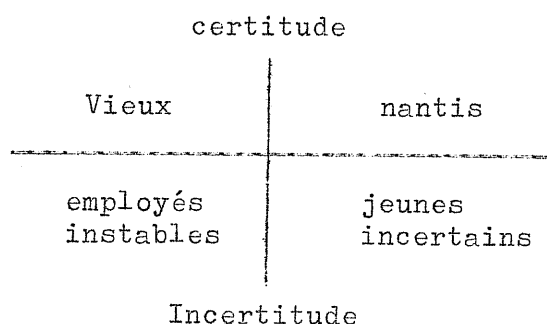
On pourrait le définir comme un axe de certitude/incertitude.

On note d'ailleurs la liaison existant entre ce facteur et l'échelle MEFI.

Finalement, il sépare les types 1a, 1b, 2 des types 1c, 3, 4a, 4b, 5a, 5b.

Au point de vue des corrélations, ce sont surtout les types 1a et 4b -celui qui a le plus de certitudes et celui qui en a le moins- qui se trouvent le mieux expliqués par le facteur.

L'observation des proximités entre variables sur le plan des axes 2, 3 permet de préciser les choses en distinguant quatre zones selon les quadrants - deux de "certitude" et deux "d'incertitude".



[78] - Enfin le quatrième facteur oppose les types 1b, 3 et 5a et les ouvriers aux types 1c et 2 et la petite bourgeoisie salariée du genre "employés".

Son identification est complexe. Il oppose des salariés -à l'exception des cadres- donc plutôt les salariés les plus défavorisés. Plus exactement, il oppose des salariés défavorisés de production à ceux de la distribution ou des services. Pour ceux-ci, il n'y a guère d'autre solution envisagée qu'un conformisme méfiant ou qu'un ritualisme comme permet de le dire la description précédemment réalisée des types 1c et 2.

Pour les salariés défavorisés du secteur de production, (ouvriers), on trouve trois sortes de référentiel

- un conformisme (1b)
- un personnalisme (3)
- un réformisme (5a)

On remarquera que l'opposition hommes VS femmes est très liée à cet axe, ce qui va de pair avec la forte féminisation de notre population d'employés.

4a, 4b et 5b ne sont guère corrélés à cet axe -auquel de surplus ils ne contribuent pas- 5a contribue, mais n'est guère corrélé, 1b et 1c le sont moyennement, mais ne sont surtout 2 et 3 qui le sont beaucoup. Finalement on trouve opposées l'absence de solution d'un ritualisme d'employés à une gamme d'attitudes plus riche chez les ouvriers (conformisme, personnalisme, réformisme) avec une dominante personnaliste. Toutefois -pour ne pas interpréter à faux ou abusivement- il faut ajouter que la corrélation en facteur est plus forte pour les ouvriers que pour les employés.

x

x

x

./....

Avant de faire le bilan de cette forme d'analyse pour chaque type de représentations sociales de la justice pénale, il est utile de procéder à des analyses factorielles de correspondances -de semblable façon- sur certains sous-populations assez importantes en taille et présentant une certaine signification ou homogénéité en termes de fragments de classe.

x x

x

2. L'analyse sur les ouvriers.

[74] - Commençons par les ouvriers.

On dispose des mêmes éléments d'analyse :

- les valeurs propres des axes en remarquant que les deux premiers représentent 85 % (51,7 + 33) de la variance.
- les contributions des variables aux facteurs et leurs corrélations.
- le plan des deux premiers facteurs.

[75] - Le premier facteur oppose les types 1h et 4a, les femmes au foyer et les O.S. aux types 5a et 5b, aux manoeuvres et aux ouvriers qualifiés.

On peut le définir comme un axe de conformisme, ou plus exactement d'importance de l'hégémonie idéologique dans cette classe.

On observe sans surprise que cette hégémonie est plus forte chez les femmes au foyer. Elle l'est encore chez les O.S.. En revanche, les représentations de la justice pénale en rupture -qu'elles soient gouvernées par des attitudes réformistes ou révolutionnaires- se retrouvent plutôt chez les ouvriers qualifiés et aussi chez les manoeuvres.

On notera que les types 1a et 2 ne sont guère corrélés avec ce facteur, les autres l'étant, surtout 1b, 4b et 5b.

[76] - Le second facteur oppose les types 1c, 4a et 5a, les ouvriers agricoles et les manoeuvres au type 5b et aux ouvriers qualifiés.

C'est un facteur que l'on peut qualifier d'industrie VS non industrie. Il est déterminé en grande partie par l'inclusion des ouvriers agricoles dans cette sous-population. On observera en outre que fréquemment les manoeuvres -au moins ceux de notre échantillon- ne travaillent pas dans des entreprises industrielles à proprement parler.

Les meilleures corrélations à ce facteur sont présentées par 1c, 2, 3 et secondairement 4a.

En fin de compte, le plan permet de définir quatre zones de proximité.

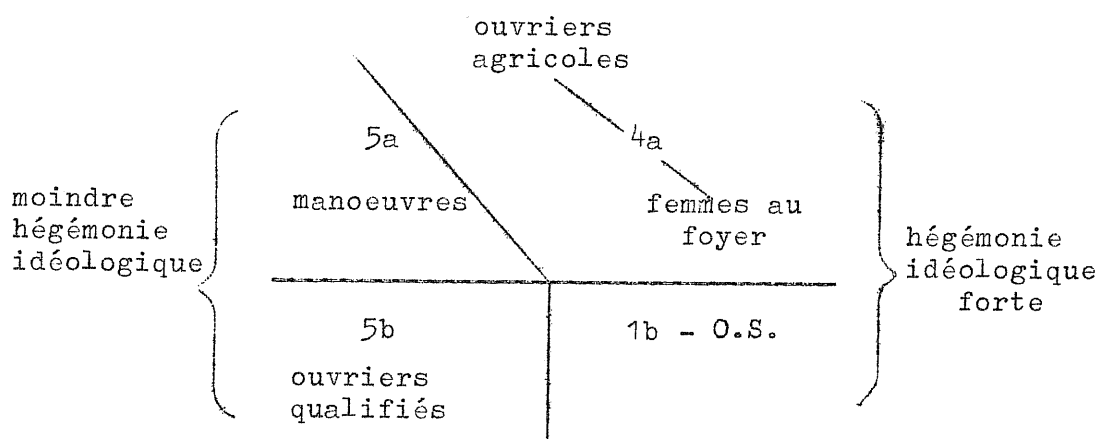


Fig. 24 : - Hégémonie idéologique chez les ouvriers.

On observe une très nette répartition des types de représentation selon les C.S.P. D'un côté une forte hégémonie idéologique se traduit par le ritualisme des ouvriers agricoles et des femmes au foyer, soit, par le conformisme des O.S. De l'autre, la zone de moindre hégémonie idéologique se répartit entre un réformisme se manifestant surtout chez des manoeuvres et une représentation à composante plus révolutionnaire figurée plutôt parmi les ouvriers qualifiés.

Il y a donc des corrélations terme à terme entre la position dans le processus de production et la position idéologique.

LES VALEURS PROPRES

NUM.	VAL. PROPRE	POURCENTAGE	CUMUL.
1	0.07515168	51.759	51.759
2	0.04819461	33.193	84.953
3	0.01899740	13.084	98.037
4	0.00285044	1.963	100.000

	1er facteur		2e facteur		3e facteur	
	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.
OAGR	15	7	961	668	0	0
QUAL	763	311	202	128	31	51
SPEC	646	241	40	23	314	462
MANE	455	120	392	161	67	69
FFOY	727	322	29	20	258	417
TY1A	150	31	310	99	508	410
TY1B	785	282	161	90	20	29
TY1C	301	47	654	158	45	28
TYP2	142	A2	474	64	335	115
TYP3	384	21	403	34	28	6
TY4A	488	217	465	323	45	79
TY4B	829	3	0	0	159	2
TY5A	490	138	275	121	233	260
TY5B	729	249	209	111	53	72

TABLEAU N° 9 - : Analyse factorielle
sur les ouvriers.

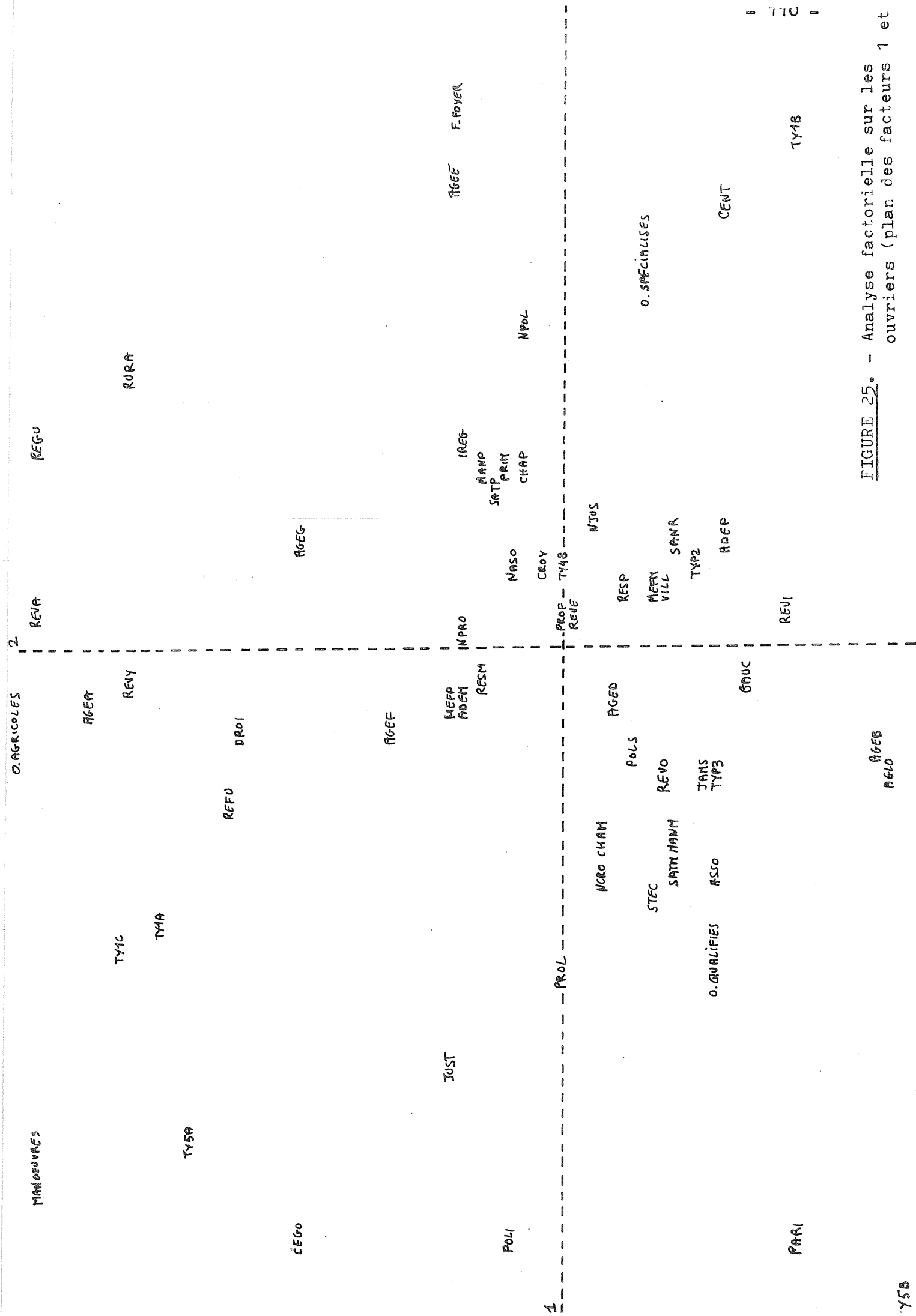


FIGURE 25. - Analyse factorielle sur les ouvriers (plan des facteurs 1 et

3.-Analyse factorielle sur la petite bourgeoisie salariée
de type employés.

[77] - En ce qui concerne les "employés", on dispose d'éléments d'analyse analogues avec cette précision que les deux premiers facteurs expliquent 85 % (67 + 18) de la variance.

[78] - Le premier facteur oppose les types 1a, 1c et surtout 4a, ainsi que les femmes de ménage au type 3 et aux employés de bureau.

On peut dire qu'il se définit par une opposition idéologique du personnalisme au conformisme beaucoup plus chargé de manichéisme.

Lui sont bien corrélés les types 1a, 1b, 1c, 3, 4a.

[79] - Le second facteur oppose le type 4b, les femmes au foyer et les employés de commerce au 5b et aux employés de bureau.

Il se laisse définir par une opposition du non conformisme révolutionnaire et du retraitisme muet (et méfiant ou critique).

Lui sont bien corrélés les types 4b et 5b.

En fin de compte, le champ idéologique de la petite bourgeoisie salariée de type "employés" à propos de la justice pénale est beaucoup moins net que celui des ouvriers. De surcroît, il en diffère à plus d'un point de vue.

./...

1971

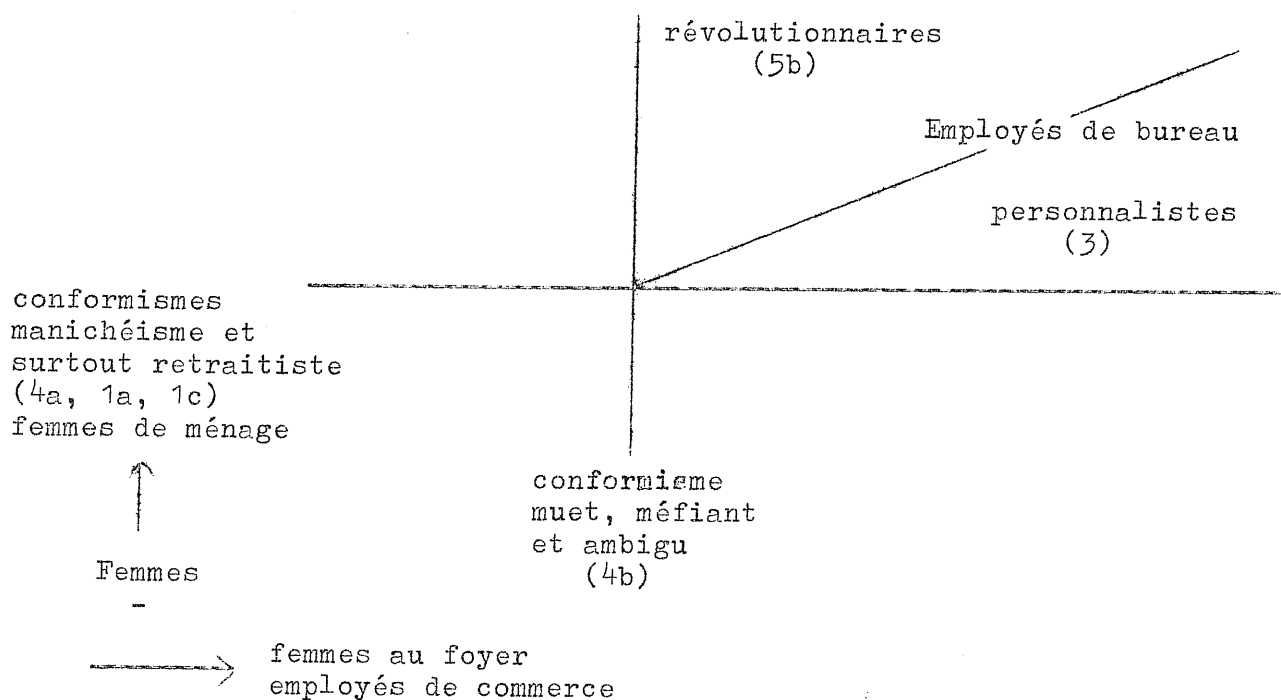


Fig. 26 : - Positions idéologiques
dans la petite bourgeoisie
salarisée de type employés.

D'une part, l'hégémonie idéologique paraît plus forte en ce sens que les types conformistes apparaissent presque seuls à l'exception d'une représentation sociale de style contestation révolutionnaire associée partiellement à une C.S.P. participant par ailleurs à une représentation personnaliste.

D'autre part, les représentations conformistes ne sont pas les mêmes : 1a, 1c, 4a, 4b, 3 au lieu de 1b et 4a, à l'exception de cette dernière seule ce qui va probablement de pair avec la surcharge féminine de ce type 4a.

Troisièmement, on observe ici l'intervention de types de représentation beaucoup plus méfiants ou critiques (1c, 4b) comme si planait un doute sur le bien fondé de l'adhésion idéologique, sans que cela aille d'ailleurs plus loin.

Enfin, on voit jouer ici un type de représentation de la justice pénale à connotation personnaliste (3) dont le peu d'importance à propos de la précédente analyse pouvait étonner.

LES VALEURS PROPRES

NUM.	ITER	VAL. PROPRE	POURCENTAGE	CUMUL.
1	1	0.05734166	66.598	66.598
2	1	0.01542697	17.917	84.515
3	5	0.01158551	13.456	97.970
4	1	0.00174767	2.030	100.000

	1er facteur		2e facteur		3e facteur	
	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.
TY1A	772	157	59	44	143	143
TY1B	552	49	284	94	162	71
TY1C	950	156	8	5	37	30
TYP2	175	16	12	4	765	344
TYP3	854	181	93	73	8	8
TY4A	950	402	1	2	33	68
TY4B	3	0	958	547	39	30
TY5A	386	37	4	1	591	281
EMPB	553	118	388	307	58	61
EMPC	175	241	573	293	157	107
EMEN	989	849	10	31	0	00
SERV	65	5	287	83	448	172
FFOY	20	4	358	287	619	660

TABLEAU N° 10 : - Analyse factorielle
sur la petite bourgeoisie
salariée de type employés

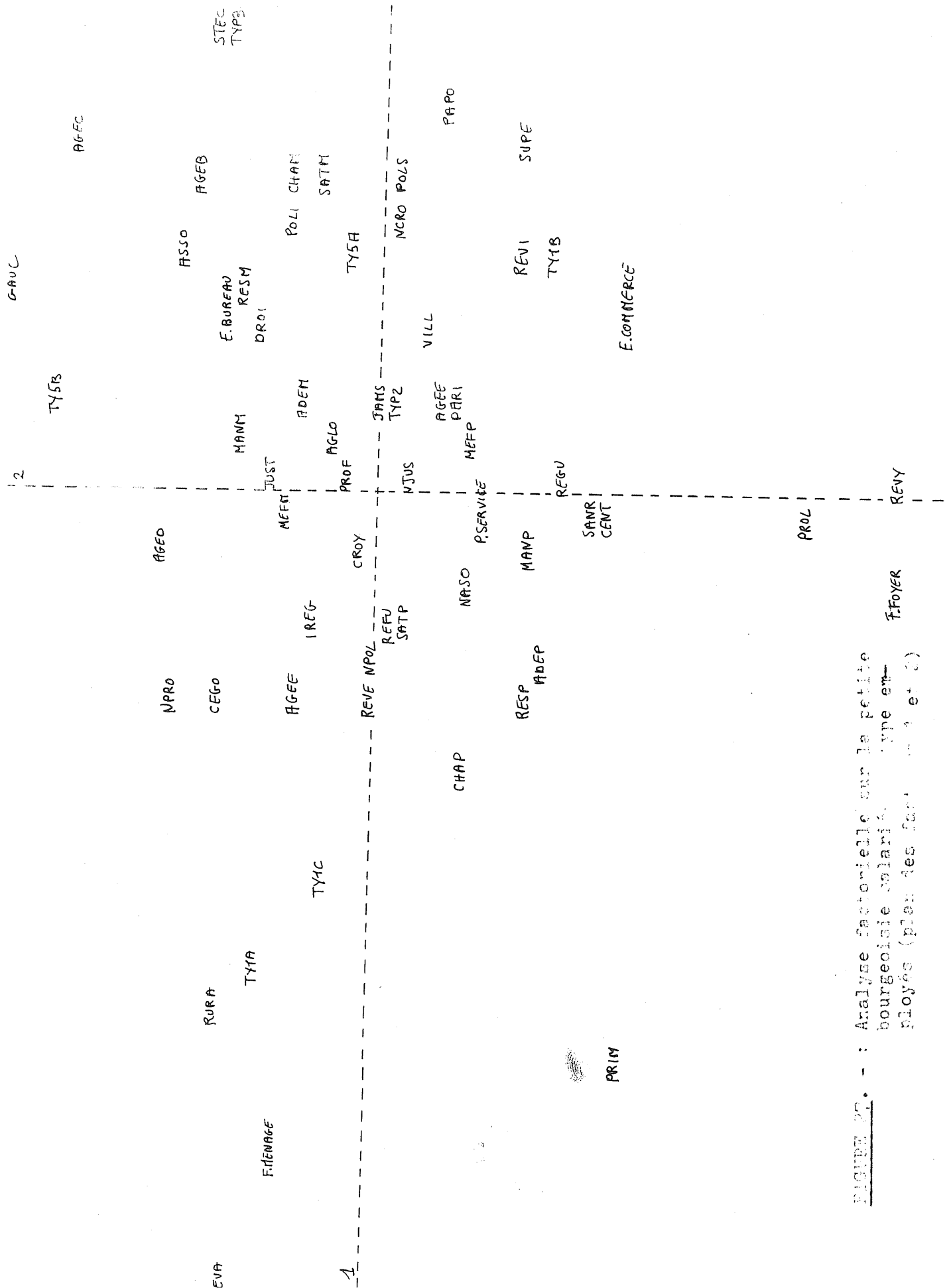


FIGURE 10. - Analyse factorielle sur la lettre
bourgeoise italique. Type et-
ployés (plans factoriels 1 + 2)

4.- Analyse factorielle sur la petite bourgeoisie salariée de type cadres.

[80] - Examinons maintenant ce qu'il en est dans une troisième partie de population, la petite bourgeoisie salariée de type "cadres".

Les valeurs propres des facteurs sont

1 -	43 %	{ 65 %
2 -	22 %	
3 -	14 %	
4 -	12 %	

Il aurait donc été intéressant de prendre en compte dans l'analyse les troisième et quatrième facteurs -outre les deux premiers-. Malheureusement nous ne sommes pas parvenus à les interpréter. Ceci arrive d'ailleurs souvent quand - en fin d'analyse- on observe une prégnance du type 2 que l'on sait "moyen en tout".

Les contributions et corrélations des variables et le plan des deux premiers facteurs constituent donc la base d'analyse.

[81] - Le premier facteur oppose les types 5a et 5b, les enseignants et les techniciens au type 1c, aux cadres supérieurs et à la maîtrise.

Il dessine donc une nette rupture de type idéologique. Il oppose des types de représentation non conformistes (réformiste ou révolutionnaire) de la justice pénale à une type de conformisme. On remarquera que les C.S.P. figurant dans le premier cas correspondent davantage à des fonctions hiérarchiques et d'encadrement dans l'entreprise que celles qui leur sont opposés sur cet axe. La nature de rupture idéologique de ce facteur est encore confortée par l'observation de la place des variables supplémentaires. Les notes d'échelle correspondant à des niveaux d'attitudes générales (ADES, MANI, CHAN) se dichotomisent clairement selon l'alignement de cet axe, de même que certaines positions politiques (centre et gauche) et religieuses (pratique irrégulière). Bref tout cela renvoie à une idée de rupture idéologique au sein de cette fraction de classe. Mais on observe que cette brisure paraît très liée à la nature des C.S.P., selon qu'elles sont directement d'encadrement ou non.

LES VALEURS PROPRES

NUM.	VAL. PROPRE	POURCENT.	CUMUL.
1	0.10724652	43.374	43.374
2	0.05445429	22.023	65.397
3	0.03479999	14.074	79.472
4	0.03024252	12.231	91.703
5	0.01063942	4.303	96.006

	1er facteur		2e facteur		3e facteur		4e facteur	
	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.
TY1a	69	13	759	272	65	37	22	14
TY1b	119	20	79	27	646	342	59	36
TY1c	843	329	66	51	9	11	0	0
TYP2	334	63	60	23	385	225	179	121
TYP3	23	5	92	41	65	46	759	613
TY4a	32	12	724	529	230	263	0	1
TY4b	370	27	142	21	16	4	17	4
TY5a	532	143	66	35	87	72	134	128
TY5b	900	387	3	3	1	2	54	83
LISC	316	79	35	17	578	444	32	28
INGE	359	73	293	117	225	140	15	11
CSUP	683	202	210	122	29	27	1	1
INST	512	137	117	62	9	7	278	114
MESO	79	32	696	562	148	186	74	108
TECH	628	136	17	10	34	31	253	266
CAMO	234	32	72	19	56	23	403	195
CMAI	681	193	102	57	28	25	67	67
FFOY	401	66	106	34	230	116	103	60

TABLEAU N° 11 : - Analyse factorielle sur la
petite bourgeoisie salariée
de type cadre

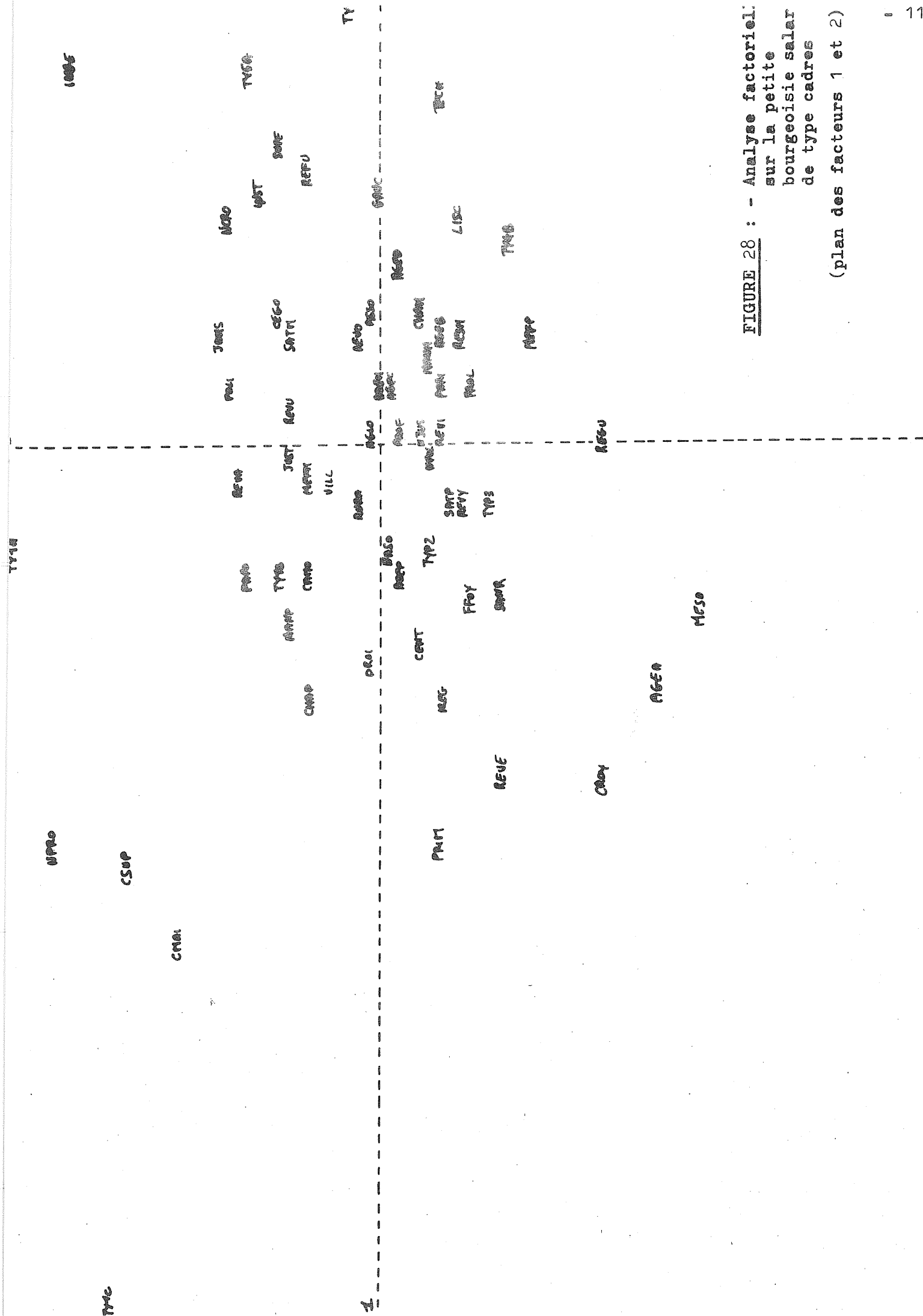


FIGURE 28 : - Analyse factoriel:
sur la petite
bourgeoisie salar
de type cadres
(plan des facteurs 1 et 2)

Ce facteur paraît expliquer particulièrement bien (corrélations) les types 5a et 5b, mais aussi 1c et 4b (qui ne contribue guère) aussi partiellement 2 (qui ne contribue pas davantage).

[82] - Le second facteur oppose le type 4a et les médico-sociaux au type 1a, aux ingénieurs et cadres supérieurs.

Bref, il s'agit d'une distinction entre deux conformismes, l'un sur de soi, l'autre retraitisme, méfiant et ritualiste.

On observera que la variable supplémentaire correspondant à l'échelle MEFI va clairement de pair avec cet axe ce qui confirme l'interprétation.

Ici, la distinction est moins liée à la nature des tâches dans la division du travail social -comme c'était le cas supra. Elle recoupe plutôt une différence dans le statut social plus ou moins favorisé -et donc son artéfact habituel la différence de niveau d'étude-. Il est frappant alors de voir ingénieurs et cadres supérieurs se retrouver enfin ensemble.

Les corrélations ne sont fortes que pour les types contribuant bien (1a, 4a). Il s'agit d'une distinction interne aux types de représentation conformistes, qui n'explique en rien par exemple des types non conformistes. Ici, apparaît une opposition méfiance-confiance liée au statut plus ou moins favorisé dans un même fragment de classe, mais sans que le conformisme soit finalement remis en cause.

En fin de compte, cette partie de population ne paraît pas avoir une grande homogénéité idéologique. Elle apparaît comme brisée par un clivage idéologique fondamental d'ailleurs lié au fait que l'on exerce ou non directement une fonction d'encadrement et de hiérarchie. Secondairement, on observe -parmi les types de représentation conformistes de la justice pénale- une distinction selon qu'il y a ou non défiance et cela va de pair avec le caractère plus ou moins favorisé du statut.

5.- Analyse factorielle sur la petite bourgeoisie non salariée

[83] - Si l'on élimine les portions trop faibles de notre population (industriels et gros commerçants) ou celles dont la signification est plutôt résiduelle (jeunes, retraités), il reste à parler d'un groupe, la petite bourgeoisie non salariée, que certains auteurs nomment "ancienne".

LES VALEURS PROPRES

NUM.	VAL. PROPRE	POURCENT.	CUMUL.
1	0.18021476	68.443	68.443
2	0.06129916	23.281	91.724
3	0.02179052	8.276	100.000

	1er facteur		2e facteur		3e facteur	
	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.	CORR.	CTR.
TY1a	885	282	43	40	72	190
TY1b	521	148	478	398	0	0
TY1c	343	41	546	193	111	110
TYP2	19	2	702	196	279	219
TYP3	726	52	128	27	146	86
TY4a	909	106	19	6	72	69
TY4b	780	78	219	64	1	1
TY5a	925	279	10	9	65	161
TY5b	233	13	409	66	358	163
ARTI	701	197	13	11	286	665
COMM	410	47	496	168	94	90
PLIB	827	499	134	238	39	193
FFOY	557	257	429	583	14	53

TABLEAU N° 12 : - Analyse factorielle sur
la petite bourgeoisie
non salariée.

Ici, les deux premiers facteurs expliquent à eux seuls 91 % (68 + 23) de la variance ce qui permet de s'y borner sans hésitation.

On figure donc supra les contributions et corrélations des variables et le plan de ces deux premiers facteurs.

[84] - Le premier facteur oppose les types 1a et 5a, les artisans et les membres de professions libérales aux types 1b et 4a et aux femmes au foyer.

Le second oppose les types 1c et 2 et les commerçants au type 1b, aux femmes au foyer et aux membres de professions libérales.

En fin de compte, on peut résumer le plan ainsi qu'il suit

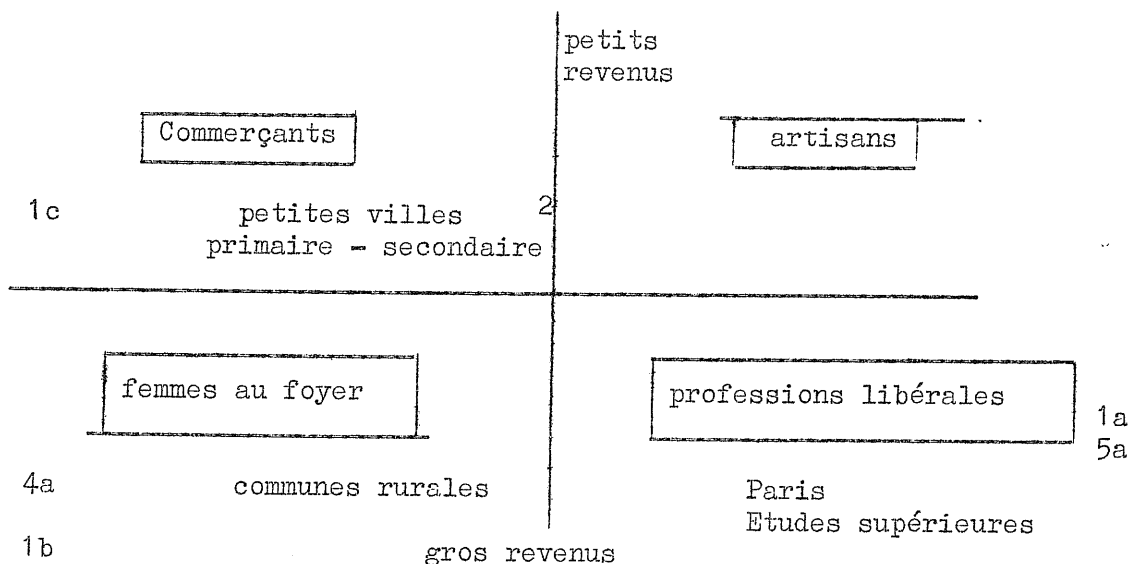


Fig. 30 : - positions idéologiques et petite bourgeoisie non salariée

On observe donc

- un clivage par le niveau d'études, un haut niveau s'accompagnant d'une moindre résistance au changement ;
- un poujadisme de petites villes ;

Les représentations de la justice pénale dans cette partie de la population se clivent nettement selon la C.S.P., étant entendu que cette caractéristique entraîne d'autres en artéfact, notamment le niveau d'étude et celui des revenus.

on peut surtout tenir compte d'une lecture du plan selon une diagonale.

Dans le quadrant des membres de professions libérales plus urbanisés et de niveau d'étude significativement différent, enfin à hauts revenus on observe une oscillation entre un conformisme sur de soi et un non conformisme réformiste.

Il s'y oppose dans le quadrant des commerçants un poujadisme de petite ville où se silhouette naturellement de moindres niveaux d'étude et de revenus.

Les quadrants des femmes au foyer et des artisans sont moins nettement caractérisés.

On notera enfin que les types les mieux corrélés au premier facteur sont 1a, 3, 4a, 4b, 5a et au deuxième, 1c, 2.

[85] - Bref, on s'aperçoit que ne suffisait pas la première analyse sur l'ensemble de l'échantillon. Chaque fraction est parcouru de brisures idéologiques plus ou moins profondes, correspondant, ou non selon les cas à un être social différent

Armés de l'interprétation de cet ensemble d'analyses, il est maintenant possible de revenir aux types de représentations afin d'achever de les élucider -non plus en soi cette fois- mais à travers leurs liaisons aux critères.

x

x

x

6.- Modèles de représentation, de la justice pénale, de consensus idéologiques et structure sociale.

[86] - Le type 1a peut se caractériser -on le sait- par un conformisme fortement manichéiste, mais toutefois moins passéiste que celui du type 1b et plus connoté de satisfaction envers l'état de choses actuel; C'est pourquoi il est moins résistant au changement qu'il est de coutume parmi les types 1.

D'autre part, dans sa liaison aux critères, il se caractérise relativement aux autres types par sa surcharge en hommes, en gens se classant à droite, surtout en croyants et pratiquants réguliers. On le trouve parmi les industriels et gros commerçants et les agriculteurs exploitants, mais aussi dans les

deux fractions de petite bourgeoisie salariée (cadres et employés). Enfin il compte relativement beaucoup de retraités. En sens inverse, il n'y a aucun moyen de le caractériser différentiellement par l'âge, l'état civil ou le niveau d'études.

Nous pouvons noter qu'il est presque entièrement expliqué par un seul facteur de la grande analyse, celui de "certitude" (3°), celui qui oppose les certitudes des vieux et des nantis à l'instabilité de certains employés et aux incertitudes des jeunes. C'est le type de représentations de ceux qui ont de bonnes raisons d'être satisfaits (nantis) ou de ceux à qui leur âge a conféré des certitudes -d'ailleurs relativement peu crispées- même si leur situation objective ne le justifie certes pas toujours (employés, retraités), mais quand même fréquemment.

En définitive, c'est le conformisme heureux de ceux qui -grosso modo- ont des bonnes raisons de l'être, de ceux pour qui il y a pas de problème, mais seulement des certitudes.

C'est essentiellement le type de représentations de groupes bien intégrés dans la société actuelle (cadres, industriels et gros commerçants, certains exploitants agricoles). Pour ces fragments de classe la vision de la société paraît claire et satisfaisante, de même la représentation que l'on se fait de cet organe assez annexe, le système de justice pénale, destiné à la mise à part des gens que l'on doit réprimer en raison de leur mauveté.

On ajoutera que

- dans l'analyse sur la petite bourgeoisie salariée de type "employés", il est entièrement corrélé au premier facteur (celui qui oppose personnalisme à conformisme).

- dans l'analyse de la petite bourgeoisie salariée de type "cadres", il est corrélé au deuxième facteur (qui distingue le conformisme pur et simple de celui qui est retraitiste).

- enfin dans l'analyse de la petite bourgeoisie non salariée, on le trouve seulement corrélé au premier facteur par lequel une plus grande disponibilité à l'évolution est autorisée par un meilleur niveau d'études.

Il en va bien différemment pour le type 1b.

D'un conformisme tout aussi manichéiste, il est beaucoup plus passéiste, donc plus crispé.

Au point de vue des critères, il se caractérise relativement par l'importance des femmes, des gens âgés (plus de 50 ans), de ceux qui se classent à droite ou au centre, qui n'ont pas dépassé un niveau d'étude primaire et qui pratiquent mais irrégulièrement. On le trouve surtout en valeur relative parmi les agriculteurs et les ouvriers... outre pas mal de retraités.

Il est presque entièrement expliqué par le premier facteur, celui d'évolution. Ceci est cohérent avec sa surcharge en ruraux et en gens âgés. Mais surtout, ce trait met bien l'accent sur sa caractéristique: la référence à un passé, la "fausse conscience" qui fait recourir encore à une vision du monde dont l'infrastructure objective a déjà disparu.

On observe qu'il est aussi partiellement corrélé au facteur n° 4 (employés-ouvriers). C'est qu'il est la forme de conformisme que l'on retrouve dans la classe ouvrière. D'ailleurs, il apparaît fortement expliqué par le premier facteur de l'analyse sur cette classe. On ajoutera qu'il est aussi corrélé au premier facteur de l'analyse sur les employés bien qu'il n'y contribue pas et aux deux premiers facteurs de celle sur la petite bourgeoisie non salariée.

Mais essentiellement, ce conformisme crispé au passé est de nature ouvrière (ou alors rurale). Il y manifeste surtout par les femmes au foyer la persistance d'une ancienne imprégnation idéologique. Comprenons nous bien : il ne s'agit pas de dire : la classe ouvrière a ce type de représentations. On verra plus loin qu'il y a une plus grande diversité. Mais s'il y a un conformisme, c'est essentiellement sur ce mode passéiste très marqué par le rôle des femmes au foyer dans la transmission de l'imprégnation idéologique.

Le type 1c peut se caractériser également par un conformisme manichéiste envers la justice pénale. Mais il diffère des deux précédents par une position plus critique envers les institutions et les opérateurs de ce système social.

Dans son rapport aux critères, il se caractérise relativement par sa surcharge en femmes, en personnes refusant de se situer sur l'échiquier politique, de niveau d'études primaires et sans pratique religieuse. Il ne se distingue pas selon l'âge, l'état civil ou la croyance. On le trouve surtout au sein de la petite bourgeoisie non salariée ou salariée de type "employés" ainsi que parmi les retraités.

Il est très fortement corrélé au second facteur de l'analyse sur l'ensemble de l'échantillon, celui de "stabilité-instabilité" lié à la mobilité socio-géographique. On le trouve aussi -ce qui est redondant- quelque peu corrélé au facteur n° 4 (employés-ouvriers).

./...

En ce qui concerne les analyses sur populations séparées on trouve ce type de représentation expliqué :

- par le premier (hégémonie idéologique) et surtout le deuxième facteur (industrie VS non industrie) de l'analyse sur les ouvriers.
- par le premier facteur de l'analyse sur les employés (personnalisme VS conformisme)
- par le premier facteur de l'analyse sur les cadres (rupture idéologique selon rôle d'encadrement)
- par le premier et surtout le deuxième (poujadisme) facteurs de l'analyse sur la petite bourgeoisie non salariée.

En résumé, il apparaît clairement comme :

- très critique envers les institutions et leurs agents mais sans se défaire d'une vision conformiste de la justice pénale.
- et ceci en liaison avec l'instabilité de fragments ou de couches soit en situation de transition instable (employés), soit en situation de dépérissement (commerçants poujadistes).

C'est le terme de poujadisme qui le caractérise le mieux : très critique ce type de représentations demeure cependant enfermé dans le conformisme de fragments instables, soit par l'effet de difficile processus de mobilité où on les a jetés, soit en voie de liquidation.

[87] - Le type 2 est bien difficile à caractériser. Il met l'accent sur le respect des règles plus que sur la fonction de protection de la société par la justice. A vrai dire, il n'a qu'une confiance mitigée dans ce système peu compréhensible et susceptible d'errer. L'avenir est vu avec crainte.

On ne sait comment le caractériser par rapport aux critères, aucun ne le distinguant des autres types de représentations. On le remontre surtout dans les petites bourgeoisies salariées (employés, cadres moyens) ainsi que parmi les agriculteurs exploitants.

Il est moyennement corrélé au quatrième facteur de l'analyse sur l'ensemble de l'échantillon (ouvriers VS employés), un peu aussi au second facteur de l'analyse sur les ouvriers (industrie VS non industrie) et au premier facteur de celle sur les cadres (rupture idéologique selon le rôle d'encadrement), enfin au deuxième facteur de celle sur la petite bourgeoisie non salariée.

Mais généralement, il s'agit de corrélations médiocres ou moyennes qui ne permettent pas d'aller très loin dans l'explication du type par le facteur.

On peut même se demander si -contrairement à ce que laissaient imaginer les résultats bruts de l'analyse typologique- il s'agit vraiment d'un type ou plutôt d'un effet de moyenne qui n'apparaît pas tant qu'on travaille sur une population contrastée mais qui peut faire irruption en cas de recherche sur un grand échantillon comme artéfact de la démarche extensive.

Deux arguments méthodologiques militent en faveur d'une telle interprétation. En examinant l'arborescence de l'analyse typologique, on se rend compte que le type 2 apparaît très haut dans l'itération et reste ensuite stable sans plus recevoir d'agrégation. On s'attendrait donc en bonne logique à y trouver un modèle de représentation très "typé", par rapport aux autres. Or, il n'en est rien. Dès lors, on est fortement encouragé à y voir un effet de moyenne. Ceci est d'autant plus plausible que nous parvenons à des "modèles" -au sens technique- de représentations. Il n'est donc pas ridicule de soupçonner l'irruption d'un effet de moyenne par artéfact des opérations de reconstruction. Un autre argument méthodologique est tiré de l'observation du croisement types-échelles. On a vu plus haut que -là encore- le type 2 occupe une position moyenne par rapport à toutes les échelles. On ne peut donc pas vraiment dire qu'il s'agisse d'une représentation dont on sait qu'elle devrait apparaître comme structurée par les différents niveaux d'attitudes.

Dans cette hypothèse, ce type -numériquement impressionnant mais peu caractérisable sauf par le fait qu'il est moyen en tout -n'existerait pas comme réalité sociale. Il serait seulement un artéfact de la sorte de traitement utilisé. L'avantage de notre démarche sur les sondages et enquêtes analogues est de pouvoir nourrir un tel soupçon sans nous laisser piéger à l'apparence.

Si l'on ne retient pas cette hypothèse interprétative, il faut voir dans le type 2 un modèle de représentation peu net manifestant l'indécision qui règne idéologiquement dans une portion de la petite bourgeoisie salariée.

Mais cette interprétation est moins vraisemblable que celle de l'artefac.

De toute manière, la réitération de cette recherche serait fort intéressante pour achever de lever cette ambiguïté.

[88] - Le type 3 se caractérise comme faiblement manichéiste, modérément réformiste, satisfait de -et confiant en- la justice pénale. On change vraiment de cas de figure par rapport aux types 1. Certes, il y a toujours conformisme mais il est optimiste et ouvert à une évolution lente, harmonieuse et régulière.

Par rapport aux critères, le type 3 se caractérise par une surcharge en femmes, mais surtout en jeunes, en personnes se classant à droite ou refusant de se situer sur l'échiquier politique, en gens de niveau secondaire ou technique. Croyance et pratique religieuses ne le distinguent pas. On le trouve surtout chez les ouvriers et la petite bourgeoisie salariée de type employés, également chez les jeunes, élèves et étudiants.

Dans l'analyse sur tout l'échantillon il est surtout expliqué par les facteurs 1 (évolution) - où il s'oppose aux types 1 et 4- et 4 (ouvriers-employés)- ce qui rejoint sa surcharge en ouvriers.

D'ailleurs il apparaît aussi corrélé aux deux facteurs de l'analyse sur les ouvriers. Et chaque fois, il se range du même côté que les types non conformistes.

Il en va de même dans l'analyse sur la petite bourgeoisie non salariée de type "employés" où il s'oppose aux types 1.

Enfin il est encore corrélé en premier facteur de l'analyse sur la petite bourgeoisie non salariée (à l'inertie duquel il ne contribue pas).

C'est surtout un type de représentations gouverné par une conception de base évolutionniste. Il se sépare des types 5 par l'absence d'attitudes de rupture. Mais on le voit très souvent se distinguer des types 1 et 4 dont le sépare son faible manichéisme.

Il n'est probablement pas exagéré de le taxer de personnalisme évolutionniste en notant qu'il est un des types de représentation de la justice ayant cours dans la classe ouvrière et la petite bourgeoisie salariée de type employés.

[89] - Le type 4a est manichéiste, conformiste, hostile au changement. Mais son conformisme s'accompagne d'un retraitisme caractérisé par des taux élevés de sans-réponses. Toutefois, pareil retraitisme ne semble pas manifester de méfiance envers le système de justice pénale.

Par rapport aux critères, il est surchargé en femmes et en personnes âgées, se disant à droite ou ne se situant pas politiquement, de faible niveau d'étude, très croyants et pratiquants. C'est un type de représentation très répandu parmi les exploitants agricoles et à un moindre degré dans la petite bourgeoisie salariée de niveau employés (personnel de service). Il est à peine besoin de dire combien il est fréquent parmi les femmes au foyer et les retraités.

Il est expliqué totalement dans la grande analyse par le premier facteur, celui d'évolution, ce qui n'étonnera pas tant il est vrai que c'est le type de représentations accroché à la France d'hier (ruraux, personnes âgées, femmes au foyer en tant que vecteurs d'une transmission idéologique très stagnante et passéiste).

Dans l'analyse sur les ouvriers, il est corrélé au premier facteur et manifeste l'hégémonie idéologique qui règne sur les ouvriers agricoles. Il l'est aussi au second pour la même raison.

Dans celle sur les employés, il est expliqué par le premier facteur qui oppose les "personnalistes" aux "conformistes" (personnel de service féminin)

Dans celle sur la petite bourgeoisie salariée et niveau "cadres", il est corrélé au facteur opposant le conformisme sur de lui au conformisme retraitiste, en fonction du statut social.

Enfin dans l'analyse sur la petite bourgeoisie non salariée, il est corrélé au premier facteur et manifeste la résistance au changement liée au faible niveau d'études (femmes au foyer).

Bref, c'est le type de représentation dit de "majorité silencieuse" ... où l'on n'est pas sûr du tout qu'il y ait majorité, mais où l'on voit pertinemment qu'il y a silence ... C'est la représentation de la France rurale, de la France des femmes, des personnels de service. Il manifeste l'attachement silencieux à un cadre idéologique lié à une société disparue.

Il n'est pas très lié à une classe ou un fragment de classe si ce n'est aux agriculteurs exploitants dont on ne peut guère parler en tant que classe sociale. C'est un type qui manifeste bien l'autonomie relative des phénomènes idéologiques en ce qu'il incarne la persistance des effets idéologiques d'une structure sociale qui a déjà sombré.

Le type 4b se caractérise aussi par un conformisme manichéiste et hostile au changement, enfin retraitiste. Toutefois, ce retraitisme semble plus connoté d'incertitude et de réticence envers les hommes et les institutions.

Au point de vue des critères, on peut le caractériser relativement comme surchargé en femmes, en personnes refusant de se situer politiquement de niveau surtout primaire (mais aussi supérieur), peu croyantes ou pratiquantes (*). On le retrouve entre autres parmi les agriculteurs et les jeunes étudiants ou élèves.

Dans l'analyse sur l'ensemble de l'échantillon, il est expliqué par le troisième facteur (certitude-incertitude) où il manifeste l'incertitude de bon nombre de jeunes.

Dans l'analyse sur les ouvriers il est corrélé au premier facteur (hégémonie idéologique). Dans celle sur les employés, au second (révolutionnaires VS muettes). Dans celle sur la petite bourgeoisie salariée de type cadres, il est expliqué par le premier facteur (rupture idéologique selon rôle d'encadrement).

Enfin dans l'analyse sur la petite bourgeoisie non salariée il est expliquée par le premier facteur (résistance au changement selon le niveau d'étude).

On pourrait presque le taxer de conformisme anémique, solution d'attente pour grands adolescents et jeunes adultes ou situation retraitiste vis-à-vis de leur future insertion sociale, ou encore accessoirement seul mode de conformisme tolérable pour ceux qui y sont contraints par l'instabilité de leur position (petits employés, petit personnel de maîtrise).

[90] - Le type 5a perçoit et rejette les fonctions de maintien de l'ordre, punition, "faire peur". Il se défie du système de justice pénale et de son fonctionnement. Il appelle de ses vœux un changement profond de la justice qui ne peut s'opérer selon lui que dans le contexte d'un réformisme social vigoureux.

./....

(*) - ce qui le distingue nettement de 4a.

D'après les critères, il se caractérise par une surcharge en hommes, en jeunes, en personnes se déclarant à gauche, de niveau secondaire ou technique, peu croyants, peu pratiquants. On le trouve surtout parmi les ouvriers, employés et dans la petite bourgeoisie salariée de niveau "cadres".

Dans l'analyse sur l'ensemble de l'échantillon, il n'est guère corrélé qu'au premier facteur (évolution) qui suffit à l'expliquer.

Dans celle sur les ouvriers, il l'est au premier facteur (hégémonie idéologique) où il marque la weltauschaung de rupture des C.S.P. les plus élevées de la classe ouvrière (ouvriers qualifiés ou professionnels).

On le retrouve encore corrélé aux premiers facteurs des analyses sur les cadres et sur la petite bourgeoisie non salariée. Dans le premier cas il exprime la rupture idéologique permise par l'absence de rôle d'encadrement direct (ex. techniciens) et dans l'autre celle qui peut accompagner parfois un haut niveau d'instruction (portion des professions libérales).

En bref, c'est un type de représentation non conformiste réformiste où confluent et des ouvriers de C.S.P. élevées et des cadres.

Quant au type 5b, il peut se décrire comme le 5a mais en plus extrémisé sur tous les points de vue.

Par rapport aux critères, il est très marqué relativement en hommes, en femmes, en personnes se situant à gauche, de niveau d'études supérieures ou secondaires, ni croyantes ni pratiquantes. On le trouve surtout parmi les cadres moyens ou supérieurs et chez les jeunes, élèves ou étudiants.

Dans l'analyse sur l'ensemble de l'échantillon le facteur n° 1 (évolution) suffit à l'expliquer.

Dans celle sur les ouvriers, il est corrélé au premier facteur et indique une rupture ou une résistance très forte à l'hégémonie idéologique. Dans celle sur les employés, il est corrélé au deuxième facteur ("révolutionnaires", VS "muettes") et dans celle sur les cadres au premier (rupture idéologique).

Bref, on peut dire que c'est un type de représentations révolutionnaire car il manifeste une distorsion complète entre ce qu'il voit de la justice et ce qu'il souhaite. Mais ce changement n'est conçu que comme global et radical. Il est toujours très typé. Il traduit la situation de rupture que l'on trouve dans certaines portions des petites bourgeoisies salariées et de la classe ouvrière, singulièrement vis-à-vis de la justice pénale, mais probablement aussi plus largement, au niveau des weltauschaungen.

[91] - A cet objet de représentation qu'est la justice pénale correspondent donc plusieurs types de représentations sociales. Et chacun d'eux peut être identifié à un -ou généralement plusieurs- fragments de classes.

On peut distinguer

- le conformisme confortable de ceux qui -à bon droit- se sentent à l'aise dans la société actuelle (industriels et gros commerçants ; une portion de la petite bourgeoisie salariée de type cadres) ;
- le conformisme passéiste d'une portion de la classe ouvrière (très lié à la transmission persistante par les femmes inactives de vieilles prégnances idéologiques) ;
- le conformisme critique et poujadiste d'une portion de la petite bourgeoisie salariée des types d'employés et d'une de la petite bourgeoisie non salariée (petits commerçants)
- le personnalisme évolutionniste d'une portion de la classe ouvrière et des employés.

- le conformisme silencieux de la France d'hier catholique, rurale et confiant aux femmes inactives un rôle idéologique essentiel.
- l'anomisme de jeunes retraitistes
- le non conformisme réformiste commun à une partie de la classe ouvrière et des petites bourgeoisies salariées.
- le non conformisme révolutionnaire ou radical dans ces mêmes classes ou fragments et surtout les cadres.

De ce tableau plusieurs leçons peuvent être tirées.

1.- Comme objet de représentation, la justice pénale induit au traditionnalisme. Le panel de représentations qui s'y rapporte est bien plus passéiste que ceux apparaissant à d'autre propos. En d'autres termes, comme système social et comme fonction sociale, la justice pénale fait l'objet de représentations encore très influencées par la rémanence de vieilles colonisations idéologiques. La trace de l'histoire, ou moins de l'histoire imaginée, de celle des fausses consciences du passé, y affleure constamment.

Ceci n'est d'ailleurs guère étonnant. La zone de l'idéologique jouit d'une autonomie relative qui lui permet de retarder sans cesse sur le cadran de l'histoire des structures sociales... dans l'espoir d'en freiner le cours. Et tout ce qui touche au droit -comme zone de séquence des deux sphères de l'Etat et de l'idéologique- est particulièrement sensible à ce décalage.

2.- Malgré quoi -sous les homologues apparentes- on cherche vainement ce consensus, postulat implicite du raisonnement et du mode d'opérer des juristes. S'il a existé un accord sur les représentations de la justice pénale- ce que nous ignorons- en tout cas tel n'est plus le cas aujourd'hui et de profondes brisures apparaissent ... contrairement à l'opinion de ceux qui -ne sachant guère dépasser le niveau des sondages- se plaignent de ne trouver qu'une norme uniformité ... celle qu'ils ont eux-mêmes créée (45).

3.- Mais les types de représentation ne se laissent pas identifier à une classe donnée. Généralement, ils les traversent. Plus exactement, chacun de ces modèles reconstruits ou simplifiés -que sont les types de représentations- correspond à des fragments ou sous-fragments.

C'est à ce niveau que l'on peut parler de Weltauschauungen.. Ce que nous constatons au niveau des modèles de représentations permet d'imaginer la complexité de ces visions du monde. Quoiqu'il en soit, on vérifie ici empiriquement combien on avait raison de dire qu'il n'y a pas une idéologie propre à chaque classe mais des mécanismes et une prégnance idéologiques se concrétisant de manière variable dans divers fragments ou sous-fragments sous forme de différentes visions du monde.

4.- Finalement la liaison entre les types de représentation de la justice pénale et la structure sociale n'est pas simple. D'une part, il n'y a pas un modèle uniforme de représentation (consensus). D'autre part, la typologie de ces représentations présente une complexité qui conduit à la relier à des fragments ou sous-fragments sociaux... donc à une analyse assez fine et détaillée de la structuration sociale. On voit par là la subtilité et la complexité des mécanismes idéologiques. Aucune classe sociale n'est homogène dans sa vision du monde car les événements historiques qui ont concouru à son état présent laissent tous une trace idéologique durable dont les effets varient d'un fragment à l'autre.

5.- Toutefois, il n'est de trace idéologique de l'histoire qui ne finisse par s'atténuer.

Les représentations de la justice pénale sont fréquemment surchargées de traces idéologiques d'origine ancienne (conserves culturelles). Mais ce panel est aussi profondément travaillé et clivé par un facteur global d'attitude envers l'évolution. En outre, certains types paraissent fragiles car leur cohérence, interne est traversée de contradictions que recouvrent mal les efforts de rationalisation (4b et surtout 1c). D'autre part, certains appartiennent potentiellement déjà à la tombe, soit qu'ils se caractérisent par un âge élevé, ou encore par les catégories socio-professionnelles en peau de chagrin (agriculteurs exploitants, petits commerçants, professions libérales), ou encore par le rôle de conformisation idéologique assuré par les femmes /car les mutations dans les rôles respectifs des hommes et des femmes vont probablement désorganiser cette transmission de conformisme jusqu'à présent assuré sans faille dans bien des classes par les femmes au foyer/.

On peut donc résumer ainsi ces aperçus ou hypothèses diachroniques.

- Actuellement, il y a une prégnance de mécanismes idéologiques qui sentent le vieux dans les représentations de la justice pénale.

./...

- Toutefois, il n'existe pas de consensus mais une assez grande diversité des types correspondant à un niveau fin de structuration sociale (fraction ou sous-fraction).
- Certains types -parmi les plus conformistes- courent de grands risques de bouleversement soit en raison de leur faible cohérence interne, soit en raison de la raréfaction ou de la disparition de ce qui fait leur substrat sociologique.
- Enfin, l'importance du clivage par l'évolution permet de prévoir un durcissement des fossées idéologiques.

Nous obtenons un cliché largement surchargé d'ancien mais déjà travaillé par des mouvements profonds. Dans les années à venir le tableau des représentations de la justice pénale va :

- être touché par la modernité et se débarrasser probablement de son trop d'archaïsme ;
- se cliver davantage ... par quoi tout consensus -déjà bien peu présent- risque définitivement de disparaître.

[92] - Une ultime remarque peut encore être intéressante ici.

On dit généralement que la justice pénale est un appareil répressif.

C'est assez évident puisque son propos est de faire respecter -par la force si besoin- le système de normes dominantes. Ce faisant, elle contribue à renforcer la structuration sociale et l'organisation du pouvoir.

Mais il serait faux de croire qu'en disant cela on épuise sa nature.

Cette recherche montre encore que la justice pénale a encore une production idéologique. Elle ne se contente pas de traduire en mesures relevant de la contrainte les normes sociales dominantes, elle entreprend encore de les légitimer.

Seulement ici, il faut distinguer.

La justice pénale a d'abord une production idéologique qui est le sous-produit de la fonction répressive. Par la reconstruction d'objet qui plie à sa logique institutionnelle propre la "matière première" qu'on lui apporte ou qu'on ne sait lui dissimuler, elle colporte une sorte d'image-type (stéréotypé)

du crime et du criminel. Selon un processus bien connu, on inverse les relations logiques et -considérant le produit fini, le délinquant incarcéré- on prétend parler en terme d'étiologie de la criminalité comme d'une chose en soi. Par cette opération symbolique, la justice pénale tente d'influer sur les attitudes des différents groupes de la société et -par là- de guider indirectement les mécanismes de renvoi qui vont l'approvisionner. Ce processus est d'autant plus important que le système de justice pénale -peu auto-approvisionneur- n'a que cette arme et les mécanismes ultérieurs d'auto-régulation interne (*) pour maîtriser son secteur de contrôle social.

A côté de cette production idéologique en sous-produit de son action répressive, la justice pénale fonctionne aussi comme appareil idéologique autonome. On s'en aperçoit en voyant que plusieurs modèles de représentation la relie directement à des "valeurs" a-historiques comme la morale, la personne humaine, l'ordre. Il n'y a pas alors de visibilité du rapport au politique dont pourtant la justice pénale est un produit et auquel elle participe. Ici apparaît clairement un effet de "fausse conscience", un cas de "relation imaginaire ou réel", qui est clairement de l'idéologique.

On peut se demander si cette seconde modalité de production idéologique n'a pas gagné en importance depuis quelques décennies, mettons depuis la fin du 19ème siècle et l'affaire DREYFUS. C'est au moins une hypothèse avancée par certains publicistes et politologues. Ils soutiennent qu'au siècle précédent la justice pénale s'affichait surtout comme fort et redoutable pour les "classes dangereuses" urbaines. Elle fonctionnait alors jusqu'exclusivement à la répression, ou plutôt sa seule production symbolique était en sous-produit de sa fonction répressive -et d'ailleurs indispensable comme on l'a vu à ses caractéristiques systémiques.

Le glissement vers une production idéologique plus massive et autonome est probablement corrélatif à une modification de sa place relative parmi les outils de contrôle social.

Certes, il est absolument faux de dire que les modalités dites "douces" de contrôle social se substituent aux modalités dures. Le développement des clubs et équipes de prévention n'a pas empêché celui des condamnations par les juridictions pour mineurs ; la sectorisation psychiatrique n'a pas vidé les établissements, la probation n'empêche pas les prisons de continuer à déborder. Il y a cancérisation du contrôle social et non substitution.

./...

(*) - p.e. le classement sans suite.

Les formes nouvelles prennent en charge une nouvelle clientèle et pas, celle des anciennes institutions (46). D'ailleurs, on observe que les nouvelles formes de contrôle social proviennent -à l'origine- des anciennes, par une sorte de "scissiparité" : les clubs et équipes de prévention de la liberté surveillée, le secteur psychiatrique de l'hôpital, la probation de la pénitentiaire ...

Toutefois, cette multiplication des formes douces de contrôle social -si elle a laissé à peu près intacte l'importance en valeur absolue de l'impact répressif d'institutions anciennes comme la justice pénale- en a entraîné une diminution en valeur relative.

De la sorte, on observe peut-être un glissement du système de justice pénale vers la sphère de l'idéologique. C'est peut-être le sens qu'il faut trouver à la prolifération d'idéologies professionnelles gratifiantes à usage interne, surtout pendant les deux décennies qui ont suivi la fin de la seconde guerre mondiale.

Toutefois, on note que la typologie des modèles de représentation est très surchargée d'hystérésis, très misonéïque, très peu pénétrée par les entreprises d'innovation idéologique.

Du coup, cet archaïsme "fragilise" un système social qui -en valeur relative- a glissé de plus en plus dans la production idéologique.

C'est probablement pourquoi on voit se multiplier ces dernières années à une allure croissante et très rapide les affirmations de crise ; les signes de contestation et de mécontentement venant de plusieurs côtés dans la société et même des opérateurs du système- et touchant peu à peu à toutes les sphères d'activité de la justice pénale.

C'est pourquoi, dans un tel contexte, on ne peut que rester sceptique devant ceux qui mettent leur foi dans le rapetassage technologique.

Toutefois, il peut y avoir ici -en même temps, une tentative de "modernité" qui viserait surtout à changer l'assise de la justice pénale.

Quoiqu'il en soit, actuellement elle est au milieu du gué et l'archaïsme relatif des patterns de représentations que l'on s'en fait dans la société française ne doit pas faire illusion.

Nous sommes ici vraisemblablement à la veille de bouleversements brutaux. Beaucoup de ces modèles de représentation n'ont plus la cohérence interne suffisante pour résister longtemps. Ils risquent à tout moment un clash.

La justice pénale en France a présentement un support idéologique trop vieilli pour n'en être pas hautement fragilisée.

B I B L I O G R A P H I E

- (1) - v. p. ex. Problèmes actuels et perspectives d'avenir de la politique criminelle, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1975, ronéo (DPC/C.E.P.C./75), 26.
- (2) - ROBERT (Ph.) & LASCOUMES (P.), Les bandes d'adolescents, une théorie de la ségrégation, Paris, Ed. Ouvrières, 1974.
- (3) - ROBERT (Ph.), "La sociologie entre une criminologie du passage à l'acte et une criminologie de la réaction sociale", Année sociologique, 1973, XXIV, 441-504.
- (4) a) NEWMAN (G.R.), Deviance and removal, Philadelphia, Univ. of Pennsylvania, PhD Dissert., 1971, unpublished.
 b) Cpr. NEWMAN (G.R.), "Normativity and criminality revisited" British Journal of Criminology, 1970, vol.X, 64
- (5) - CHAPMAN (D.), Sociology and the stereotype of criminal, London, Tavistock, 1968.
- (6) - KUPPERSTEIN (L.), "Treatment and rehabilitation of delinquent youth", Acta Criminologica, 1971, IV, 11
- (7) a) CHAMFOREDON (J.C.), "La délinquance juvénile, essai de construction d'objet", Revue Française de Sociologie, 1971, XII, 3, 335.
 b) ROBERT (Ph.R.) & al, Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- (8) - on en verra la recension in
 a) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), "Image de la justice criminelle dans la société", R.P.C., 1963, LIII, 7, 665-719.
 b) FAUGERON (C.), "Fonctions de la justice et de la police au Québec", Année Sociologique 1969, XX, 342
 c) FAUGERON (C.), ROBERT (Ph.), SABAHER (J.P.), "Recherches sur le droit, la justice et les institutions judiciaires", Année Sociologique, 1970, XXI, 397.
- (9) a) op.cit.cote (8) a)
 b) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), "Analyse d'une représentation sociale, les images de la justice pénale", Rev. Institut de socio., 1973, 1, 31-85.
 c) ROBERT (Ph.), & FAUGERON (C.), "Représentations du système de justice criminelle, essai de typologie", Acta Criminologica, 1973, VI, 1.
 d) FAUGERON (C.), & ROBERT (Ph.), "Un problème de représentation sociale : les attitudes d'punitivité", Déviante, cahiers de l'Institut de Criminologie de Paris, 1974, 1, 23.

e) ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), & KELLENS (G.)
"Les attitudes des juges à propos des prises de
décision", Annales de la Faculté de droit de
Liège, 1975, 23-152.

f) Op.Cit.cote (8) b)

g) Op.cit.cote (8) c)

Add. les documents ronéotés suivants :

h) ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), L'image de la justice
criminelle dans la société, rapport axiomatique,
Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

i) ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), & coll., L'image de
la justice criminelle dans la société, rapport
sur la phase exploratoire qualitative, Paris,
S.E.P.C., 1972, ronéo.

j) ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & Coll., L'image de la
justice criminelle dans la société, rapport
sur la phase exploratoire quantitative, Paris
S.E.P.C., 1971, ronéo.

k) ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), & KELLENS (G.), Les
attitudes des juges à propos des prises de
décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo.

l) ROBERT (Ph.), MOREAU (G.) & al., L'image de la
justice criminelle dans la société, rapport sur la
phase quantitative de l'analyse de presse, Paris,
S.E.P.C., 1974, ronéo.

et les thèses

m) FAUGERON (C.), Analyse typologique des représentations
de la justice criminelle en France, Paris,
Univ. R. Descartes (3^e cycle, socio), 1973, ronéo.

n) WEINBERGER (J.C.), Idéologies et gravité attribuée
aux comportements incriminés, Bordeaux, Univ. de
Bordeaux I. (doct. de spécialité, criminologie)
1975, ronéo.

En outre, des articles sont sous presse qui concernent
les recherches sur l'image de la justice dans la presse
et l'ensemble des travaux du S.E.P.C. en matière de
représentations sociales. De même des rapports ronéotés
sont en cours de préparation sur la dernière recherche
concernant la presse et sur celle portant sur les
attitudes à l'égard de la gravité des infractions.

- (10) -- Les recherches en cours sont les suivantes :
- celles sur les représentations de la justice pénale parmi les opérateurs de ce système pénal.
 - / on a seulement édité jusqu'à présent à ce propos
 - op.cit.cote (9) e) & k)
 - celles sur les représentations de la déviance et sur les processus de renvoi qui sont réalisées en consortium de recherche dit A.E.R.D.U.
- (11) - op.cit.cote (9) e) & k)
- (12) - a) Op.cit. cote (9) l), outre un autre rapport de recherche ronéoté en cours de préparation et un article.
- un rapport de recherche en cours de préparation et la thèse op.cit.cote (9) n)
- (13) - a) SCHERVISH (P.G.), "The labelling perspective : its bias and potential in the study of political deviance", Amer. Sociologist, 1973, VIII, 47-57
- b) Op.cit.cote (3)
- (14) - op.cit.cote (9) b) & i)
- (15) - op.cit.cote (9) c) & j)
- (16) - sur la notion de système de justice criminelle, cf.
- a) Op.cit.cote (3)
- b) ROBERT (Ph.), "La recherche opérationnelle dans le système de justice criminelle". Etudes relatives à la recherche criminologique, Strasbourg, Conseil de l'Europe, VIII, 55.
- (17) - ADORNO (T.W.), The authoritarian personality,
- (18) - MANNHEIM (K.), Idéologie et utopie, Paris, Rivière, 1956.
- (19) - MARX (K.) & ENGELS (F.), L'idéologie allemande, Paris, Ed. Sociales, 1968.
- (20) - ALTHUSSER (L.), "Idéologie et appareils idéologiques d'état", La Pensée, 1970, 151, 3
- (21) - POULANTZAS (N.), Les classes sociales dans le capitalisme aujourd'hui, Paris, Seuil, 1974.
- (22) - MOSCOVICI (S.), La psychanalyse, son image et son public, Paris, P.U.F. 1961.
- (23) - GABEL (J.), Idéologies, Paris, Anthropos, 1974.
- (24) - a) op.cit.cote (20)
- b) op.cit.cote (21)

- (25) - Op.cit.cote (19)
- (26) - Ce graphe a été mise au point en commun au cours de séminaires du consortium A.E.R.D.U. par des membres de ce consortium qui appartiennent soit à la S.E.R.E.S. soit au S.E.P.C. : R. & M. FICHELET, C. FAUGERON, D. POGGI, Ph. ROBERT, E.S.SADER.
- (27) - Cp.cit.cote (9) b), c), i), j).
- (28) - La technique et le programme de calcul crt été mis au point par G. MICHELAT & P.O. FLAVIGNY du C.N.R.S. ; les calculs ont été effectués au C.I.R.C.E. du C.N.R.S. à Orsay.
- (29) - LOEVINGER (J.), "The technic of homogeneous tests compared with some aspects of scale analysis and factor analysis", Psychol.Bull., 1958, XLV.
- (30) - Le programme de recodage a été mis au point par G. MICHELAT.
- (31) - a) DEUTSCH (E.), LINDON (D.), WEILL (P.), Les familles politiques aujourd'hui en France, Paris, Ed. de Minuit, 1966.
- b) FICHELET (M.), FICHELET (R.), MICHELAT (G.), SIMON (M.), Présentation d'une analyse typologique en sociologie politique, Munich, VIII Congrès Mondial de l'Ass. Intern. de Sc. Pol., 1970, ronéo.
- c) MICHELAT (G.), SIMON (M.), "Systèmes d'opinions, choix politiques, caractéristiques socio-démographiques : résultats d'une analyse typologique", Revue Franç. Sc. Pol., 1974, XXIV, 1, 5.
- (32) - op.cit.cote (9)
- (33) - a) op.cit.cote (31)
- b) V.aussi FAUGERON (C.), FICHELET (M.), FICHELET (R.), MOSSUZ (J.), Violence et culture urbaine, Paris, S.E.R.E.S., 1973, miméo.
- (34) - FAVERGE (J.M.), "Note sur quelques statistiques empruntées à la théorie de l'information", Bull. C.E.R.P.
- (35) - op.cit.cote (9) i)
- (36) - a) op.cit.cote (9) b)
- b) op.cit.cote (9) i)

- (37) - V. aussi LASCOUMES (P.) & PUYBARAUD (J.P.), "Image de l'avocat et de la défense dans l'opinion publique", Actes, 1974, IV, 5.
- (38) - op.cit.cote (9) i)
- (39) - op.cit.cote (9) j)
- (40) - IFOP-ETMAR-CIRCE, Une nouvelle méthode d'analyse globale des résultats d'une enquête : établissement de typologies, décembre 1966, multigr.
- DURAND (J.), "Segmentation et typologie", Revue Française de Marketing, 1967, 2^{ème} trimestre XXV, p.13-17.
- DESCOTES (J.); METAYER (G.), SPIZZICHINO (R.), "Une procédure de construction de typologies : ANATYP", Revue Française de Marketing, idem, pp. 19-29.
- BERGONIER (Henri), BOUCHARENC (L.), IRRMANN (Ph.), "Une nouvelle méthode d'analyse globale des résultats d'une enquête : Etablissement de typologies", Revue Française de Marketing, idem pp. 31-41.
- (41) - LAZARSFELD (P.), Philosophie des sciences sociales, Paris, Gallimard, 1970.
- (42) - BENZEKRI (J.P.) L'analyse des données : l'analyse des correspondances, Paris, Dunod, 1973
- (43) - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.) & ROBERT (Ph.), La prévision en criminologie à partir des ratio par âge et par C.S.P., Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- (44) - BAUDELLOT (Ch.), ESTABLET (R.), MALEMORT (J.), La petite bourgeoisie en France, Paris, Maspero, 1974.
- (45) - Le BLANC (M.), Communication au Congrès International de criminologie, Belgrade, 1973.
- (46) - a) LASCOUMES (P.), Prévention et contrôle social, Bordeaux, Univ. de Bordeaux I. (thèse d'Etat), 1974, ronéo.
- b) op.cit. cote (7) b).

A N N E X E - A -

L'INSTRUMENT D'ENQUETE

Le questionnaire utilisé pour cette recherche comporte 72 questions d'attitude, ne faisant pas appel à des connaissances particulières sur la justice pénale, et 30 questions d'identification.

Les questions d'attitude.

La plus grande partie de ces questions sont issues du matériel fourni par les entretiens d'exploration. On s'est efforcé de recouvrir dans le questionnaire, l'ensemble des thèmes abordés dans les entretiens et de formuler les questions de telle sorte qu'elles soient le plus proche possible de la forme sous laquelle les thèmes avaient été abordés.

De plus, et pour tenir compte des hypothèses sur la liaison entre les attitudes vis-à-vis de la justice pénale, celles vis-à-vis du système social et la résistance au changement, on a introduit des questions sur :

- l'attachement aux valeurs traditionnelles
- la résistance au changement
- le rôle autoritaire des institutions
- la résistance à l'introduction des innovations
- l'optimisme vis-à-vis du changement social.

Quatre de ces questions sont extraites du questionnaire utilisé par MICHELAT et THOMAS (1). Ce sont les questions 19a, 22y, 27a, 50a. Trois autres sont inspirées par la recherche sur le conformisme de M.C. CLOSKY (2) : les questions 22r, 22x, 27b.

Outre les cinq rubriques précitées sur le conformisme et la résistance au changement, les thèmes abordés par le questionnaire sont les suivants :

- finalités perçues et souhaitées du système de justice criminelle
- étiologie de la délinquance
- responsabilité du délinquant
- punitivité, sévérité
- manichéisme, marquage, étiquetage

- optimisme quant à la nature humaine
- confiance dans la justice
- contingence des décisions
- indépendance de la justice
- ésotérisme du système
- sentiment de manipulation
- lenteur de la justice
- nécessité de la détention préventive
- images des magistrats
- images de la police
- images des avocats
- images de la prison
- recouvrement police-justice
- identification projective de rôle.

Les questions d'identification.

Les caractéristiques des personnes interrogées comprennent, outre les questions d'identification couramment utilisées dans la pratique des sondages (sexe, âge, état-civil, nombre d'enfants, profession, niveau d'études, revenus, lieu d'habitat), des questions portant sur :

- nombre de personnes à charge au foyer
- nationalité d'origine
- nationalité et profession du père
- religion et pratique religieuse
- fait d'être propriétaire
- appartenance à un mouvement, organisation, association
- prise de responsabilité sociale
- opinions politiques
- origine de la connaissance de la justice
- expérience de la justice et de la police.

On a ajouté 3 questions sur la lecture de la presse quotidienne et hebdomadaire, afin de pouvoir faire la liaison entre cette recherche et celle sur l'image de la justice dans la presse.

Test du questionnaire.

Le questionnaire a été testé une première fois sur 10 personnes, puis une deuxième fois sur 200 personnes (3). La passation de ce questionnaire n'a pas posé de problèmes majeurs, la durée moyenne de passation étant de 40 minutes.

L'ensemble du questionnaire, ainsi que les pourcentages des réponses aux questions, sont présentés dans les tableaux suivants.

./....

Q U E S T I O N N A I R E

en %

1. Tout d'abord, je vous demanderai de me dire, lorsque je vous ai dit : "justice pénale, police, tribunaux, prisons", à quoi cela vous a-t-il fait penser ?

2. a) D'après ce que vous savez ou pouvez imaginer, avez-vous le sentiment qu'à l'heure actuelle, en France, la justice pénale cherche surtout à

. Maintenir l'ordre	35,1
. Faire respecter les lois	25,3
. Protéger les libertés et les droits des citoyens	14,4
. Assurer la sécurité des citoyens	11,5
. Contribuer à l'évolution de la société	5,7
. ?	7,9

b) Pensez-vous que c'est une bonne chose.

. Oui	73,7
. Non	17,0
. ?	9,3

c) A votre avis, à quoi la justice pénale devrait-elle surtout servir ? Est-ce à :

. Maintenir l'ordre	4,7
. Faire respecter les lois	5,7
. Protéger les libertés et les droits des citoyens	13,0
. Assurer la sécurité des citoyens	7,0
. Contribuer à l'évolution de la société	5,8
. ?	63,8 *

* Ne devait répondre à la question Q.2c que les enquêtés ayant répondu "non" ou "N.S.P." à la question Q.2b.

en %

3. Un jeune peut devenir délinquant pour diverses raisons. Parmi les raisons suivantes, quelle est à votre avis, la plus fréquente ? Est-ce le plus souvent :	
. Parce qu'il a un mauvais fond ..	4,9
. A cause du milieu dans lequel il a vécu	36,4
. Parce que ses parents n'ont pas su l'élever	18,4
. Parce qu'il a été entraîné par des camarades	18,3
. Parce que ses conditions de vie sont trop mauvaises	15,7
. ?	6,3
4. Certains disent que maintenant la justice s'est beaucoup "humanisée" Etes-vous :	
. Tout à fait d'accord avec cette opinion	18,2
. Plutôt d'accord	39,6
. Plutôt pas d'accord	16,7
. Pas d'accord du tout	11,7
. ?	13,8
5. On attribue la criminalité de notre époque à des causes diverses. En voici quelques unes. Voulez-vous me dire laquelle vous paraît la plus importante ?	
. Il n'y a plus de moralité à notre époque	23,9
. Il y a de plus en plus de chômage	10,4
. La justice est trop indulgente .	20,0
. Des catégories de gens sont vraiment trop défavorisées	26,1
. De nos jours, tout change trop vite	12,2
. ?	7,4

en %

6. Il arrive qu'on garde les gens en prison pendant la préparation de leur jugement. Pensez-vous que ce soit nécessaire au travail de la justice :

. Toujours ?	9,3
. Souvent ?	16,8
. Parfois ?	49,2
. Jamais ?	14,9
. ?	9,8

7. Il peut arriver à des gens de faire ce qu'on appelle une "bêtise". A votre avis, est-ce qu'il vaut mieux :

. Les punir sévèrement pour leur apprendre à ne pas recommencer	15,0
. Les punir légèrement pour qu'ils comprennent	43,2
. Ne pas les punir du tout et leur donner un avertissement ..	33,5
. ?	8,4

8. Certains disent que la justice pénale française est en retard sur l'évolution de la société. Etes-vous :

. Tout à fait d'accord	23,1
. Plutôt d'accord	30,3
. Plutôt pas d'accord	16,8
. Pas d'accord du tout	8,2
. ?	21,6

9. a) A votre avis, en France, actuellement les tribunaux, lorsqu'ils condamnent quelqu'un, est-ce surtout pour :

. Punir le coupable	28,0
. Faire peur à ceux qui pourraient en faire autant..	12,7
. Rééduquer le coupable	6,2
. Protéger la société contre des individus dangereux.....	30,9
. Rappeler aux gens quelles règles on doit respecter....	14,8
. ?	7,4

en %

b) Pensez-vous que c'est une
bonne chose ?

. Oui	72,4
. Non	17,6
. ?	10,0

c) A votre avis, pourquoi
devrait-on condamner
quelqu'un ?

. Punir le coupable	4,3
. Faire peur à ceux qui pourraient en faire autant	3,1
. Rééduquer le coupable...	10,4
. Protéger la société contre des individus dangereux	6,6
. Rappeler aux gens quelles règles on doit respecter.	2,5
. ?	73,1 *

10. Il y a des employeurs qui
refusent d'embaucher quel-
qu'un qui a fait de la prison.
Pensez-vous qu'ils aient :

. Tout à fait raison	2,8
. Plutôt raison	10,6
. Plutôt tort	42,9
. Tout à fait tort	32,5
. ?	11,3

11. Certains disent que, de nos
jours, il y a une amélioration
des conditions de vie en
prison. Cette opinion vous
semble-t-elle exacte ou inexacte ?

. Exacte	59,9
. Inexacte	12,6
. ?	27,5

./...

* - ne devaient répondre à la question Q.9c que les enquêtés
ayant répondu "non" ou "N.S.P." à la question Q.9.b.

en %

12. Vous paraît-il souhaitable qu'il y ait une amélioration des conditions de vie en prison ? Cela vous paraît-il :

. Tout à fait souhaitable	25,0
. Plutôt souhaitable	30,4
. Pas trop souhaitable	22,5
. Pas du tout souhaitable	12,3
. ?	9,8

13. On dit parfois qu'il faut laisser les choses se tasser avant de faire passer quelqu'un en jugement. A votre avis, est-ce :

. Toujours nécessaire	8,5
. Quelquefois nécessaire	47,9
. Inutile	20,3
. Nuisible	13,9
. ?	9,5

14. a) De tous les personnages suivants qui sont en présence dans une cour d'Assises, duquel vous sentez-vous le plus proche ?

b) Et duquel vous sentez-vous le moins proche ?

	Le plus proche	le moins proche
. un juré	21,3	3,5
. le juge	7,7	9,9
. l'avocat de la défense	22,0	3,3
. l'avocat général (c'est-à-dire celui qui accuse.)	2,9	32,2
. l'accusé	8,4	12,5
. un témoin	8,4	5,4
. un spectateur	13,9	16,9
. ?	15,4	16,2

en %

15. a) A votre avis, quelle est la
qualité la plus importante
pour être un bon juge.
Est-ce :

b) Et quelle est à votre
avis la qualité la moins
importante pour être un
bon juge ?

	<u>la plus</u> <u>import.</u>	<u>la moins</u> <u>import.</u>
. Avoir le sens de l'humain	40,1	6,1
. Avoir la foi en son métier	13,0	24,2
. Connaître parfaitement les lois	10,9	18,4
. Avoir beaucoup d'expé- rience	13,4	18,4
. Avoir des connaissances psychologiques	17,4	12,2
. ?	5,2	25,6

16. Voici quelques opinions sur les juges ; voulez-vous me dire si
vous êtes d'accord ou non avec chacune d'elles.

	Tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas du tout d'acc.	?
a) Le juge est influencé par l'avocat qui parle le mieux	11,3	32,0	24,7	21,4	10,7
b) Selon que le juge a bien ou mal dormi, bien ou mal déjeuné, on ne sera pas jugé de la même façon.....	12,9	29,1	19,8	20,1	13,1
c) En général, les juges rendent des jugements équitables	12,2	43,5	23,5	7,1	13,8

	Tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas du tout d'acc.	?
d) Pour beaucoup de juges, juger devient une routine..	24,7	36,6	17,1	9,6	11,9
e) Etre juge, ca devrait être presque un sacerdoce..	52,4	23,2	8,0	6,6	9,8
f) Ce qui est ennuyeux, c'est que les juges sont presque tous des bourgeois	23,8	24,1	18,6	14,1	19,4
g) Les meilleurs juges sont ceux des tribunaux pour enfants	23,0	25,2	10,3	7,1	34,4
h) Les juges sont libres de rendre la justice selon leur conscience	24,4	27,3	19,4	14,6	14,3

17. Voici maintenant quelques opinions sur les avocats. Voulez-vous me dire si vous êtes d'accord ou non avec chacune d'elles.

	Tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas du tout d'acc.	?
a) Dans un procès, on écoute trop l'avocat et pas assez l'accusé	34,5	37,3	11,2	3,5	13,5
b) En fait, les avocats sont de mèche avec les juges..	8,8	19,5	25,9	24,4	21,4
c) Quand on sait que quelqu'un est coupable, ce n'est pas la peine de lui donner un avocat	11,1	10,0	23,9	48,6	6,4
d) Il faut que l'avocat parle à la place de l'accusé, parce qu'il connaît mieux les lois	36,8	35,5	13,5	7,4	6,8
e) Je ne comprends pas qu'un avocat puisse défendre quelqu'un qu'il sait coupable	17,2	11,9	26,3	35,0	9,6

18. Il arrive que certains films ou certains livres soient interdits par la censure. Pensez-vous que la censure soit une bonne chose ? Diriez-vous que :

- . Non, c'est inadmissible 16,5
- . Non, en principe, mais c'est parfois admissible. 33,0
- . Oui, c'est souvent légitime 17,3
- . Oui, c'est tout à fait naturel 25,5
- . ? 7,6

19. Etes-vous d'accord ou pas avec les opinions suivantes :

	Tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc	pas du tout d'acc.	?
a) Il y a des enfants, quelle que soit l'édu- cation qu'on leur donne, il n'y a rien à faire, ils ont un mauvais fond.	25,8	25,1	18,7	25,0	5,4
b) La plupart de nos pro- blèmes seraient résolus si nous pouvions mettre hors d'état de nuire tous les gens immoraux..	19,2	18,8	20,8	28,4	12,9

20. Voici trois avis sur la justice pénale. Avec lequel êtes-vous le plus d'accord ?

- . On peut améliorer la jus-
tice pénale en la modifiant
un peu..... 37,6
- . Pour l'améliorer, il faut la
transformer complètement 21,0
- . Ca ne sert à rien d'essayer
de la transformer si l'on
ne change pas radicalement
la société 30,1
- . ? 11,2

21. Que pensez-vous de ces différentes opinions sur la police ?

	tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas du tout d'acc.	?
a) On a tort de se plain- dre de la police, car elle ne fait que son travail.....	36,1	31,9	17,9	10,5	3,5
b) Il arrive souvent que les policiers abusent de leurs droits	33,7	34,8	16,9	6,9	7,8
c) Dans une affaire pénale dès les premiers con- tacts avec la police, les jeux sont faits....	8,5	20,3	35,4	21,4	14,4
d) On se sent tout de même protégé par la présence de la police..	38,4	41,7	10,5	6,5	2,9
e) La justice vous défend contre les excès de la police	10,3	29,7	23,2	15,7	21,1
f) Quand je me trouve en face de policiers, j'ai toujours l'impression qu'ils cherchent à me prendre en défaut	20,5	20,2	21,4	33,7	4,3

22. Voici maintenant des opinions touchant à divers aspects de la justice, de son fonctionnement, et de la société où nous vivons. Voulez-vous me dire à chaque fois, si vous êtes d'accord ou pas avec elles.

	tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas du tout d'acc.	?
a) Si l'on est innocent on a toujours un recours	37,3	33,4	17,0	7,5	4,9

	tout à fait d'acc. -----	plutôt d'acc. -----	plutôt pas d'acc. -----	pas du tout d'acc. -----	? -----
b) La justice pénale est l'instrument de la classe au pouvoir	19,4	77,5	16,7	12,2	24,2
c) L'important n'est pas de punir le coupable, mais de l'obliger à réparer le tort commis envers sa victime.....	38,3	28,6	15,2	10,6	7,3
d) Si elle est reconnue innocente, une personne qui est passée en justice ne reste pas marquée aux yeux des autres	17,0	16,0	33,1	31,1	2,8
e) Il n'y a pas de raison d'être optimiste quant à la façon dont la société évolue actuellement	27,0	28,8	20,2	10,0	14,0
f) Beaucoup de délinquants sont des malades qui ne sont pas responsables....	15,7	31,3	27,8	20,0	5,2
g) Il vaut mieux risquer de relâcher un coupable, plutôt que de condamner un innocent	54,7	28,5	6,2	3,2	7,4
h) Le casier judiciaire est une protection pour les honnêtes gens, on sait à qui l'on a affaire	36,0	27,5	17,3	15,6	3,6
i) On pourrait croire que, dans le domaine de la justice pénale, tout a fait pour que personne n'y comprenne rien	26,4	28,6	21,0	11,7	12,3
j) Le gouvernement se sert de la justice pour frapper ses ennemis politiques	15,6	20,5	19,5	18,6	25,9

en %

	Tout à fait d'acc.	plutôt d'acc.	plutôt pas d'acc.	pas du tout d'acc.	?
k) Quand on a été attrapé une fois, cela vous fait réfléchir.....	38,2	35,1	12,1	7,1	7,5
l) S'il n'y avait pas la justice et la police, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi....	68,2	19,2	6,3	4,2	2,1
m) Il n'est pas possible de faire pression sur un tribunal	19,8	20,2	24,7	14,9	20,4
n) Quand quelqu'un commet un délit, il est respon- sable, il n'avait qu'à pas le faire ..	43,2	26,0	19,1	6,5	5,3
o) Quelqu'un qui a déjà commis un délit, on ne peut pas savoir s'il n'a pas le mal dans la peau	22,5	30,7	21,2	14,8	10,8
p) Il vaut mieux éviter d'avoir affaire à la justice, même si l'on est innocent	54,9	26,5	7,7	6,4	4,5
q) Un délinquant, même endurci, est toujours récupérable	21,2	32,6	26,1	11,0	9,1
r) Quand on essaie de trop changer les choses, en général elles vont plus mal après qu'avant	22,9	30,6	20,7	12,8	13,1
s) Quelqu'un qui veut rester dans le droit chemin peut toujours y arriver	59,9	25,4	9,6	2,6	2,5

	Tout à fait d'acc. -----	plutôt d'acc. -----	plutôt pas d'acc. -----	pas du tout d'acc. -----	? -----
t) Ceux qui sont au pou- voir n'ont jamais eu de mal à faire déplacer un juge d'instruction qui leur déplaisait ...	24,2	19,9	10,0	4,0	42,0
u) Les erreurs judiciaires sont exceptionnelles...	14,7	33,9	29,2	11,9	10,3
v) Le plus souvent, les gens sont incapables de se diriger eux-mêmes	16,7	34,5	26,9	15,4	6,5
w) Dès que l'on a affaire à la justice, on est considéré comme cou- pable.....	17,5	29,9	27,0	20,4	5,2
x) Il vaut mieux s'en tenir à ce qu'on connaît plutôt que d'essayer des choses dont on n'est pas sûr	34,0	33,6	12,0	9,1	11,2
y) Autrefois, c'était mieux que maintenant parce qu'il y avait davan- tage de moralité	28,2	23,3	19,1	21,5	7,9
23. Pensez-vous que le gouver- nement ait le droit de limiter le droit de grève ? Diriez-vous que :					
. Non, c'est indamissible ..	36,8				
. C'est parfois admissible.	41,5				
. Oui, c'est légitime	15,0				
. ?	6,7				

en %

24. Il y a des femmes qui travaillent, alors que leur mari gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de leur famille. Pensez-vous qu'il est tout à fait normal, plutôt normal, plutôt anormal ou tout à fait anormal que ces femmes travaillent ?

. Tout à fait normal	25,5
. Plutôt normal	22,3
. Plutôt anormal.....	28,2
. Tout à fait anormal	19,3
. ?	4,8

25. Il y a des directeurs de lycées ou d'écoles qui interdisent aux garçons d'avoir des cheveux longs. A votre avis, ces directeurs ont-ils :

. Tout à fait raison	22,7
. Plutôt raison	24,2
. Plutôt tort	22,2
. Tout à fait tort	26,7
. ?	4,2

26. Dans les lycées et collèges, il existe des conseils de classe pour examiner le travail et la conduite de la classe. Maintenant, on autorise des élèves à y assister. Etes-vous favorable ou pas à ce que des élèves assistent à ces conseils de classe ? Y êtes-vous :

. Tout à fait favorable	48,5
. Plutôt favorable	27,6
. Plutôt pas favorable	7,7
. Pas du tout favorable	10,0
. ?	6,2

en %

27. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec les opinions suivantes :					
	Tout à fait d'acc.	Plutôt d'acc.	Plutôt pas d'acc.	Pas du tout d'acc.	?
a) Quelles que soient ses opinions, un bon citoyen devrait se solidariser avec son pays, que celui-ci ait raison ou tort...	24,1	24,4	17,8	23,7	10,0
b) Il vaut toujours mieux que les choses évoluent lentement	38,3	35,3	12,2	6,7	7,4

28. Pensez-vous que le gouvernement ait le droit de saisir des journaux ?	
Diriez-vous que :	
. Non, c'est inadmissible	42,6
. C'est parfois admissible	38,6
. Oui, c'est légitime	11,5
. ?	7,4

29. Voici une liste de journaux quotidiens de Paris. Voulez-vous m'indiquer pour chacun d'eux si vous le lisez régulièrement, c'est-à-dire, <u>au moins 3 fois par semaine</u> ?			
	le lit régulièrement	ne le lit pas régulièrement ou jamais	S.R.
. LE MONDE	10,7	86,0	3,3
. LE PARISIEN LIBERE.....	4,0	92,6	3,4
. L'HUMANITE	3,8	92,6	3,6
. FRANCE-SOIR	10,0	86,8	3,2
. LE FIGARO	6,7	90,3	3,4
. LA CROIX	2,6	93,7	3,7
. L'AUORE	2,5	93,8	3,7
. PARIS-JOUR	3,8	92,4	3,8

en %

30. Voici une liste de quoti-
de province. Voulez-vous
m'indiquer pour chacun
d'eux si vous le lisez
régulièrement, c'est-à-
dire, au moins 3 fois
par semaine ?

	le lit régulière- ment	ne le lit pas régulièrement ou jamais	S.R.
. LE PROGRES	6,4	90,1	3,5
. LA DEPECHE DU MIDI	4,5	91,7	3,8
. L'EST REPUBLICAIN	7,2	89,0	3,8
. OUEST-FRANCE	9,3	86,8	3,9
. SUD-OUEST	5,3	91,1	3,6
. LE PROVENCAL	4,2	92,1	3,7
. LA VOIX DU NORD	4,8	91,3	3,9

31. Voici maintenant une liste
d'hebdomadaires. Voulez-
vous m'indiquer pour chacun
d'eux si vous le lisez
régulièrement, c'est-à-dire,
toutes les semaines ou au
moins 2 fois par mois ?

	le lit régulière- ment	ne le lit pas régulièrement ou jamais	S.R.
. LE NOUVEL OBSERVATEUR ...	8,0	88,2	3,8
. LA VIE CATHOLIQUE	11,0	85,2	3,8
. PARIS-MATCH	21,3	75,9	2,8
. VALEURS ACTUELLES	2,1	93,4	4,5
. REFORME	0,4	94,8	4,8
. DETECTIVE	4,9	91,1	4,0
. L'EXPRESS	15,9	80,7	3,4
. ELLE	13,0	83,6	3,4
. L'IDIOT INTERNATIONAL	1,0	94,0	5,0
. MINUTE	4,4	91,5	4,1
. POLITIQUE HEBDO	1,9	93,4	4,7

C A R A C T E R I S T I Q U E S

en %

32. SEX

homme	48,8
femme	51,2

33. AGE

15 - 19 ans	9,2
20 - 24 "	15,3
25 - 29 "	9,7
30 - 34 "	8,0
35 - 39 "	9,5
40 - 49 "	18,4
50 - 59 "	14,2
65 et plus	15,7

34. ETAT CIVIL :

. Marié (e)	68,7
. Veu(x) (ve)	5,7
. Divorcé (e) ou séparé (e)	3,0
. Célibataire	21,9
. Concubinage	0,4
. S.R.	0,3

35. Combien avez-vous
d'enfants ?

nombre d'enfants	%
0	32,1
1	20,7
2	21,6
3	12,1
4	6,1
5	3,4
6	1,9
7	0,7
8	0,8
9 et plus	0,8

36. Combien avez-vous d'enfants
âgés de plus de 15 ans ?

nombre d'enfants	%
0	58,8
1	14,0
2	12,8
3	6,8
4	3,5
5	1,3
6	0,9
7	0,3
8	0,4
9 et plus	1,2

en %

37. Nombre de personnes vivant
actuellement au foyer ?

Nombre de personnes	%
1	9,2
2	23,9
3	22,5
4	21,3
5	10,8
6	5,5
7	2,8
8	1,5
9 et plus	1,6
S.R.	0,9

38. Exercez-vous actuel-
lement une profession?

. Oui	68,5
. Non : Elève	2,4
. Etudiant	4,9
. Apprenti	0,3
. Chômeur	1,0
. Retraité	11,6
. Femme au foyer	10,9
. S.R.	0,5

39. Etes-vous :

. Le chef de ménage..	49,7
. La maîtresse de maison de votre foyer	34,4
. Ni l'un, ni l'autre	15,7
. S.R.	0,2

40. Profession de la personne interrogée :

AGRICULTEURS	9,7
PATRONS de l'Industrie et du Commerce.	6,5
CADRES SUPERIEURS et PROFESSIONS LIBERALES	5,0
CADRES MOYENS	10,7
EMPLOYES	13,0

./...

en %

40. (Suite)	
OUVRIERS	17,9
PERSONNELS DE SERVICE	6,3
AUTRES ACTIFS	1,3
INACTIFS	29,6
S.R.	0,0
41. <u>Profession du chef de ménage :</u>	
AGRICULTEURS	12,0
PATRONS de l'Industrie et du Commerce	8,0
CADRES SUPERIEURS et PROFESSIONS LIBERALES	9,1
CADRES MOYENS	12,8
EMPLOYES	10,1
OUVRIERS	25,9
PERSONNELS DE SERVICE	3,5
AUTRES ACTIFS	2,3
INACTIFS	16,4
S.R.	0,0
42. Le dernier établissement scolaire que vous avez fréquenté comme élève ou étudiant, était-ce un établissement d'enseignement :	
. Primaire	39,8
. Primaire supérieur	7,0
. Secondaire	19,0
. Technique ou commercial	21,1
. Supérieur (Université, grande école)	12,2
. Pas d'études	0,7
. S.R.	0,2

en %

43. Vos parents vous ont-ils élevés dans une religion, et si oui, laquelle ?

. Catholique	87,0
. Protestante	1,5
. Juive	0,6
. Autre religion	0,6
. N'a pas été élevé dans une religion	10,2

44. Etes-vous croyant ?

. Oui	73,6
. Non	25,0
. S.R.	1,4

45. Pratiquez-vous :

. Régulièrement ?	16,8
. De temps en temps ? ..	36,2
. Jamais ?	44,7
. S.R.	2,3

46. Etes-vous propriétaire :

	OUI	NON	S.R.
. De votre logement ?	41,4	58,0	0,6
. De locaux professionnels ?	11,6	84,6	3,8
. D'une résidence secondaire ?	9,1	87,3	3,6

47. Etes-vous :

. Français d'origine ?	95,7
. Français naturalisé ?	3,8
. S.R.	0,5

48. Quelle est, ou quelle était la profession de votre père ?

AGRICULTEURS	23,5
PATRONS de l'industrie et du Commerce	13,6
CADRE SUPERIEURS et PROFESSIONS LIBERALES	8,7
CADRES MOYENS	5,5
EMPLOYES	8,0
OUVRIERS	30,0
PERSONNELS DE SERVICE	1,3
AUTRES ACTIFS	3,4
INACTIFS	0,6
S.R.	5,5

en %

49. Est-il, (ou était-il) :

. Français d'origine ?	90,5
. Naturalisé ?	3,6
. Etranger ?	4,9
. S.R.	1,0

50. a) Parmi les caractéristiques suivantes, quelle est celle qui vous caractérise le mieux ?

b) et celle qui vous caractérise le moins ?

	<u>le mieux</u>	<u>le moins bien</u>
. Vos convictions morales	63,5	0,9
. Votre classe sociale	17,6	9,2
. Vos convictions religieuses	6,2	23,2
. Vos convictions politiques	3,5	55,0
. ?	9,2	11,7
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

51. Nous désirons analyser les résultats de cette étude en fonction des revenus familiaux des personnes que nous avons interrogées. Voici une échelle de revenus mensuels. Voulez-vous me dire dans quelle tranche vous vous situez en comptant toutes les rentrées d'argent de votre foyer, telles que : salaires, allocations familiales, pensions, etc...

<u>en F.</u>	<u>%</u>
moins de 899 F	12,1
900 - 1 299	13,2
1 300 - 1 599	11,9
1 600 - 1 999	11,8
2 000 - 2 499	12,4
2 500 - 2 999	7,9
3 000 - 3 999	9,7
4 000 - 5 999	5,5
6 000 et plus	2,2
S.R.	13,2

52. Faites-vous partie d'organisations, de mouvements, d'associations diverses, par exemple : professionnelles, de loisir, politiques, syndicales, religieuses, de consommateurs, de locataires, de copropriétaires, de parents d'élèves etc ...

	<u>Oui</u>	<u>non</u>
. Association syndicale ou politique	15,3	84,7
. Autre association	24,7	75,3

53. Exercez-vous des responsabilités dans une ou plusieurs associations dont vous faites partie ?		
. Oui	13,4	
. Non	86,7	
54. Exercez-vous un mandat sur le plan municipal, cantonal, etc... ? (maire, adjoint, conseiller municipal, conseiller général, député, sénateur).		
. Oui	2,1	
. Non ...	97,9	
55. Au point de vue politique, où avez-vous le sentiment de vous situer ?		
. Extrême gauche	2,9	
. Gauche	16,3	
. Centre gauche	12,8	
. Centre	18,6	
. Centre droit	7,2	
. Droite	9,3	
. Extrême droite	1,3	
. Refus de répondre	7,8	
. ?	23,8	
56. Ce que vous savez de la justice pénale le connaissez-vous <u>surtout</u> par :		
. La télévision, la radio, les journaux ?	65,7	
. Les livres (romans policiers, ouvrages d'information) ?	9,5	
. Expérience personnelle ou par l'expérience d'amis, de parents ... ?	22,2	
. S.R.	2,6	
57. Avez-vous déjà assisté à un procès ?		
. Oui	27,6	
. Non	72,3	
. S.R.	0,2	

en %

58. Etait-ce comme :		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
. Spectateur ?	17,0	83,0
. Témoin ?	5,3	94,7
. Juré ?	1,1	98,9
. Victime (partie civile) ?	5,9	94,1
. Inculpé ?	3,2	96,8
59. Vous est-il arrivé d'être arrêté par la police ?		
. Oui	45,1	
. Non	54,6	
. S.R.	0,3	
60. Etait-ce pour :		
	<u>Oui</u>	<u>Non</u>
. Contrôles divers ?	40,0	60,0
. Vérification d'identité au poste de police ?	10,1	89,9
. Arrestation réelle ?	2,9	97,1
61. Taille de la localité :		
. Communes rurales	28,4	
. Villes et agglomérations de :		
. moins de 10 000 hab.	10,8	
. 10 à 20 000 hab.	3,9	
. 20 à 50 000 hab.	5,9	
. 50 à 100 000 hab.	5,6	
. Plus de 100 000 hab.	27,1	
. Paris (complexe résidentiel) ..	18,3	

NOTE de l'ANNEXE A.

- 1) - MICHELAT (G.), THOMAS (J.P.), Dimensions du nationalisme, Paris, A. Colin, 1966.
- 2) - Mc CLOSKY (H.), "Conservatism and personality", American Political Science Review, 1958, LII, 26-45.
- 3) - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo.

A N N E X E - B.

LA POPULATION INTERROGEE

L'enquête a porté sur un échantillon de 1868 personnes, représentatif de la population française âgée de 15 à 59 ans. (*)

La méthode d'échantillonnage utilisée pour la constitution de cet échantillon a été celle des quota. Bien que cette méthode ne donne pas entière satisfaction en ce qui concerne le caractère aléatoire de l'échantillon, c'est la seule qui soit utilisée actuellement en France par les grands instituts de sondage pour des échantillons nationaux.

Les sources statistiques prises comme référence pour établir les quota sont celles du dernier recensement de la population française alors effectué par l'I.N.S.E.E. (1968).

Les critères socio-démographiques ayant servi comme quota sont au nombre de six. Cinq sont classiquement utilisés pour les sondages. Ce sont :

- le sexe ;
- l'âge (15-19 ans ; 20-34 ans ; 35-49 ans ; 50-69 ans). Ces deux premiers critères ont été croisés l'un par l'autre ;
- la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en cinq catégories (agriculteurs ; cadres supérieurs ; professions libérales, patrons de l'industrie et du commerce ; employés, cadres moyens, divers actifs ; ouvriers, personnels de service ; retraités et autres inactifs) ;
- la taille de la localité habitée, en cinq catégories (communes rurales ; villes et agglomérations de moins de 20 000 habitants ; de 20 à 100 000 habitants ; de plus de 100 000 habitants ; complexe résidentiel de Paris) ;
- la région (les 9 grandes régions de l'I.N.S.E.E.)

./...

(*) Le plan d'échantillonnage et la passation des questionnaires ont été réalisés par l'I.F.O.P.

A ces cinq quota a été ajouté un quota concernant l'activité de la personne interrogée (actifs ; inactifs de moins de 30 ans; 30 ans et plus). Ce quota a été utilisé pour améliorer la qualité de l'échantillon au niveau des personnes interrogées (le quota sur la C.S.P. portant sur les chefs de ménage), et éviter la sous-représentation en inactifs jeunes et la sur-représentation en femmes au foyer.

Les différences entre structure observée et structure théorique sont présentées dans les tableaux suivants :

SEXE et AGE

	Structure théorique	Structure observée	écarts
	%	%	
• <u>Hommes</u>			
• 15-19 ans ..	6,4	5,1	- 1,3
• 20-34 ans ..	14,4	16,2	+ 1,8
• 35-49 ans ..	14,7	12,1	- 2,6
• 50-69 ans ..	13,8	13,8	0
• <u>Femmes</u>			
• 15-19 ans ..	6,2	4,2	- 2
• 20-34 ans ..	14,1	16,9	+ 2,8
• 35-49 ans ..	14,9	15,7	+ 0,8
• 50-69 ans ..	15,5	13,2	- 2,3

./...

PROFESSION DU CHEF DE MENAGE

	Structure théorique	Structure observée	écarts
	%	%	
. Agriculteurs	12,4	12,0	- 0,4
. Patrons + Professions libérales + Cadres supérieurs	15,4	17,1	+ 1,7
. Cadres moyens + Employés + Divers actifs	18,0	25,2	+ 7,2
. Ouvriers + Personnels de service	35,5	29,3	- 6,2
. Inactifs + Retraités	18,7	16,4	- 2,3

NIVEAU D'ETUDES

	Structure théorique	Structure observée	écarts
	%	%	
. Primaire	55,0	40,4	-14,6
. Primaire supérieur	7,2	7,0	- 0,2
. Secondaire	14,8	19,0	+ 4,2
. Technique et commercial..	16,1	21,1	+ 5,0
. Supérieur	6,9	12,3	+ 5,4

./...

TAILLE DE L'AGGLOMERATION

	Structure théorique	Structure observée	écarts
	%	%	
. Communes rurales	28,8	28,3	- 0,5
. Villes et agglomération de moins de 20 000 hab.	14,4	14,6	+ 0,2
. Villes et agglomération de 20 000 à 100 000 hab.....	13,3	11,6	- 1,7
. Villes et agglomération de plus de 100 000 hab.....	25,3	27,2	+ 1,9
. Paris complexe résidentiel	17,6	18,3	+ 0,7

REGION

	Structure théorique	Structure observée	écarts
	%	%	
. Région Parisienne	19,7	18,9	- 0,8
. Bassin Parisien	12,4	12,5	+ 0,1
. Nord	7,5	6,6	- 0,9
. Nord-Est	9,3	14,0	+ 4,7
. Nord-Ouest	12,4	13,4	+ 1
. Centre	4,1	3,7	- 0,4
. Sud-Ouest	12,3	10,9	- 1,4
. Centre-Est	12,0	11,2	- 0,8
. Sud-Est	10,3	8,7	- 1,6

./...

ACTIVITE DE LA PERSONNE INTERROGEE

	Structure théorique	Structure observée	écarts
	%	%	
. Actifs	60,6	69,8	+ 9,8
. Elèves + Etudiants - - 30 ans	8,9	7,2	- 1,7
. Inactifs 30 ans et plus	30,5	22,9	- 7,6

Comme l'on pouvait s'y attendre, les écarts sur les quota de "taille de l'agglomération" et "région" sont faibles (ce sont les plus faciles à respecter). Par contre, on observe des écarts plus importants en ce qui concerne les quota "profession du chef de ménage" (+ 7,2 pour cadres moyens + employés + divers actifs ; - 6,2 pour ouvriers + personnels de service), "niveau d'études" (-14,6 pour primaire ; + 5,0 pour technique et commercial ; + 5,4 pour supérieur), l'activité (+ 9,8 pour actifs, - 7,6 pour inactifs de 30 ans et plus).

Ces imperfections de l'échantillonnage -qui s'appliquent à des catégories importantes pour l'interprétation- rendent difficile toute extrapolation autre qu'à un niveau très global. La pratique courante des instituts de sondage, qui est de redresser l'échantillon au moyen d'un programme appliqué par l'ordinateur, n'a pas été utilisé ici ; le redressement rend en effet les traitements ultérieurs très difficilement réalisables, outre que l'on a peu de garantie sur la validité des résultats. On touche ici à l'une des limites de l'utilisation des sondages confiés à des organisations privées, dont l'objectif est la rentabilité plus que les garanties scientifiques.

A ce propos, il convient de déplorer une fois de plus qu'il n'existe pas en France d'instituts de sondages universitaires ou publics auxquels on pourrait accorder une meilleure confiance, qui demanderaient moins de surveillance dans la réalisation des terrains, causeraient moins de difficultés aux laboratoires de recherche et probablement leur coûteraient moins cher pour un meilleur service. S'il y consentait enfin, l'I.N.S.E.E. pourrait parfaitement jouer ce rôle.

A N N E X E C.

TYPES DE REPRESENTATIONS ET CRITERES

On présente dans cette annexe les croisements de la typologie en 9 types avec les critères. Les regroupements utilisés pour les critères correspondent à ceux de l'analyse factorielle.

Les commentaires seront brefs, l'information ayant déjà été donnée dans l'interprétation des analyses factorielles.

Dans tous les tableaux qui suivent, les effectifs sont présentés dans les cases en haut à gauche et les pourcentages (arrondis) en bas à droite. Les pourcentages sont calculés sur le total des colonnes.

Groupes et fractions de classe

Cette classification en neuf groupes ou fractions de classe utilise le code en 2 chiffres de l'I.N.S.E.E., de la façon suivante :

- AGRI : exploitants agricoles (11 : agriculteurs patrons)
- PATO : industriels, gros commerçants (21 : industriels ;
26 : gros commerçants)
- PBNS : petite bourgeoisie non salariée (22 : artisans ;
23 : patrons pêcheurs ; 27 : petits commerçants ;
30 : professions libérales ; 80 : artistes ;
94 : retirés des affaires (*))
- PBS1 : petite bourgeoisie salariée de bas statut socio-professionnel (51 : employés de bureau ; 53 : employés de commerce ; 70 : gens de maison ; 71 : femmes de ménage ; 72 : autres personnels de service).
- PBS2 : petite bourgeoisie salariée de statut plus élevé (32 : professeurs, professions littéraires, scientifiques ;
33 : ingénieurs ; 34 : cadres administratifs supérieurs ;
41 : instituteurs, professions intellectuelles diverses ;
42 : services médico-sociaux ; 43 : techniciens ;
44 : cadres administratifs moyens ; 60 : contremaîtres ;
81 : clergé ; 82 : armée, police) ;

./...

(*) - cette catégorie est placée avec la PBNS faute d'informations supplémentaires. Le cas échéant, elle peut être placée avec les PATO ou RETE.

OUVR : ouvriers (10 : salariés agricoles ; 61 : ouvriers qualifiés ; 63 : ouvriers qualifiés ; 65 : mineurs ; 66 : marins et pêcheurs ; 67 : apprentis ouvriers ; 68 : manoeuvres).

JEUN : jeunes (91 : étudiants, élèves ; 92 : militaires du contingent).

RETE : retraités (93 : anciens agriculteurs ; 95 : retraités du secteur public ; 96 : retraités du secteur privé).

Dans cette classification, les femmes au foyer, lorsqu'elles n'ont pas déclaré une profession, ont été regroupées dans la catégorie du chef de ménage.

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
AGRI	12 10 %	27 11	7 5	71 10	11 6	30 29	16 16	1 1	0 0	5 9
PATO	2 2	1 0,4	0 0	2 1	0 0	0 0	0 0	0 0	1 1	6 1
PBNS	11 9	22 9	18 13	46 7	10 5	10 10	12 12	9 7	10 7	148 8
PBS1	21 17	36 15	40 29	150 21	40 20	15 14	16 16	29 24	17 25	364 20
PBS2	31 25	36 15	11 8	163 23	46 23	6 6	18 17	30 25	49 34	390 21
OUVR	22 18	58 25	28 20	126 18	54 27	23 22	22 21	33 27	28 19	394 21
JEUN	4 3	6 3	9 6	47 7	19 10	1 1	9 9	10 8	26 18	131 7
RETE	20 16	49 21	25 18	95 14	18 9	19 18	10 10	9 7	7 5	252 13
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.1

Ce tableau montre que :

- pour 1a, le mode est donné par la PBS2, suivie de OUVR et PBS1
- 1b est caractérisé par la prédominance de OUVR et RETE
- 1c a une majorité de PBS1 et OUVR. De tous les types, c'est aussi celui qui a le plus de PBNS

./...

- 2 ne présente pas de tendances nettes. Les plus gros effectifs sont PBS2, PBS1 et OUVR
- 3 est, avec 5a, le type qui comporte le plus d'ouvriers
- 4a, lui, est marqué par AGRI, suivi par 4b. Il comprend un très faible proportion de JEUN, peu de PBS2, mais une proportion relativement élevée de RETE
- les effectifs de 4b se répartissent surtout entre OUVR, PBS2, PBS1, AGRI
- 5a est surtout marqué par les trois catégories de salariés : OUVR, PBS2, PBS1
- quant à 5b, c'est le type qui comprend le plus de PBS2, ainsi que de JEUN. A noter aussi une proportion relativement forte de PBS1, et l'absence d'AGRI.

Sexe

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
Hommes	75 61 %	100 43	62 45	345 49	90 45	27 26	39 38	75 62	98 67	911 49
Femmes	48 39	135 57	76 55	355 51	108 55	77 74	64 62	46 38	48 33	957 51
	123	235	138	700	198	103	103	121	146	1868

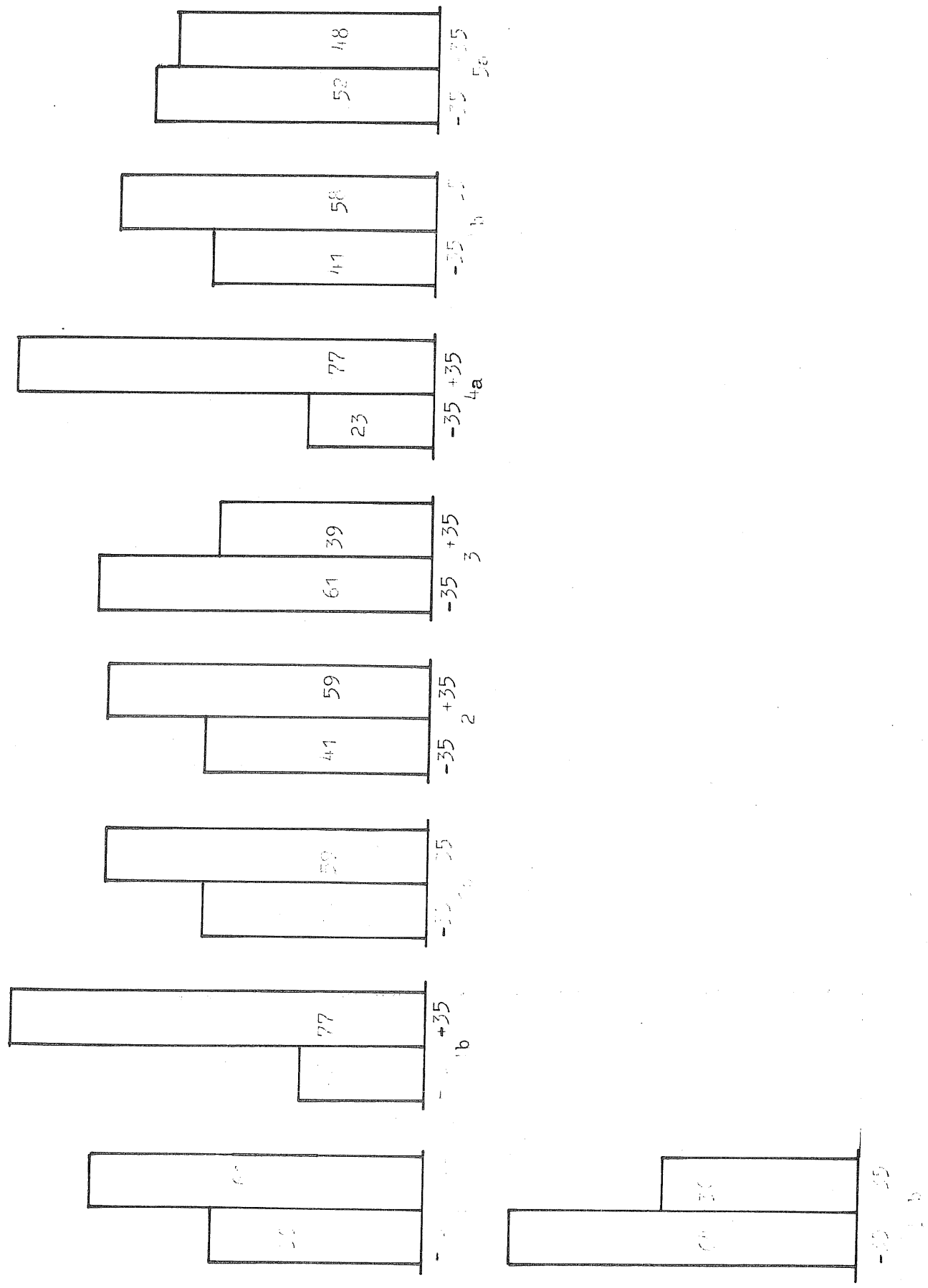
TABLEAU - C.2

On constate que les types les plus majoritaires en hommes sont 1a, 5a et 5b, et les plus majoritaires en femmes sont 4a et 4b.

	<u>Age</u>									Total ligne
	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	
15-24	26 21 %	34 14	30 29	149 21	79 40	11 11	26 25	38 31	54 37	457 24
25-34	22 18	21 9	16 12	139 20	41 21	12 12	17 16	25 21	39 27	332 18
35-49	26 21	79 34	33 24	205 29	49 24	41 39	25 24	33 27	29 20	520 28
50 et +	50 40	100 43	49 35	207 30	29 15	40 38	35 34	25 21	24 16	559 30
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.3

Ce tableau montre que les classes d'âge les plus jeunes se retrouvent dans les types 5b et 3, les plus âgées dans 4a, 1b, 1a, 1c et 2. Ceci se visualise encore mieux si l'on fait les histogrammes des âges en moins et plus de 35 ans, comme le montre le graphique suivant :



GRAPHIQUE - C.1 - : âge et typologie

Activité (*)

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
actifs	91 74%	146 62	92 67	483 69	132 67	68 65	73 71	90 74	105 72	1280 69
élèves étudiants	3 2	7 3	9 6	50 7	22 11	1 1	9 9	9 6	25 17	135 7
appren- tis	0 0	0 0	1 1	2 1	1 1	0 0	0 0	2 2	0 0	6 1
chômeurs	2 2	3 1	0 0	6 1	1 1	0 0	2 2	2 2	2 1	18 1
retrai- tés	19 15	41 17	22 16	83 12	14 7	16 15	8 8	8 7	6 4	217 12
femmes au foyer	8 7	38 16	12 9	73 10	28 14	19 18	9 9	9 7	7 5	203 11
	123	235	136	697	198	104	101	120	145	1868

TABLEAU - C.4

Ce tableau montre qu'il y a peu de différences entre les types. Les seuls faits à noter sont que les retraités, ainsi que les femmes sont peu représentés dans le type 5b, alors que les élèves-étudiants y sont plus nombreux que dans les autres types. Les femmes au foyer sont les plus nombreuses dans les types 1b et 4a, et les retraités dans les types 1a, 1b et 1c.

(*) Pour ce tableau, la somme des pourcentages en colonne n'est pas égale à 100, 9 personnes n'ayant pas donné de réponse.

	Niveau d'études									Total ligne
	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	
pas d'étude primaire	53 43	118 50	71 51	287 41	50 25	71 68	51 50	35 29	24 16	760 41
primaires supé- rieurs	6 5	17 7	11 8	56 8	17 9	4 4	4 4	9 7	7 4	131 7
Secon- daires et techni- ques	46 37	82 35	52 38	267 38	110 56	29 28	28 27	61 50	74 51	749 40
Supé- rieures	18 15	18 8	4 3	90 13	21 11	0 0	20 19	16 13	41 28	228 12
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.5

Ce tableau montre des différences, en ce qui concerne le niveau d'études, assez importantes entre les types.

Le type 4a se caractérise par une forte proportion de personnes ayant fait des études primaires ou pas d'étude. Après lui, viennent les types 1c, 1b, 4b. Ces quatre types ont les plus faibles proportions de personnes ayant fait des études supérieures (sauf 4b).

A l'inverse, le type 5b comprend peu de personnes ayant fait des études primaires, et la plus forte proportion de personnes ayant fait des études supérieures.

Les personnes ayant fait des études secondaires et techniques se trouvent surtout dans le type 3, suivi des types 5b et 5a.

Le type 4b présente une bi-polarité : à la fois une proportion relativement importante de personnes ayant fait des études primaires et supérieures.

./...

En résumé, les types où la scolarité a été la moins longue sont 4a, 1b, 1c. Ceux où la scolarité a été la plus longue sont 5b, 5a, 1a. Les types 3, 5a et 5b se caractérisent par une forte proportion de niveaux d'études secondaires et techniques. Le type 4b comporte à la fois des niveaux primaires et supérieurs et relativement peu de secondaire et techniques.

<u>Croyance</u>										
	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
N.S.P.	1	0	1	11	7	2	3	2	1	25
	1	0	1	2	4	2	3	2	1	1
Croyants	107	195	103	529	161	91	66	68	54	1374
	88	83	75	76	81	88	64	56	37	74
non- Croyants	15	40	34	160	30	11	34	51	91	466
	12	17	25	23	15	11	33	42	62	25
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.6

On constate que le fait d'être croyant ou non-croyant différencie les types de façon nette. Les plus fortes proportions de personnes se déclarent croyantes se trouvent dans les types les plus conformistes : 1a, 4a, 1b et le type 3 dont le conformisme se teinte de personnalisme. Les plus fortes proportions de personnes non-croyantes se trouvent dans les types les moins conformistes : 5b surtout, puis 5a et 4b, dont nous avons vu que le retraitisme se teintait de contestation.

./...

Pratique

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
régulière	31 25 %	51 22	9 7	126 18	36 18	21 20	18 17	12 10	9 6	313 17
irrégulière	42 34	106 45	52 38	270 39	82 41	53 51	28 27	28 23	15 10	676 36
jamais	49 40	77 33	76 54	285 41	76 38	30 29	53 51	74 61	114 78	834 45
~										
sans réponse	1 1	1 1	1 1	19 3	4 2	0 0	4 4	7 6	8 5	45 2
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.7

On retrouve ici une distribution analogue à la précédente, avec toutefois quelques différences de détails. Les deux types les moins pratiquants sont toujours 5a et 5b. Ensuite vient 4b. Le type qui comporte le plus de pratiquants réguliers est le type 1a. Il est à noter que le type 4a, qui comporte autant de croyants que 1a, donne le mode pour les pratiquants irréguliers.

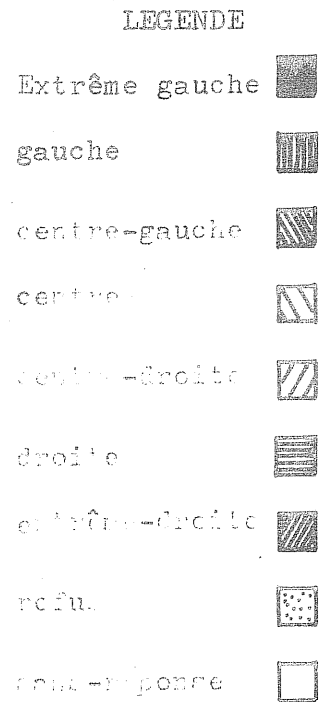
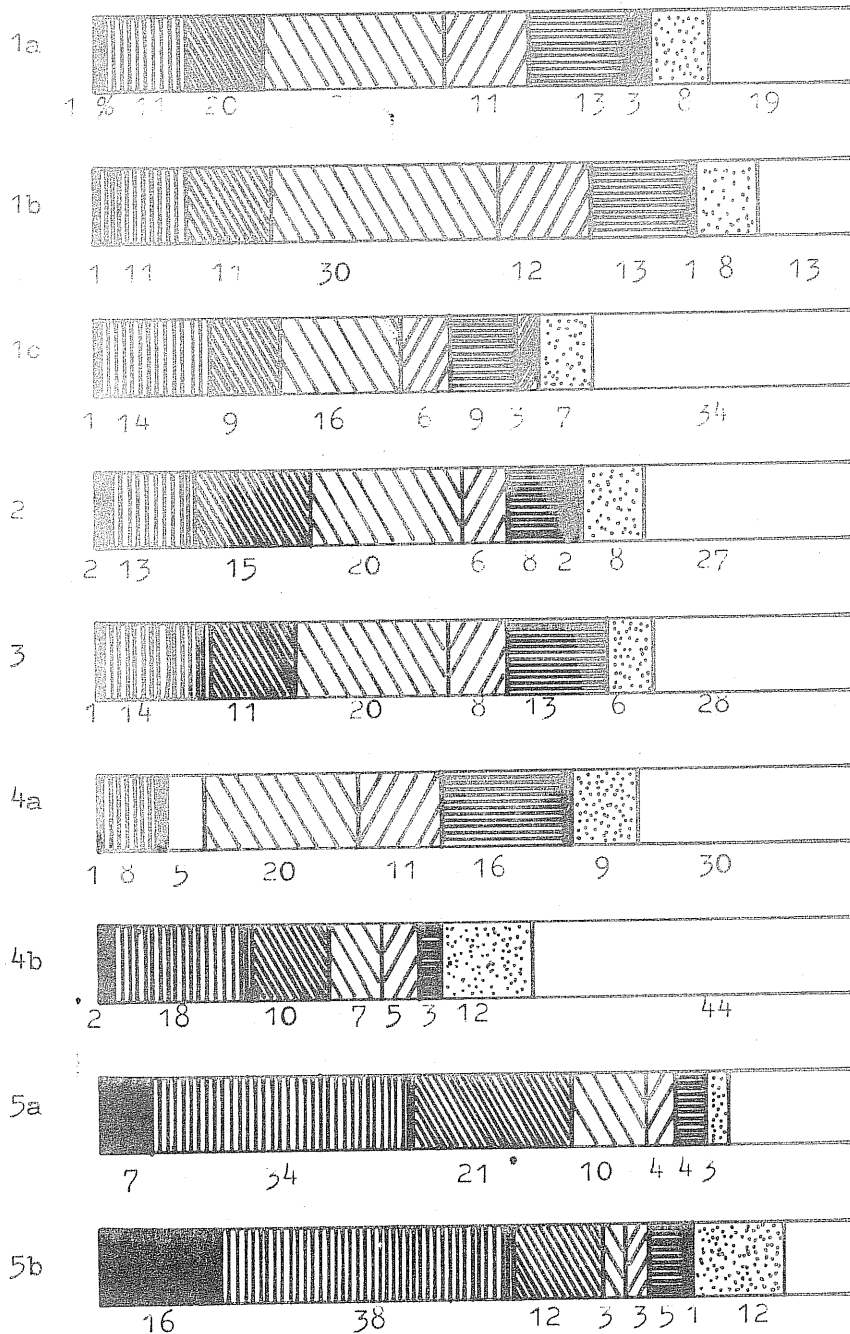
Position sur l'axe droite-gauche

Ce tableau montre la position subjective sur l'axe droite-gauche (et non des comportements politiques objectifs).

Sur l'axe droite-gauche, les types se distinguent de façon nette.

Les types 1a et 4a se distinguent par leur plus forte proportion de positions "centre-droite, droite et extrême-droite". Toutefois, 4a a davantage de "sans-réponse", au détriment de "centre", et a le moins de "gauche".

Dans les types 1, on remarque une légère progression des positions "gauche, centre-gauche" de 1a à 1c. Mais ce dernier comporte également beaucoup de sans-réponse, au détriment de "centre, centre-droite et droite".



GRAPHIQUE - C.2

types et opinions politiques

Le type 4b (silencieux contestataire et ambigu) marque une nette progression de "extrême-gauche, gauche, centre-gauche" et diminution de "centre-droite et droite". Par contre, les "refus et sans-réponse" sont beaucoup plus importants.

Les deux types 5 marquent une nette argumentation de "extrême-gauche et gauche", et diminution de "centre-droite, droite". Ceci surtout pour 5b. Il est à noter que celui-ci est le sous-type qui a le moins de "sans-réponse".

Habitat

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
Communes rurales	39 32%	77 33	41 30	207 30	46 23	56 54	31 30	24 20	10 7	531 28
villæ de moins de 100 000	30 24	63 27	44 32	184 26	66 33	29 28	18 17	25 21	29 20	488 26
villes de plus de 100 000	33 27	74 31	44 32	188 27	64 32	14 13	13 15	36 30	41 28	507 27
Paris et région pari- sienne	21 17	21 9	9 7	121 17	22 11	5 5	41 40	36 30	66 45	342 18
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.8

Ce critère fait apparaître moins de différences entre les types que les critères de niveau d'études, croyance, pratique et position politique.

On notera toutefois la prédominance rurale du type 4a, et parisienne des types 5b, 4b, 5a.

./...

Expérience de la police

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
pas d'expérience	63 51%	132 56	81 59	401 57	100 51	64 62	65 63	57 47	55 38	1018 54
contrôle seulement	39 32	87 37	47 34	236 34	81 41	33 32	23 22	39 32	47 32	632 34
contrôle + vérifica- tion + arrestation	21 17	16 7	10 7	63 9	17 9	7 7	15 15	25 21	44 30	218 12
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.9 -

On constate ici que les deux seuls types pour lesquels il y ait une expérience de la police un peu importante sont les deux types 5.

Expérience de la justice

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
Oui	51 41%	70 30	29 21	181 26	47 24	16 15	19 18	41 34	61 42	515 28
Non	72 59	165 70	109 79	519 74	151 76	88 85	84 82	80 66	85 58	1353 72
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.10 -

Les deux types où l'on trouve le plus de personnes ayant l'expérience de la justice sont 1a et 5b. Les deux types où l'on en trouve le moins sont 4a et 4b. Notons qu'il s'agit essentiellement d'expériences de la justice civile. Pour 4a et 4b, cette faible expérience va de pair avec ce que nous avons pu noter par ailleurs de leur désimplification sociale.

./....

Revenus

	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
non déclarés	9 7%	32 14	18 13	89 13	28 14	15 14	29 28	8 7	18 12	246 13
- 900	18 15	29 13	22 16	82 12	9 5	28 27	12 12	14 12	12 8	226 12
900 - 1599	29 24	71 30	36 26	173 25	42 21	38 37	22 21	28 23	30 21	469 25
1600 - 2499	38 31	56 24	42 30	165 24	53 27	16 15	18 17	37 31	28 19	453 24
2500 - 3999	18 15	32 14	19 14	133 19	47 24	5 5	13 13	25 21	37 25	329 18
4000 et plus	11 9	15 6	1 1	58 9	19 10	2 1	9 9	9 7	21 14	145 8
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLEAU - C.11 -

Ce tableau montre une tendance à avoir des revenus les plus importants dans les types 3 et 5b, des revenus les plus faibles dans 4a et 1c.

./...

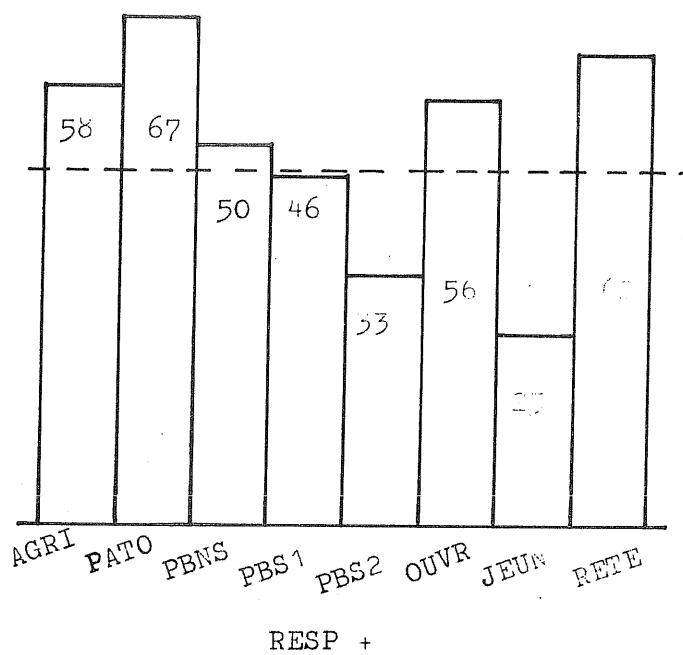
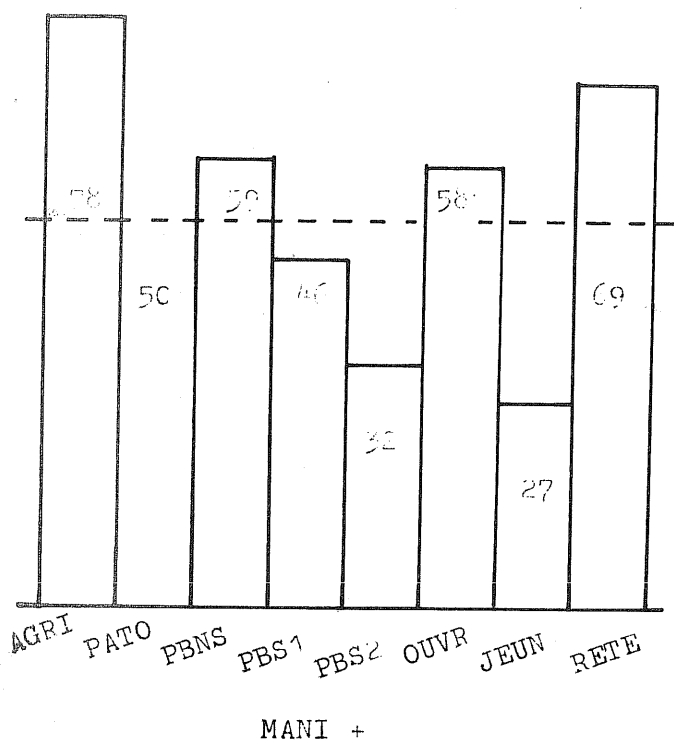
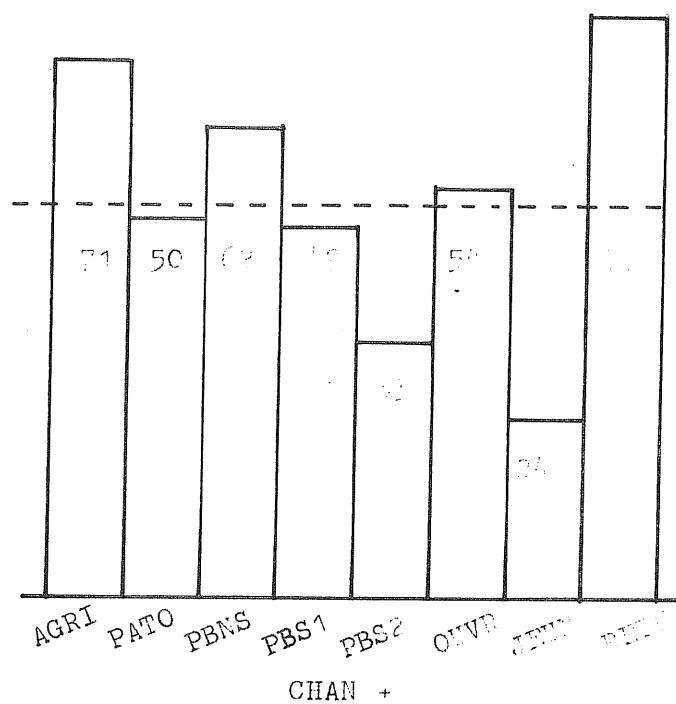
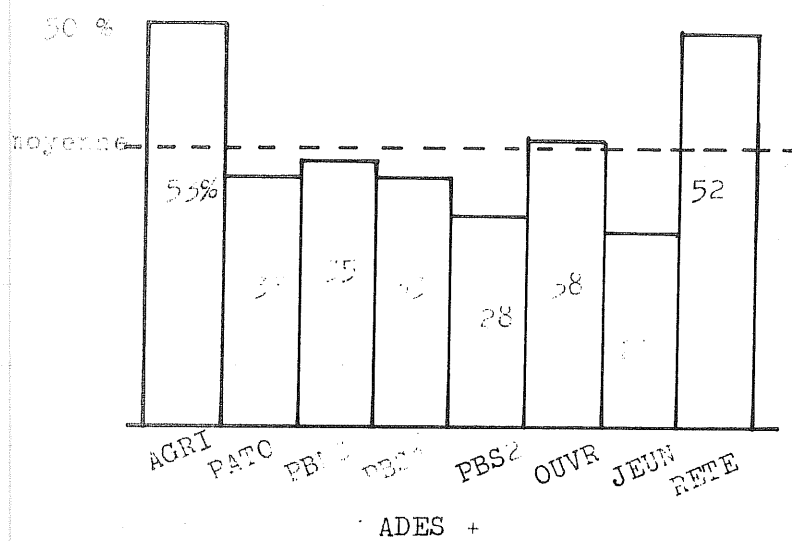
	1a	1b	1c	2	3	4a	4b	5a	5b	Total ligne
non- propriétaires	56 46 %	106 45	70 51	368 53	100 61	41 39	50 49	76 63	96 66	983 53
propriétaires	67 54	129 55	68 49	332 47	78 39	63 61	53 51	45 37	50 34	885 47
	123	235	138	700	198	104	103	121	146	1868

TABLÉAU - C.12 -

Les trois types qui comportent le plus de personnes non-propriétaires sont 5b, 5a et 3. Nous avons vu qu'il s'agissait des trois types les moins résistants au changement. Par contre, les types 4a, 1b et 1a, qui comportent le plus de personnes propriétaires, sont aussi ceux qui se distinguent comme les plus résistants au changement.

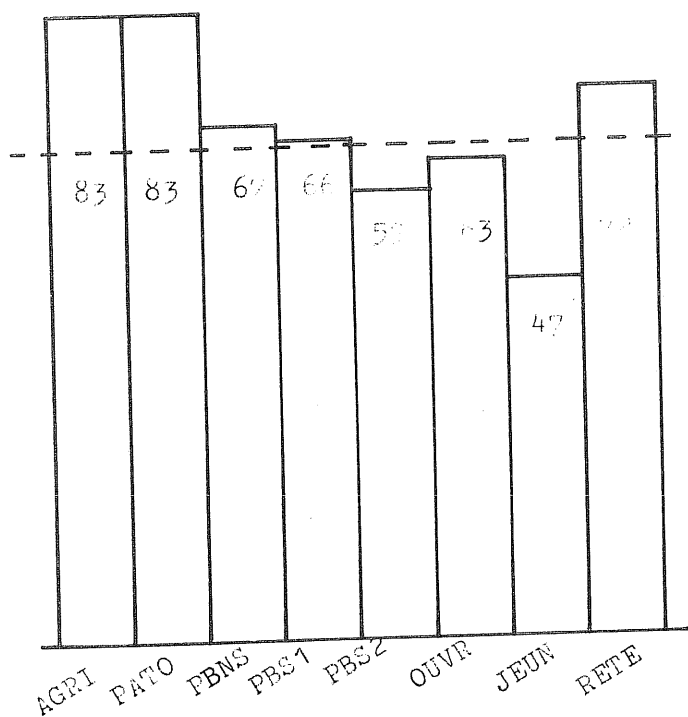
Echelles d'attitude, groupes et fragments de classe

Ces croisements entre réponses positives aux échelles et la classification en groupes et fragments de classe viennent à compléter la présentation des données.

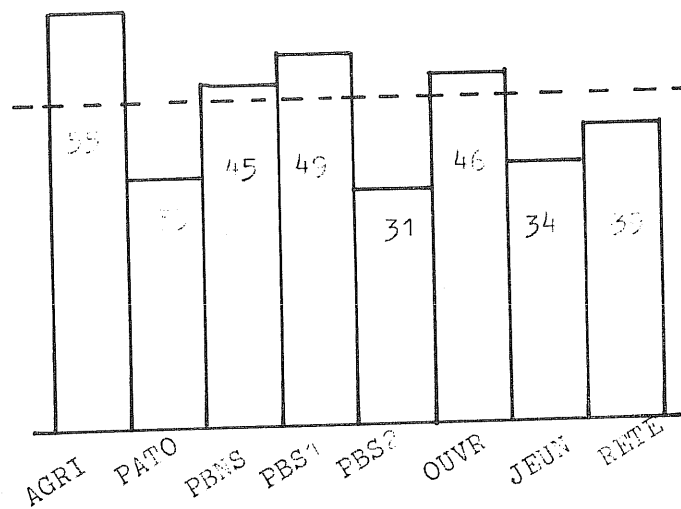


GRAPHIQUE - C.3 -

échelles et groupes sociaux



SATI +



MEFI +